

Rapport annuel

2005

2006

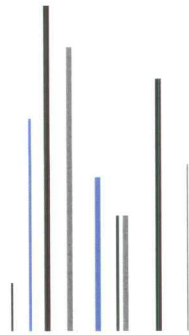
résultats

confiance

transparence

Barreau  
du Québec





*Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, soutient les membres dans l'exercice du droit, favorise le sentiment d'appartenance et fait la promotion de la primauté du droit.*

Montréal, mai 2006

Monsieur Yvon Marcoux  
Ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2005-2006 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2006.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

*La bâtonnière du Québec, Madeleine Lemieux*

Montréal, mai 2006

Monsieur Gaétan Lemoine  
Président  
Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Barreau du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

*La bâtonnière du Québec, Madeleine Lemieux*

Montréal, mai 2006

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

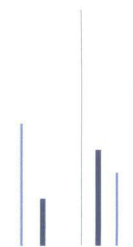
Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2005 au trente et un mars 2006.

Veillez accepter, monsieur le Président, l'expression de ma considération.

*Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Yvon Marcoux*

# Table des matières



	<b>Partie 1</b>	
	Présentation	
1	Le rapport de la bâtonnière	5
2	La direction générale et les services	9
3	Le personnel du Barreau	11
4	Liste des comités et groupes de travail	14
	<b>Partie 2</b>	
	L'administration du Barreau	
5	L'Assemblée générale annuelle des membres	19
6	Les membres du Conseil général	20
7	Les réunions du Conseil général	21
8	La liste des principales résolutions du Conseil général	21
9	Les membres du Comité administratif	22
10	Les réunions du Comité administratif	23
11	La liste des principales résolutions du Comité administratif	23
12	Les cotisations annuelles 2005-2006	26
13	Administration des registres	28
13.1	Le tableau de l'Ordre et les permis d'exercice	28
13.2	Registre des S.P.A. et S.E.N.C.R.L.	29
13.3	Registre des testaments et mandats en cas d'incapacité	29
14	Le Bureau du syndic	30
15	Les rapports de comités	31
15.1	Le Comité de discipline	31
15.2	Le Comité de l'inspection professionnelle	34
15.3	Le Comité d'accès à la profession	35
15.4	Le Comité des équivalences	36
15.5	Le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques	36
15.6	Le Comité de la formation des avocats	36
15.7	Le Comité de la formation professionnelle	37
15.8	Le Comité des requêtes	37
15.9	Le Comité de révision des plaintes	38
15.10	L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats	39
15.11	Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	40
15.12	Le Comité accréditeur en médiation familiale	41
15.13	Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	42
15.14	Le Comité du fonds d'indemnisation	43
15.15	Le Comité sur la sténographie	44

*Note : selon le contexte, le singulier s'interprétera au pluriel, et le masculin au féminin.*

**Barreau du Québec**

Rapport des vérificateurs _____	47
---------------------------------	----

**ÉTATS FINANCIERS**

Fonds général

Revenus et dépenses _____	48
Surplus réservés _____	49
Surplus investis en immobilisations et déficit _____	49
Bilan _____	50

Fonds d'études juridiques

Revenus et dépenses _____	51
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations _____	51
Bilan _____	52

Fonds d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses _____	53
Surplus investis en immobilisations et déficit _____	53
Bilan _____	54

Fonds du programme d'assistance parentale

Revenus, dépenses et surplus réservés _____	55
Bilan _____	55

Fonds d'indemnisation

Revenus, dépenses et surplus réservés _____	56
Bilan _____	57

Bilan cumulé _____	58
--------------------	----

Revenus et dépenses cumulés _____	59
-----------------------------------	----

Flux de trésorerie cumulés _____	60
----------------------------------	----

Notes complémentaires _____	61
-----------------------------	----

Tableau complémentaire 1 _____	70
--------------------------------	----

Tableau complémentaire 2 _____	79
--------------------------------	----

Tableau complémentaire 3 _____	81
--------------------------------	----

**Fonds de formation professionnelle**

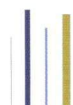
Rapport des vérificateurs _____	83
---------------------------------	----

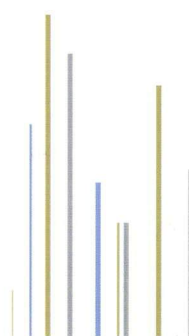
**ÉTATS FINANCIERS**

Revenus et dépenses _____	84
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés _____	85
Surplus réservés _____	85
Flux de trésorerie _____	86
Bilan _____	87

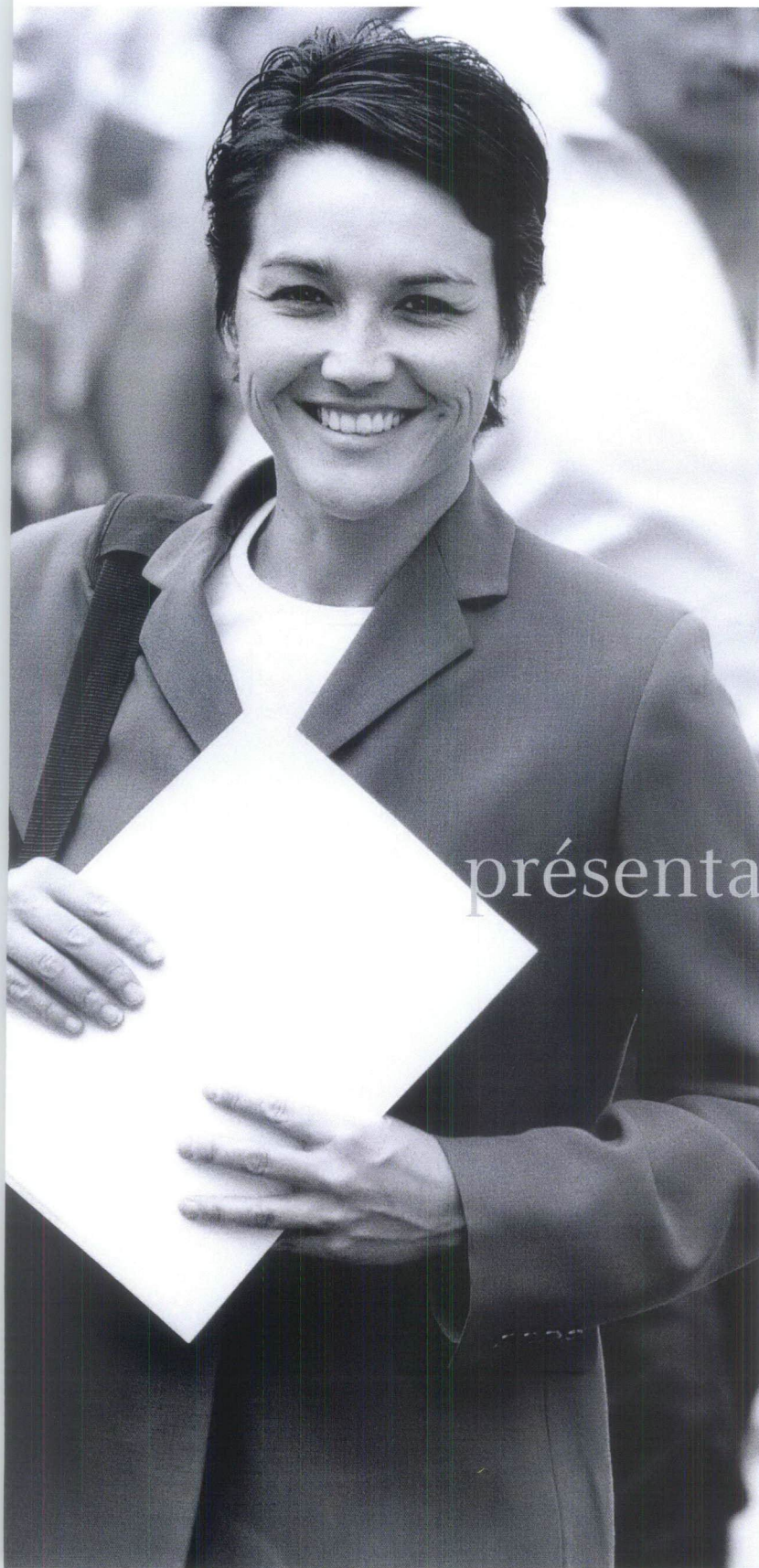
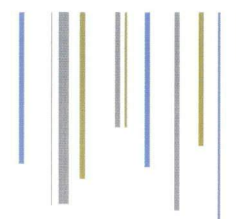
Notes complémentaires _____	88
-----------------------------	----

Renseignements supplémentaires _____	93
--------------------------------------	----





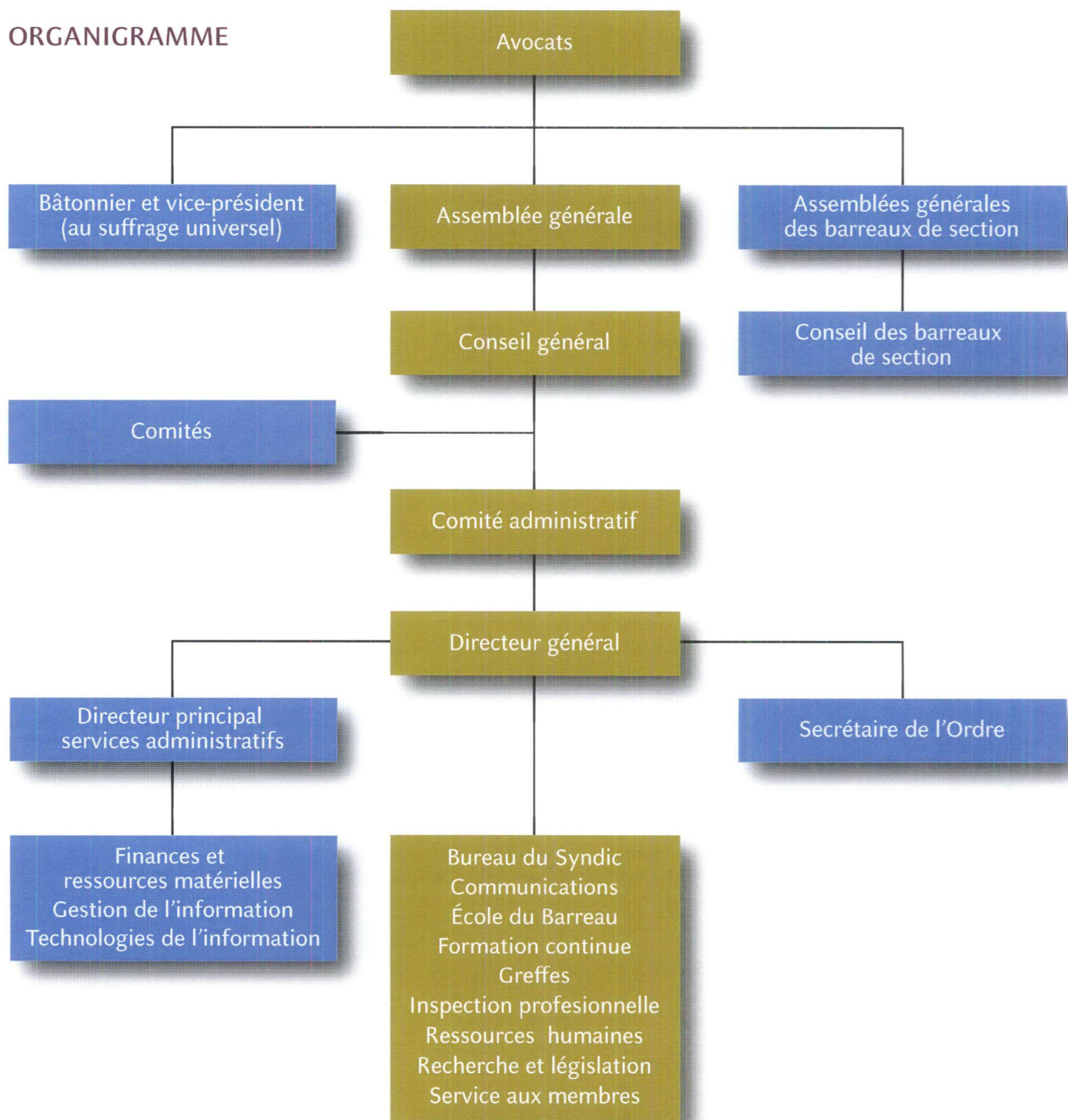
# Partie 1 présentation



Barreau  
du Québec



## ORGANIGRAMME



## ORGANISMES AFFILIÉS

- Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- La Corporation de services du Barreau du Québec
- La Fondation du Barreau du Québec
- Le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec
- Éducaloi
- Le Centre d'accès à l'information juridique





La bâtonnière du Québec,  
Madeleine Lemieux

*Une bonne image pour illustrer une année de bâtonnat est celle d'une course de relais.*

*Toute l'année, j'ai porté le flambeau confié par mon prédécesseur. Entourée des administrateurs, des employés et des centaines de nos membres bénévoles qui œuvrent au sein des comités du Barreau, de concert avec le gouvernement, les juges et autres acteurs du milieu juridique, tous nous avons travaillé à faire progresser les dossiers déjà en marche dont certains ont été menés à terme. Et ce, sans compter ceux qui se sont ajoutés en cours d'année.*

*Au moment de passer le témoin à mon successeur, j'estime important de faire le point sur le chemin parcouru... et le chemin à parcourir.*

## LA PROTECTION DU PUBLIC : au cœur des actions du Barreau

On ne le répètera jamais assez : la protection du public est la mission principale du Barreau.

Comme vous le constaterez à la lecture du rapport annuel, les activités de protection du public sont au cœur de toutes nos actions, chaque service contribuant à sa façon à la réalisation de notre mission. Et tous nos projets sont reliés en bout de ligne à la protection du public.

Du côté de l'encadrement réglementaire de la profession, nous avons mené de front plusieurs projets de modifications à nos règlements.

Que l'on pense, entre autres, aux modifications mises de l'avant pour réglementer les transactions en espèces ou à celles relatives au bon fonctionnement du Service d'inspection professionnelle.

Nous continuons également nos travaux sur des modifications relatives à la comptabilité et l'inspection des comptes en fidéicommissaires, les pouvoirs du Comité des requêtes et la hausse des seuils d'indemnisation, inchangés depuis vingt ans.

Nous avons également entrepris d'analyser les enjeux particuliers reliés au phénomène croissant des plaideurs vexatoires, dits « quérulents » qui sévissent au sein des instances disciplinaires. Un équilibre doit être recherché entre les droits des plaignants d'une part, et l'allocation des ressources et l'intégrité du système disciplinaire, d'autre part.

Dans ce contexte d'effervescence des travaux en matière de droit professionnel, l'annonce de la relance des travaux de mise à jour du *Code des professions* a été accueillie avec enthousiasme. Ces travaux majeurs, dont tout indique qu'ils seront menés à terme au cours des prochains mois, offrent une vision d'ensemble et une opportunité de doter les ordres professionnels d'outils efficaces pour assurer la protection du public.

En collaboration avec les autres ordres professionnels, le Barreau du Québec est très engagé dans ce projet où nous avons sans contredit une précieuse expertise juridique à partager.

De façon très concrète, les activités quotidiennes du Bureau du syndic, du Service des greffes et du Service de l'inspection professionnelle ont été passées en revue pour systématiser et améliorer nos façons de faire dans un objectif d'efficacité accrue et de satisfaction du public. Il s'agit de s'assurer de la qualité des services offerts à partir de la réception d'un appel jusqu'à la fermeture d'un dossier. Ce travail accompli sous l'égide du projet *Qualité* se poursuit pour englober toutes les activités du Barreau.

## QUAND PROTECTION RIME AVEC PRÉVENTION, FORMATION ET COMMUNICATION

Avec l'adoption du plan stratégique 2006-2010, le Barreau a choisi de faire rimer « protection » avec « prévention », « formation » et « communication ».

Plusieurs réalisations découlent de ces orientations. Sans les reprendre toutes, je m'attarderai sur quelques-unes d'entre elles.

### Prévention

L'idée de prévention soutient tout le projet d'implanter un réseau de syndics-correspondants, fonction déjà prévue dans la loi, dans l'ensemble de la province.

Le rôle attribué aux syndics-correspondants s'apparente à celui de guide ou de référence pour sensibiliser ses confrères et consœurs à la déontologie et aux valeurs éthiques. Le syndic-correspondant pourra aussi être appelé à intervenir en amont, pour éviter qu'une situation ne se dégrade. Le rôle du syndic-correspondant sera adapté aux besoins et aux réalités des différentes régions.

### Formation

La protection du public passe aussi par la formation offerte à nos membres. Le Barreau a la responsabilité de s'assurer que ses membres possèdent les connaissances et compétences nécessaires pour exercer leur profession. Beaucoup a été fait de ce côté cette année.

Le Service de formation continue – anciennement connu sous le nom de Service de formation permanente – a plus que jamais le vent dans les voiles !

Après l'injection de fonds supplémentaires votée par l'assemblée générale, le Service a élaboré un plan stratégique axé sur les technologies de l'information, les besoins en formation, la certification et

la diffusion d'informations sur les formations suivies et compétences acquises. La Cyberformation continue sera d'ailleurs très bientôt réalité. Et ce n'est qu'un début, restez bien branchés !

Dans la même veine, en complément aux services d'aide au démarrage déjà offerts par le Service d'inspection professionnelle, nous avons lancé un projet pilote de services de soutien à la gestion pour les petits cabinets. En vertu de ce programme, une firme externe analyse les aspects relatifs à la gestion – financière, ressources humaines, développement des affaires – et formule des recommandations. Au terme de l'expérience du projet pilote, nous espérons rendre disponible ce programme à l'ensemble des petits cabinets à qui il est destiné.

La question de la formation des membres de tribunaux administratifs me tient tout particulièrement à cœur. Notre message n'est pas resté lettre morte. Le Secrétariat aux emplois supérieurs, qui relève du ministère du Conseil exécutif, a pris le dossier en charge.

De concert avec le Barreau et les principaux tribunaux administratifs, le Secrétariat s'est engagé résolument dans la voie de programmes de formation structurés pour assurer une justice de qualité aux citoyens.

### Communication

Le Barreau a un rôle important à jouer en matière de diffusion d'information, notamment pour bâtir et maintenir le lien de confiance avec nos membres et avec le public.

C'est dans cet esprit que les rôles et les décisions du Comité de discipline sont désormais accessibles sur notre site Internet, site qui a par ailleurs fait l'objet d'une mise à jour.

C'est aussi dans cet esprit que le Barreau continue de miser sur la transparence dans ses relations avec les médias. Cette année encore, avec plus de 400 entrevues et transmissions d'information dans tous les médias confondus, le Barreau s'est montré disponible et prêt à communiquer ses décisions, ses actions et ses prises de positions.

La communication de ce que nous faisons demeure étroitement liée à l'image – souvent malmenée – de notre profession. Il faut constamment rappeler que les dérapages de quelques-uns ne constituent pas l'apanage de tous les autres.

## LE GRAND THÈME DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

L'accès à la justice – thème cher au cœur du Barreau – est un vaste sujet qui englobe bien des facettes.

### L'administration de la justice

Parmi ces facettes, l'accès aux tribunaux et l'administration de la justice continuent de faire l'objet de beaucoup de nos efforts.

Les consultations tenues dans le cadre de l'évaluation de la réforme du *Code de procédure civile* implantée en 2003 ont été l'occasion de dégager un consensus pour développer notre position sur les principaux aspects de la réforme, dont le délai d'inscription de 180 jours.

Suite au dépôt du rapport d'évaluation à l'Assemblée nationale, le Barreau sera présent en commission parlementaire pour continuer de faire valoir nos représentations centrées sur une plus grande accessibilité à la justice.

Dans la foulée du *Rapport sur les frais du Comité ad hoc du Barreau de Montréal* déposé en 2004, le Barreau du Québec prend le relais et poursuit les représentations auprès du gouvernement pour un système équitable d'octroi des dépens.

Notre position inclut la révision du *Tarif des honoraires judiciaires des avocats* – inchangé, faut-il le rappeler, depuis 1920 – et les modifications requises pour prévoir la propriété des dépens à la partie et non à l'avocat.

Nous avons également maintenu le dialogue avec la magistrature et le gouvernement pour convenir de l'utilisation adéquate de la vidéoconférence dans l'administration de la justice.

Soudainement très répandue dans les régions de la Côte-Nord et du Bas Saint-Laurent/Gaspésie, cette technologie peut s'avérer d'une grande utilité dans certains dossiers, étant entendu toutefois que son utilisation systématique est inacceptable dans plusieurs cas.

L'administration de la justice fait également l'objet d'études par le Barreau dans le contexte des personnes souffrant de problèmes de santé mentale ou de déficience intellectuelle. Un groupe de travail a été formé pour étudier la question et déjà, plusieurs organismes qui œuvrent dans ce domaine ont pris contact avec le Barreau pour offrir leur collaboration, soulignant ainsi la pertinence de l'initiative.

### Au-delà de l'accès aux tribunaux

L'accès à la justice commence d'abord par l'accès à l'information juridique. Sur ce plan, le Barreau est fier de compter au sein de sa famille élargie les organismes Educaloi, la Fondation du Barreau et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ).

Ces organismes contribuent à diffuser une information juridique de qualité, chacun à leur façon et pour des publics différents.

Bien en amont du processus judiciaire, le citoyen cherche avant tout une solution, la meilleure qui soit dans sa situation. Le citoyen veut pouvoir choisir parmi un ensemble de moyens pour arriver à faire valoir ses droits.

À l'affût de cette tendance, le Barreau a pris le virage de la justice dite « participative », qui suppose que le client participe au choix de la solution, que ce soit la médiation, la conciliation, l'arbitrage ou le procès devant tribunaux. Un plan de communication sera mis en œuvre auprès des membres, du public et de nos partenaires du milieu juridique, pour valoriser cette approche globale qui permet à l'avocat de jouer son rôle d'accompagnateur et de conseiller dans la recherche de solutions.

L'assurance juridique demeure également une voie d'avenir pour la majorité des citoyens, principalement ceux qui ne bénéficient pas de l'Aide juridique et qui composent la classe moyenne de notre société. Après plusieurs années de développement et de promotion de ce produit, le Barreau prend un temps d'arrêt pour évaluer cette solution et voir quelles améliorations pourraient être apportées.

## Le Barreau se pose en rassembleur

Suite à une série d'articles sur l'accès à la justice publiée dans le quotidien *La Presse*, le Barreau a saisi l'occasion pour lancer un appel aux solutions simples, rapides et peu coûteuses et solliciter directement les citoyens, trop peu souvent partie prenante à ces questions qui les touchent pourtant au premier chef.

Le Barreau s'est proposé pour recueillir les suggestions de citoyens qui ont expérimenté le système judiciaire et les relayer au sein des forums appropriés avec le gouvernement et la magistrature.

Le Barreau est assurément l'institution la mieux placée pour jouer ce rôle de rassembleur sur les questions de justice. Nos membres possèdent l'expertise juridique, l'expérience judiciaire et le contact quotidien avec le public. Le Barreau peut également compter sur la force de l'expertise et la disponibilité de ses quelque 800 membres qui œuvrent bénévolement au sein de comités pour, entre autres, surveiller les activités législatives de l'État.

Nous poursuivons notre travail sur les suites de cette initiative.

## LES 20 000 VISAGES D'UNE MÊME PROFESSION

Il y a aujourd'hui plus de 20 000 avocats inscrits au Barreau du Québec.

Bien malin qui pourrait dresser un portrait type de l'avocat québécois !

En fait, le Barreau possède peu d'informations sur le profil des membres. Qui sont-ils ? Dans quels domaines du droit œuvrent-ils ? Quel est leur type de pratique ?

Le projet d'un formulaire d'inscription annuelle permettra de recueillir de façon systématique ce type de données... et ainsi mieux cibler nos actions et nos priorités.

### Les jeunes et la famille

Nous savons toutefois que les jeunes composent 40 % de nos membres. Dignes représentants de l'avenir de la profession, nous devons être à leur écoute et tenter de répondre à leurs besoins.

Parmi ceux-ci, les mesures relatives à la conciliation travail-famille sont une réalité à laquelle le Barreau est sensible.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau programme gouvernemental d'assurance parentale, le Barreau a dû revoir son programme d'Assistance parentale pour travailleurs autonomes (APTA) implanté en 2005.

Les travailleurs autonomes étant désormais admissibles à de généreuses prestations gouvernementales, et le programme APTA affichant des surplus substantiels dans un contexte budgétaire difficile, le Barreau a dû prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l'ensemble de ses membres.

Le programme APTA – en théorie inapplicable aujourd'hui – demeurera toutefois en place jusqu'à ce que nous ayons tous les éléments en main pour décider, ensemble, de l'avenir de nos mesures d'assistance parentale pour nos membres travailleurs autonomes.

Les jeunes seront sollicités dans le cadre des réflexions sur ce sujet. Le sentiment d'appartenance à la profession et à l'ordre professionnel se développe dès les premières années de pratique. À nous de jouer pour s'assurer que les jeunes trouvent leur place au sein de leur ordre professionnel.

## L'heure de la retraite a sonné !

À un stade plus avancé de la vie, les avocats à la retraite sont sur le point de pouvoir bénéficier d'une catégorie bien à eux. La création d'une nouvelle catégorie d'avocats à la retraite permettra aux avocats de plus de 55 ans qui ne pratiquent plus la profession de demeurer membres du Barreau sous réserve de modalités bien définies. Pour devenir réalité, ce projet doit encore se traduire par l'adoption de modifications à la *Loi sur le Barreau*.

## S'OUVRIR SUR LE MONDE

Les multiples visages de la profession trouvent aussi écho dans l'éclatement de la pratique qui traverse aujourd'hui les frontières.

Ainsi, le contexte de la libéralisation des marchés, la réalité des grands cabinets nationaux et internationaux, le potentiel de marché pour les entreprises québécoises et la réalité des migrations des personnes militent en faveur d'une perméabilité des frontières juridiques.

Le Barreau est prêt, nous avons défini le cadre nécessaire pour faciliter la mobilité des avocats au Canada et à l'étranger. Le gouvernement a décidé d'aller de l'avant dans ce dossier par le biais de la mise à jour du *Code des professions*.

Voilà une réalité incontournable appelée à se refléter bientôt dans la législation professionnelle.

## Nos avocats en entreprise

Enfin, le Barreau a ciblé ses efforts cette année sur un segment bien précis de son *membership* : les avocats en entreprise. Sondage, plan d'action, communications régulières, ateliers ciblés dans le cadre du Congrès annuel, tout a été mis en œuvre pour donner aux avocats en entreprise la place qui leur revient.

Plus que jamais, le Barreau interpelle ses membres, les invite à s'engager, à contribuer.

## S'OUVRIR AUX AUTRES

Je souhaite terminer par ce qui représente à mon sens les plus grands mais surtout les plus stimulants défis à relever au cours des prochaines années : la féminisation et la diversité de la profession.

Aujourd'hui, près d'un avocat sur deux est une avocate. Et si nous ne possédons pas de données exactes sur la question, la représentation des communautés culturelles et des minorités visibles au sein de notre profession est encore très faible.

Aussi, beaucoup reste à faire pour assurer une pleine égalité entre nos membres. Défenseur de la justice pour tous, le Barreau doit s'attaquer aux inégalités au sein de la profession et faire en sorte qu'elle soit accessible à tous.

Les travaux entrepris depuis plus d'un an sur cette question ont porté fruit : nous assisterons sous peu à la création d'un poste de conseiller à l'équité.

Cette personne sera chargée de sensibiliser, d'éduquer et de provoquer les changements que nous souhaitons voir dans notre profession.

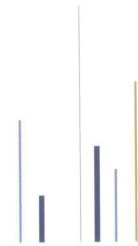
Nos structures, tant au Barreau que dans l'administration de la justice, doivent tenir compte de la présence des femmes et des communautés culturelles dans nos rangs et doivent refléter la diversité de notre société.

Le moment est venu de passer le flambeau. Je suis confiante que nous saurons relever ces défis en misant non pas sur ce qui nous sépare, mais sur ce qui nous unit, sur nos valeurs communes de justice, honneur, loyauté et dignité.

Imaginer la profession telle qu'elle sera demain, c'est en fait voir celle qui se dessine aujourd'hui : 20 000 avocats, 20 000 visages et le reflet d'une image, celle d'une profession moderne et unie dans sa diversité.

La bâtonnière du Québec,  
*Madeleine Lemieux*





*L'année 2005-2006 est une année charnière avec l'achèvement du premier exercice de planification stratégique (2002-2005). Toujours désireux d'améliorer son efficacité et de maximiser la portée de sa mission, le Barreau a remis en chantier un exercice de planification stratégique avec, cette fois-ci, un plan d'action s'échelonnant de 2006 à 2010.*

*L'engagement des instances décisionnelles du Barreau et des membres du personnel a mené à l'adoption d'un plan final, à la rencontre du Conseil général de mars dernier.*

*Au cours des années à venir, quatre axes stratégiques motiveront donc nos actions : la prévention, la formation, l'intégration de nos processus et systèmes et les communications. Ces focus stratégiques viendront tantôt bonifier nos actions existantes ou, encore, seront à la base de nouvelles activités.*

*Cet exercice stratégique s'inscrit dans la continuité. Déjà, alors que nous en étions à préparer le prochain plan, des dizaines de projets ont été entrepris et des réalisations sont venues témoigner de l'engagement de chacun à l'égard de nos cibles d'optimisation.*

*Quotidiennement, l'équipe du Barreau, de même que les centaines de membres bénévoles qui l'entourent, est animée par sa mission ainsi que par une solide vision stratégique et une approche de gestion basée sur l'amélioration. Je suis fier de partager avec vous quelques-unes de ces réalisations, résultat d'un travail d'équipe et d'efforts soutenus.*

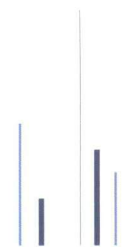
Le directeur général,  
M<sup>e</sup> Jacques Houle

### QUELQUES-UNS DES IMPORTANTS PROJETS MIS DE L'AVANT EN 2006 OU EN COURS DE RÉALISATION AU BARREAU DU QUÉBEC :

- Réalisation du plan stratégique 2006-2010 et d'un plan d'action.
- **Projet PACTE.** En mai 2005, le Barreau du Québec a entrepris un important projet d'amélioration continue et de révision des processus d'affaires basé sur le concept de qualité. Le projet PACTE (Projet d'amélioration continue et de travail efficace) s'est terminé le 3 avril dernier et a permis de livrer :
  - Le système de gestion intégrée du Barreau du Québec (SGIBQ), qui repose sur les concepts d'amélioration continue et de qualité (norme ISO 9001 : 2000). Ce système permet d'identifier, d'analyser et de prendre actions sur les problèmes décelés dans l'organisation et/ou les améliorations que le Barreau souhaite apporter à ses façons de faire.
- Adoption d'un nouveau règlement sur la comptabilité pour optimiser l'inspection des comptes en fidéicommiss. Une fois la nouvelle procédure en place, cette activité augmentera de 200 % la charge de travail de l'inspection professionnelle qui vise l'inspection de 800 à 1 000 comptes par année (en voie de réalisation).
- Adoption par les membres du Conseil général d'un nouveau règlement de l'inspection professionnelle qui améliorera l'efficacité et l'efficacité de l'inspection professionnelle en écourtant de façon significative les délais de traitement des dossiers d'enquêtes spéciales et en confiant à une instance spécialisée, le Comité de l'inspection professionnelle, la responsabilité de décider et non plus de recommander.
- Application d'une nouvelle procédure d'enquête spéciale qui permet d'identifier et de mesurer plus précisément l'étendue des problèmes des avocats sous enquête afin de proposer des correctifs mieux appropriés.
- Analyse détaillée de 433 rapports de visites d'inspection professionnelle. En tout, planification de 849 visites, dont 120 dans le cadre du service de démarrage.
- Production de 60 interventions sur la législation fédérale et provinciale par le Service de recherche et législation. Ces interventions visent notamment à protéger le respect des droits fondamentaux et à promouvoir la saine administration de la justice. Production de deux mémoires, dont un sur le projet de loi 125 concernant la protection de la jeunesse et l'autre sur le projet de loi 86 concernant l'application de la *Loi sur l'accès aux ordres professionnels*, et participation à une dizaine de commissions parlementaires.
- Application du nouveau programme de formation professionnelle à l'École du Barreau. Le nouveau programme est axé sur l'approche des compétences. L'École a innové en administrant à tous les étudiants, avant leur entrée à l'École, une évaluation diagnostique.

- Révision complète du matériel pédagogique de l'École pour tenir compte de la matrice des compétences du jeune avocat, matrice qui définit toutes les compétences essentielles à la pratique du droit tant selon les besoins des étudiants que selon les besoins du marché. Le nouveau programme de formation professionnelle permet donc à l'École du Barreau de participer activement à la protection du public en préparant le jeune professionnel à la pratique du droit. La première année de ce nouveau programme s'est soldée par un franc succès.
- Intégration de 53 postes de travail du Bureau du syndic dans le Projet de gestion électronique des documents (GED) rendant ainsi accessibles les dossiers électroniques des membres. Le Projet GED compte maintenant 102 postes de travail branchés. L'intégration et la conversion en format électronique de 2 391 dossiers disciplinaires et de 328 dossiers de demandes d'équivalences de formation et de diplômes ont été complétées.
- Début du traitement du Fonds d'archives du Barreau de Québec acquis en 2004. Une importante quantité de dossiers d'avocats ayant exercé dans la région de Québec a fait l'objet d'une numérisation et d'une intégration dans le Projet de gestion électronique des documents (GED).
- Élaboration et transfert d'un programme de formation destiné aux employés visés par la qualité de service et la clientèle querulente. Communication efficace et gestion des agressions verbales et d'éléments de stress sont au programme.
- Rencontres avec la magistrature et le ministère de la Justice du Québec sur la révision du *Code de procédure civile* (délai de 180 jours, imputation des frais).
- Préparation en vue de l'adoption du projet de loi 86 sur *l'Accès à l'information et la protection des renseignements personnels*, lequel aura un impact considérable sur la gestion du Barreau et sur la protection du public.
- Révision complète du service de démarrage de cabinet pour mieux répondre aux attentes des nouveaux avocats et assurer la qualité des services offerts au public (en voie de réalisation).
- Négociation du tarif de l'Aide juridique et surveillance de l'application du tarif.
- Mise sur pied d'une École de sténographie judiciaire et encadrement de cette activité pour l'accès à une justice de qualité.
- Réalisation d'un plan stratégique opérationnel pour le Service de la formation continue.
- Mise en place d'un système de formation à distance : la Cyberformation continue. Six cours sur Internet seront offerts dès l'automne 2006.
- Élargissement du choix de cours de formation continue pour les membres du Barreau en raison de partenariats établis avec l'Université du Québec à Montréal (École des sciences de gestion); de l'Université Laval (formation continue); de l'Université Concordia et de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (formation des cadres et dirigeants).
- Élaboration d'un plan d'action sur la justice participative.
- Révision du processus de gestion du secteur d'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats ce qui a eu pour effet de ramener à six mois la durée moyenne de traitement pour la fermeture d'un dossier alors que cette durée moyenne pouvait atteindre jusqu'à 10 mois en 2004-2005.
- Allocation, au service des Greffes, d'une ressource dédiée à l'information au public désireux d'obtenir des renseignements de nature disciplinaire sur un avocat ou un ex-avocat.
- Établissement d'un plan de continuité des opérations en cas de désastre.
- Conception et application d'un nouveau plan de téléphonie pour remplacer celui en place depuis 15 ans et révision du contrat de téléphonie et de télécommunications. Le Barreau gère plus de 1 M d'appels par an.
- Ajout de nouveaux modes de paiement de la cotisation : par Internet, par services bancaires téléphoniques et au comptoir des institutions financières.
- Mise en ligne des formulaires du ministère de la Justice du Québec sur le site du Barreau du Québec (en voie de réalisation).
- Négociation des ententes avec les institutions financières, afin de maximiser et de faciliter l'encaissement des intérêts sur les comptes en fidéicomis et d'obtenir des renseignements sur ces derniers.
- Publication et mise à jour de guides concernant l'exercice en société et en multidisciplinarité; mise sur pied d'une ligne 1-800 pour répondre aux questions des membres du Barreau à ce sujet.
- Mise sur pied d'un service d'aide à l'emploi en ligne : [www.juricarriere.com](http://www.juricarriere.com).
- Sondage sur les besoins des avocats de l'entreprise et élaboration d'un guide d'application du *Code de déontologie* à leur intention.
- Production de dépliants d'information pour le grand public (en voie de réalisation).
- Mise à jour du site Web du Barreau du Québec pour le rendre plus accessible et plus informatif pour le public.





## LA DIRECTION GÉNÉRALE

M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général

M<sup>e</sup> Fanie Pelletier,  
conseillère spéciale de la bâtonnière

M. Christian Lavoie, directeur principal,  
services administratifs

M<sup>me</sup> Gracieuse Bujold,  
conseillère aux événements corporatifs

M<sup>me</sup> Nicole Lavoie, secrétaire de la bâtonnière et  
du vice-président, jusqu'en mars 2006

M<sup>me</sup> Sylvie Lamothe, secrétaire de la bâtonnière et  
du vice-président, depuis mars 2006

M<sup>me</sup> Nicole Bellavance,  
secrétaire de la direction générale

M<sup>me</sup> Marie-Hélène Jodoin,  
préposée au traitement de textes

M<sup>me</sup> Johanne Bouchard, secrétaire de service

## LE SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES MATÉRIELLES

M. Pierre Beauchamp, directeur

M<sup>me</sup> Hélène Graveline, chef comptable

M<sup>me</sup> Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

M<sup>me</sup> Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

M<sup>me</sup> Myriam Parent, préposée aux revenus

M<sup>me</sup> Nicole Fournier,  
préposée aux revenus de fidéicommiss

M<sup>me</sup> Kathy Otis, commis à la comptabilité

M. François Racine,  
coordonnateur des ressources matérielles

M. Denis Saint-Pierre,  
préposé aux services de messagerie

M. Pierre Bourget, commis de service

M. Guy Chamberland, employé de service

M. René Gervais, employé de service

## LE SERVICE DE GESTION DE L'INFORMATION

M<sup>me</sup> Thérèse Perreault, directrice

M. Jacques Bazinet, coordonnateur en gestion documentaire et archives,  
jusqu'en mars 2006

M<sup>me</sup> Isabelle Garofano, technicienne en gestion des documents et archives

M. Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives

M<sup>me</sup> Lucie Grenier, technicienne senior en documentation

M<sup>me</sup> Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

M<sup>me</sup> Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

M. Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

## LE SERVICE DES GREFFES

M<sup>e</sup> Annie Chapados, directrice

M<sup>e</sup> Nancy Trudel, superviseure

M<sup>me</sup> Dominique Masse, secrétaire de la directrice

M<sup>me</sup> Sylvie Roy, secrétaire

M<sup>me</sup> Murielle Ménard, préposée

M<sup>me</sup> Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage

M<sup>me</sup> Béatrice Major, préposée au Greffe d'arbitrage

M<sup>me</sup> Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription

M<sup>me</sup> Elise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre

M<sup>me</sup> Carole Robertson, préposée aux Registres des dispositions  
testamentaires et des mandats en prévision de l'incapacité

M<sup>me</sup> Van-Na Pho, technicienne juridique

## LES RESSOURCES HUMAINES

M. Claude Soucy, directeur

M<sup>me</sup> Élise Deacon, conseillère

M<sup>me</sup> Monik Van Der Meerschen, secrétaire du directeur

M<sup>me</sup> Chantal Hébert, réceptionniste

M<sup>me</sup> Ghislaine Odam, réceptionniste

## LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

M<sup>me</sup> Cristina Lucica Coman, analyste-programmeuse

M. Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité

M. Alain Gagnon, préposé au centre d'assistance

M. Serge Lachapelle, coordonnateur exploitation et sécurité informatique

M. Gaétan Lemelin, analyste-programmeur/Test

M. André Potvin, administrateur des systèmes téléphoniques et de courrier électronique

M. Denis Morel, technicien exploitation

M. Rachid El-Hachem, analyste-programmeur Web

M. Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur/DBA

## LE BUREAU DU SYNDIC

### Montréal

M<sup>e</sup> Louise Comeau, syndique

M<sup>e</sup> Marie-Josée Bélainky, syndique adjointe

M<sup>e</sup> Pierre Bernard, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Guy Bilodeau, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Luc Lapierre, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Guylaine Mallette, syndique adjointe

M<sup>e</sup> Daniel Mandron, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Francine Massey-Roy, syndique adjointe

M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault, syndique adjointe

M<sup>e</sup> Julie Barnabé, avocate

M<sup>e</sup> Edith Delisle, avocate

M<sup>e</sup> Chantal Fafard, avocate

M<sup>e</sup> Sylvie Lambert, avocate

M<sup>e</sup> Natalia Ouellette, avocate

M<sup>e</sup> Anne Provost, avocate

M<sup>e</sup> Marie-France Perras, avocate responsable à l'accueil et à l'information

M<sup>e</sup> Annie Hudon, agent d'information

M. Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur

M. André Gaudreau, inspecteur-enquêteur

M. Pierre Pouliot, inspecteur-enquêteur

M<sup>me</sup> Suzanne Laberge, inspecteur-enquêteur

M<sup>me</sup> Evelyne Paillé, analyste-enquêtrice

M<sup>me</sup> Jacqueline Godin, réceptionniste-préposée à l'information

M<sup>me</sup> Maude Grégoire, secrétaire de la syndique

M<sup>me</sup> Michèle Bernard, secrétaire de syndics-adjoints

M<sup>me</sup> Sonia De Cesare, secrétaire de syndics adjoints

M<sup>me</sup> France Ducharme, secrétaire de syndics adjoints

M<sup>me</sup> Francine Leroux, secrétaire de syndics-adjoints

M<sup>me</sup> Jacynthe Morin, secrétaire de syndics-adjoints

M<sup>me</sup> Solange Bellavance, secrétaire d'un(e) avocat(e)

M<sup>me</sup> Hager Eghtedari, secrétaire d'un(e) avocat(e)

M<sup>me</sup> Danielle Paquette, secrétaire d'un(e) avocat(e)

M<sup>me</sup> Julie Sigouin, secrétaire d'un(e) avocat(e)

M<sup>me</sup> Louise Rochon, secrétaire de l'inspection

M<sup>me</sup> Ginette Vallée, secrétaire à l'inspection

M<sup>me</sup> Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommis

M<sup>me</sup> Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe de l'inspecteur-enquêteur chef

M<sup>me</sup> Sophie Savaria, secrétaire à la gestion des prises de possession

M<sup>me</sup> Linda Kelley, commis à la numérisation

M<sup>me</sup> Katherine Deslauriers, commis de service

### Québec

M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Patrick Richard, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Lise Gagnon, avocate

M<sup>e</sup> Dominique Jolin, avocate

M<sup>me</sup> Sonya Brochu, secrétaire d'un syndic adjoint

M<sup>me</sup> Yvette Morel, secrétaire d'un syndic adjoint

M<sup>me</sup> Lise C. Fortier, secrétaire-réceptionniste

## LE SERVICE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M<sup>e</sup> William Dufort, directeur

M<sup>me</sup> Diane Falardeau, secrétaire du directeur

M<sup>me</sup> Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'autoévaluation

M<sup>me</sup> Guylaine Tardif, préposée au traitement des guides d'autoévaluation

## LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

M<sup>e</sup> Pierre Chagnon, directeur

M<sup>e</sup> Gilles Bachand, avocat

M<sup>me</sup> Sylvie Lamothe, secrétaire à la direction, jusqu'en mars 2006

M<sup>me</sup> Brigitte Desmarais, préposée-coordonnatrice aux activités de formation

M<sup>me</sup> Claudia Dufлот, préposée à l'organisation des activités de formation

M<sup>me</sup> Ginette Légaré, préposée à l'organisation des activités de formation

M<sup>me</sup> Julie Legault, préposée à l'organisation des activités de formation

M<sup>me</sup> Louise Bertrand, secrétaire aux équivalences

## LE SERVICE DE RECHERCHE ET DE LÉGISLATION

M<sup>e</sup> Marc Sauv , directeur  
M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, avocate  
M<sup>e</sup> Nicole Dufour, avocate  
M<sup>e</sup> Claire Moffet, avocate  
M<sup>me</sup> Caroll Boulay, secr taire du directeur  
M<sup>me</sup> Dani le Gignac, secr taire  
M<sup>me</sup> Carole Oligny-Tremblay, secr taire

## LE SERVICE DES COMMUNICATIONS

M<sup>me</sup> France Bonneau, directrice  
M<sup>me</sup> Sylvie Berthiaume, coordonnatrice  
des communications  
M<sup>me</sup> Pauline G linas, r dactrice en chef  
*Journal du Barreau*  
M<sup>me</sup> Claire Mercier, secr taire

## LE SERVICE AUX MEMBRES

M<sup>e</sup> Robert Primeau, directeur  
M<sup>e</sup> Dyane Perreault, avocate  
M<sup>me</sup> Myriam Leroux, secr taire du directeur  
M<sup>me</sup> Diane Poirier, secr taire  
M<sup>me</sup> Louise Ste-Marie, secr taire  
M<sup>me</sup> Lyne Daigle, secr taire

## L' COLE DU BARREAU

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice  
M<sup>me</sup> Lise Marcil, responsable de l'administration  
M<sup>e</sup> Manon Dulude, responsable services aux  tudiants et aux stages  
M<sup>me</sup> Danielle Roy, responsable aux  valuations  
M. Michel Bal, pr pos  au dossier  tudiant  
M<sup>me</sup> Am lie Borges, assistante aux  valuations  
M<sup>me</sup> Solange Bastien, secr taire   la documentation  
M<sup>me</sup> Jacinthe Caron, coordonnatrice   la p dagogie  
M<sup>me</sup> Danielle Desroches, coordonnateur projets sp ciaux  
M<sup>me</sup> Joanne Gloutney, pr pos e aux  tudiants et aux stages  
M<sup>me</sup> Th r se Paradis, pr pos e   la comptabilit   
M<sup>me</sup> Johanne Dubois, commis   la comptabilit   
M<sup>me</sup> Linda Rioux, pr pos e   la coordination aux services aux  tudiants  
et aux stages  
M<sup>me</sup> Danielle S n cal, secr taire de service aux  valuations

### Centre de Montr al

M<sup>e</sup> Jos e Turcotte, directrice  
M<sup>me</sup> Dominique Leclerc, secr taire de la directrice  
M<sup>me</sup> Lyne Brunet, pr pos e   l'aide financi re et aux  tudiants  
M<sup>me</sup> Diane Berger, pr pos e aux services aux  tudiants  
M<sup>me</sup> C line Th berge, secr taire aux services aux  tudiants  
M<sup>me</sup> Denise Pelland, pr pos e   l'information

### Centre d'Ottawa

M<sup>e</sup> Jean-Paul Osborne, directeur  
M<sup>me</sup> Francine Lafreni re, secr taire du directeur  
M<sup>me</sup> Solange Labrosse, secr taire-r ceptionniste

### Centre de Qu bec

M<sup>e</sup> Mabel Dawson, directrice  
M<sup>me</sup> Diane Jasmine St-Pierre, secr taire de la directrice  
M<sup>me</sup> Lyne Leclerc, secr taire-r ceptionniste

### Centre de Sherbrooke

M<sup>e</sup> Fran ois T th, directeur  
M<sup>me</sup> Rachel Dostie, secr taire du directeur  
M<sup>me</sup> Jos e Labrecque, secr taire-r ceptionniste

## 4

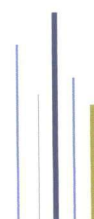
# Liste des comités et groupes de travail

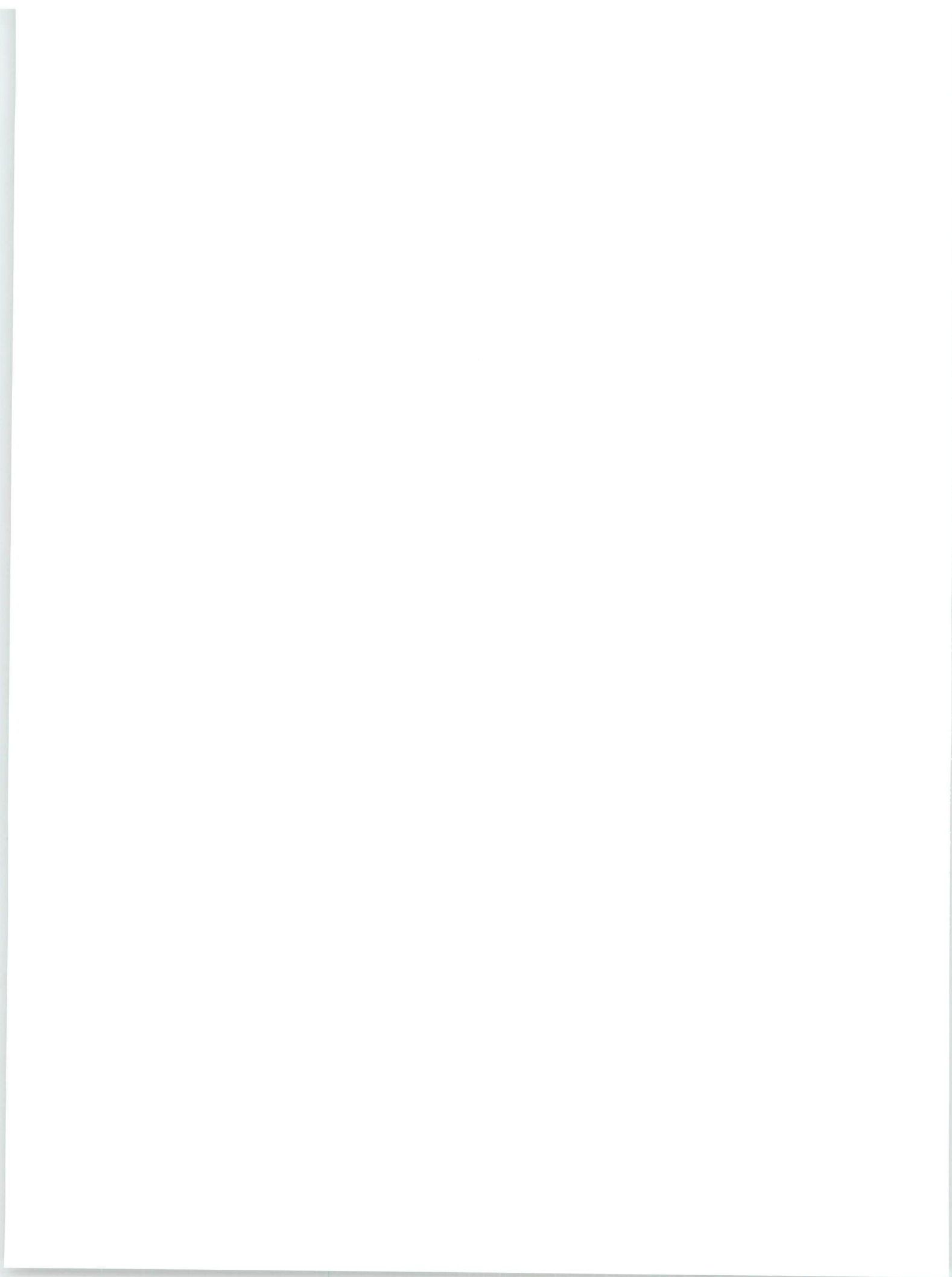
*Plus d'un millier d'avocats participent aux activités de gouvernance et de réflexion du Barreau du Québec et consacrent temps et énergie à des dossiers d'importance tant pour la protection du public que pour l'avancement de la profession.*

Comité accréditeur en médiation familiale  
Comité aviseur en vertu de l'article 52.2 du *Code des professions*  
Comité Barreau du Québec/Cour du Québec  
Comité bipartite Barreau du Québec/Cour supérieure du Québec  
Comité bipartite ministère de la Justice Canada/Barreau du Québec  
Comité bipartite ministère de la Justice Québec/Barreau du Québec  
Comité chargé d'étudier le rapport du Comité d'experts sur la révision de la *Loi sur la protection de la jeunesse*  
Comité consultatif du Fonds d'études juridiques  
Comité consultatif de la formation continue  
Comité consultatif en droit de l'immigration et de la citoyenneté  
Comité d'accès à la profession  
Comité d'accréditation en médiation civile et commerciale et aux petites créances  
Comité d'intervention en cas d'urgences collectives  
Comité de déontologie  
Comité de discipline  
Comité de la formation des avocats  
Comité de l'inspection professionnelle  
Comité de liaison Barreau du Québec et Commission de protection du territoire agricole du Québec  
Comité de liaison Barreau du Québec/Commission des lésions professionnelles  
Comité de liaison Barreau du Québec/Cours municipales

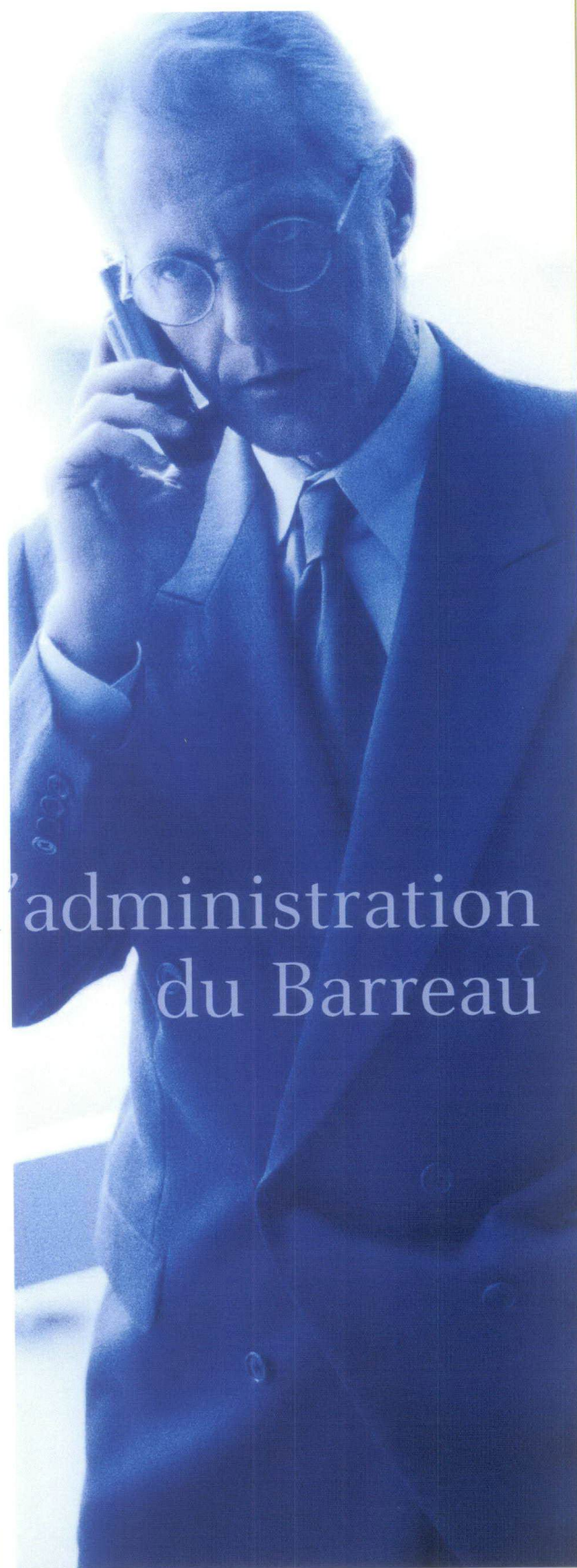
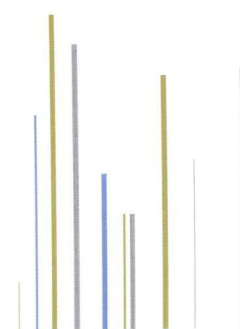
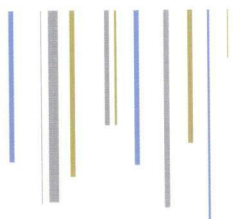
Comité de liaison Barreau du Québec/Tribunaux administratifs du Québec  
Comité de rédaction du *Journal du Barreau du Québec*  
Comité de révision des plaintes  
Comité de surveillance de l'application et de l'entente sur la *Loi de l'aide juridique*  
Comité des avocates et avocats de l'administration publique et parapublique  
Comité des avocates et avocats de l'entreprise  
Comité des avocats de la pratique privée  
Comité des équivalences  
Comité des finances  
Comité des requêtes  
Comité des résolutions  
Comité du Fonds d'indemnisation  
Comité en droit criminel  
Comité en droit du travail  
Comité organisateur du Congrès  
Comité sur l'accès à la justice  
Comité sur l'assurance protection juridique  
Comité sur l'examen du Mérite du Barreau du Québec  
Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat  
Comité sur la Commission de la santé et sécurité au travail  
Comité sur la faillite et l'insolvabilité  
Comité sur la gouvernance du Barreau du Québec  
Comité sur la justice administrative  
Comité sur la justice participative  
Comité sur la législation et l'administration fiscales  
Comité sur la négociation du tarif d'aide juridique  
Comité sur la planification de la retraite  
Comité sur la procédure civile  
Comité sur la représentation des enfants par avocat  
Comité sur la Revue du Barreau du Québec  
Comité sur la sténographie  
Comité sur le droit de l'environnement  
Comité sur le droit de la famille  
Comité sur le droit de la personne  
Comité sur le droit des obligations et de la responsabilité civile

Comité sur le droit des personnes  
Comité sur le droit des sûretés  
Comité sur le droit en regard des peuples  
autochtones  
Comité sur le droit municipal  
Comité sur le régime d'indemnisation  
des personnes victimes d'actes criminels  
Comité sur les communautés culturelles  
Comité sur les droits de la personne  
Comité sur les expertises  
Comité sur les femmes dans la profession  
Comité sur les relations internationales  
Comité sur les sociétés et les personnes morales  
Comité sur les techniciens juridiques  
Comité tripartite (Barreau, justice, magistrature)  
Groupe de travail sur l'accès à l'information  
Groupe de travail sur la Commission sur  
la libération conditionnelle  
Groupe de travail sur le secret professionnel  
et la technologie  
Groupe de travail sur les services juridiques *pro bono*

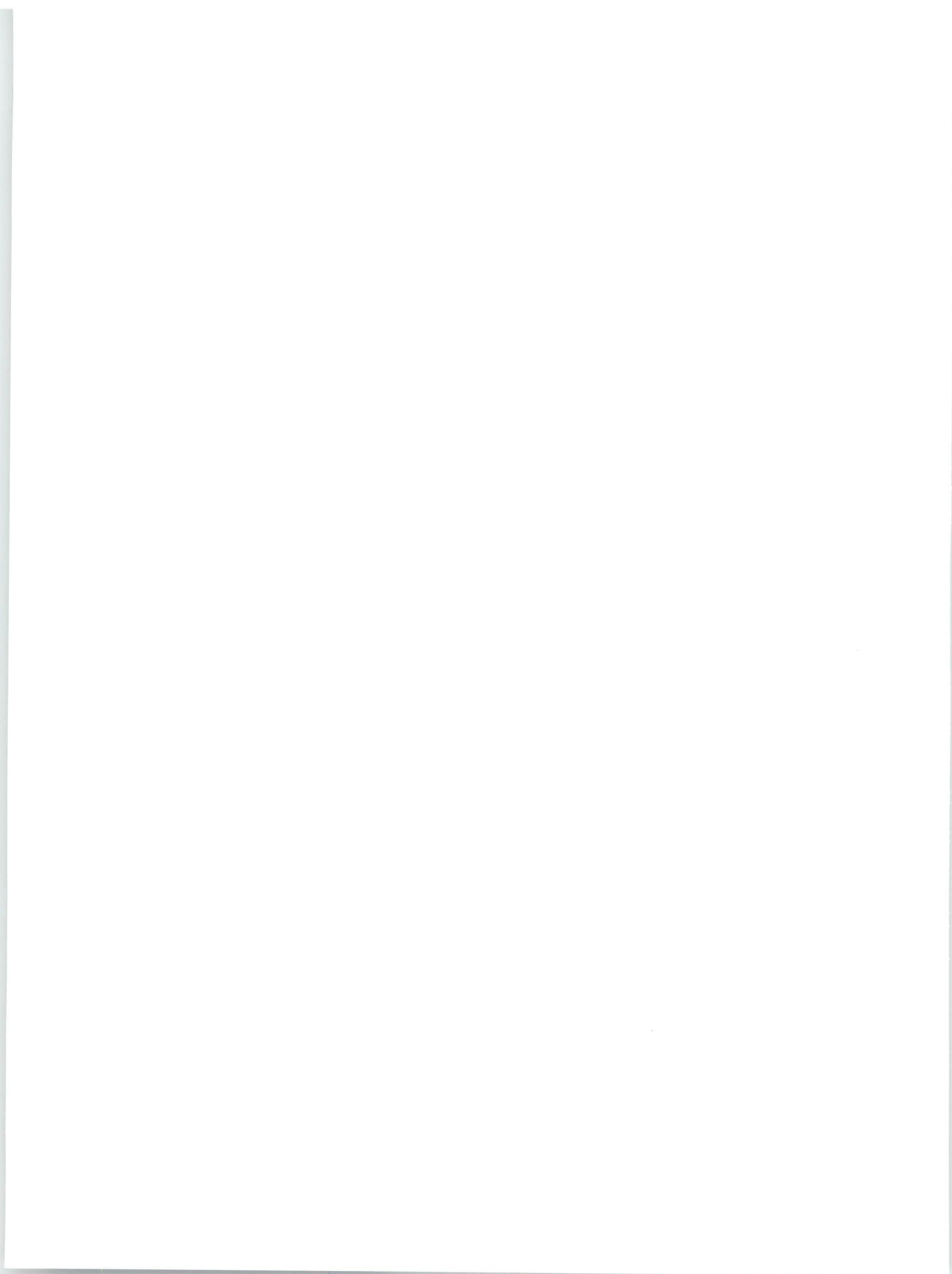




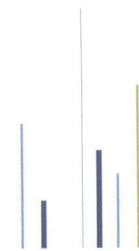
Partie 2  
l'administration  
du Barreau



l'administration  
du Barreau



## 5 L'Assemblée générale annuelle des membres



L'Assemblée générale annuelle des membres a eu lieu le 4 juin 2005 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec qui s'est tenu au Hilton du Lac-Leamy de Gatineau sous la présidence de M. le bâtonnier Denis Mondor.

Deux résolutions ont été soumises à l'Assemblée générale annuelle des membres selon les règles de présentation dûment adoptées.

### 1. AVOCATS À LA RETRAITE ET COTISATIONS RÉDUITES

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE RÉFÉRER la proposition de M<sup>e</sup> François Mathys, appuyée par M<sup>e</sup> Rolland Boudreau au Conseil général de septembre 2006 concernant la création d'une catégorie d'avocats à la retraite et qui se lit comme suit :

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle au Barreau du Québec comprend, comme il se doit, un certain nombre de services pour ses membres;

CONSIDÉRANT que ces services bénéficient presque exclusivement aux membres actifs du Barreau;

CONSIDÉRANT que les membres du Barreau qui sont à la retraite ne profitent à peu près pas de ces services;

CONSIDÉRANT que ces membres à la retraite acquittent leur cotisation comme ils l'ont fait depuis plus de quatre décennies, contribuant de façon significative à la mise en place et au soutien financier de ces services;

CONSIDÉRANT que les membres à la retraite souhaitent continuer à acquitter leur cotisation et à appuyer le Barreau, mais selon un montant qui tienne compte du peu de recours qu'ils ont aux services couverts par la cotisation;

Il est résolu que la Corporation du Barreau du Québec examine la requête des membres du Barreau qui sont à la retraite dans le but de :

Trouver un compromis entre le souhait des membres à la retraite de continuer à faire partie du Barreau et le fait qu'ils bénéficient peu ou pas des services, par ailleurs nécessaires, qui sont offerts aux membres actifs du Barreau;

Déterminer le montant de la cotisation de ces membres à la retraite qui reflèterait ce compromis et qui leur permettrait de continuer à faire partie de la Corporation avec la même fierté et la même dévotion qui fut la leur depuis plusieurs décennies.

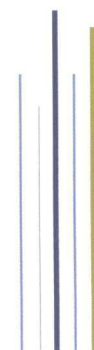
Il est résolu en outre que le résultat de cette démarche et des discussions auxquelles elle donnera lieu sera présenté aux membres du Barreau du Québec lors de son congrès de 2006 afin d'être entériné par ceux-ci.

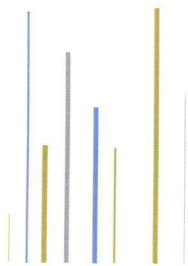
### 2. PROMOTION DE LA MÉDIATION

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE RÉFÉRER la proposition concernant la promotion de la médiation de M<sup>e</sup> Miville Tremblay, appuyée par M<sup>e</sup> Yves Letellier au Conseil général de juin. La proposition se lit comme suit :

Il est proposé que le Barreau du Québec déploie les mesures nécessaires afin que les avocates et les avocats soient pleinement reconnus à titre de professionnels de la médiation et que le Barreau du Québec soit proactif et engage les fonds nécessaires pour développer et promouvoir ce domaine de pratique.





## 6 Les membres du Conseil général

M<sup>e</sup> Madeleine Lemieux, bâtonnière du Québec

M<sup>e</sup> Stéphane Rivard, vice-président

M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général et secrétaire (non votant)

M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère spéciale de la bâtonnière, assiste M<sup>e</sup> Houle (non votant)

### Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier Robert Dufresne

### Déléguée de la section d'Arthabaska

M<sup>e</sup> Marie-Josée Garneau

### Délégué de la section du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

M. le bâtonnier Carol Abud

### Délégué de la section de Bedford

M. le bâtonnier Robert Poitras

### Délégué de la section de la Côte-Nord

M. le bâtonnier Jean-Claude Dufour

### Délégués de la section de Hull

M. le bâtonnier Jean-François Bonin

M<sup>e</sup> Charles Belleau

### Déléguée de la section des Laurentides-Lanaudière

M<sup>me</sup> la bâtonnière Maria D'Onofrio

### Délégué de la section de Laval

M. le bâtonnier Jean-Pierre Archambault

### Délégué de la section de Longueuil

M. le bâtonnier Pierre Bourbeau

### Délégués de la section de la Mauricie

M. le bâtonnier Eric Beauchesne

M<sup>e</sup> Marc Roberge

### Délégués de la section de Montréal

M. le bâtonnier David R. Collier

M<sup>e</sup> Julie Latour

M<sup>e</sup> Annie Galarneau

M<sup>e</sup> Gilles Ouimet

M<sup>e</sup> Caroline Champagne

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene

M<sup>e</sup> Michèle Moreau

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde

M<sup>e</sup> Steven Slimovitch

M<sup>e</sup> Vincent Thibault

### Délégués de la section de Québec

M. le bâtonnier Jacques G. Bouchard

M<sup>e</sup> Jean-Louis Lemay

M<sup>e</sup> Claudia P. Prémont

M<sup>e</sup> Michèle Thivierge

M<sup>e</sup> Bruno Lévesque

### Délégué de la section du Richelieu

M. le bâtonnier Jean-Pierre Bousquet

### Délégué de la section du Saguenay-Lac-St-Jean

M. le bâtonnier Richard Daoust

### Délégués de la section de Saint-François

M<sup>me</sup> la bâtonnière Céline Audet-Otis

M<sup>e</sup> Patrick Fréchette

### Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M<sup>me</sup> Isabelle Charles

M. Raoul Desmeules

M. Noël Pelletier

M<sup>me</sup> Micheline Séguin-Bernier

### Observateurs

M<sup>e</sup> Denis Mondor, bâtonnier sortant

M<sup>e</sup> René Martineau, Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier Yvan Corriveau, Arthabaska

M<sup>e</sup> Jean-François Royer, Arthabaska  
 M<sup>e</sup> Louise Levasseur, Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine  
 M<sup>e</sup> Jocelyn Bélisle, Bedford  
 M<sup>e</sup> Vicky Lapierre, Côte-Nord  
 M<sup>e</sup> Miville Tremblay, Hull  
 M<sup>e</sup> Jean-Luc Jolly, Laurentides-Lanaudière  
 M<sup>e</sup> Jean-Claude Dubé, Laval  
 M<sup>e</sup> Raymond Allard, Longueuil  
 M<sup>e</sup> Benoît Boucher, Richelieu  
 M<sup>e</sup> Paul Pomerleau, Saguenay-Lac-St-Jean  
 M<sup>e</sup> Jean-Pierre Boileau, Association des avocats et avocates de province

### Invités

M<sup>e</sup> Lukasz Granosik, président de l'Association du Barreau canadien, Division du Québec  
 M<sup>e</sup> Christine Fournier, vice-présidente de l'Association des avocats et avocates de province  
 M<sup>e</sup> Benoit Lussier, président de l'Association des Jeunes Barreaux du Québec



## 7 Les réunions du Conseil général

### DATES ET LIEUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL GÉNÉRAL

17 juin 2005	Montréal
29 septembre 2005	Drummondville
9 décembre 2005	Montréal
23-24 mars 2006	Québec

## 8

### La liste des principales résolutions du Conseil général

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées<sup>1</sup> ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

1. DE MANDATER le Comité de médiation afin de préparer les grandes lignes d'un plan d'action pour développer et promouvoir la justice participative au sein de la profession, lequel devra être soumis au Conseil général de septembre 2005 (juin 2005, rés. 8.1.2)
2. D'APPROUVER les modifications du *Code de déontologie des avocats* afin de lever l'incompatibilité entre les fonctions d'agent de police et l'exercice de la profession d'avocat (juin 2005, rés. 9)
3. D'ADOPTER une résolution se prononçant contre l'implantation des tribunaux islamiques au Québec et au Canada (juin 2005, rés. 20)
4. D'APPROUVER le projet de *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* lequel prévoit une délégation de pouvoir en matière d'inspection professionnelle du Comité administratif au Comité de l'inspection professionnelle d'une part, et du Comité de l'inspection professionnelle au directeur du Service de l'inspection professionnelle d'autre part (septembre 2005, rés. 37)
5. D'APPROUVER les modifications législatives nécessaires créant une catégorie d'avocats intitulée « avocats à la retraite » (septembre 2005, rés. 40)
6. DE FIXER à 300 \$ la contribution annuelle de base pour défrayer le coût de fonctionnement du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour l'année 2006 (septembre 2005, rés. 52.1)
7. D'ADOPTER les règles de composition et de fonctionnement du Comité de la formation professionnelle des avocats (décembre 2005, rés. 70.2)
8. DE RECOMMANDER à l'Assemblée générale des membres du Barreau une augmentation de la cotisation annuelle exigible de 75 \$ par membre à compter de l'exercice 2007-2008 (mars 2006, rés. 81.2.1)
9. DE RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle des membres d'approuver l'indexation de la cotisation annuelle du Barreau du Québec exigible pour son fonds général de 2.2% à compter de l'exercice 2007-2008 (mars 2006, rés. 81.2.2)
10. DE RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec une cotisation annuelle exigible réduite à 100 \$ par membre qui optera pour s'inscrire dans la catégorie d'avocats retraités à compter de l'exercice 2007-2008 (mars 2006, rés. 81.4)
11. D'APPROUVER les modifications proposées au *Règlement sur la comptabilité et sur les comptes en fidéicommiss des avocats* concernant la prohibition des transactions en espèces (mars 2006, rés. 82)

<sup>1</sup> Exceptionnellement, la résolution peut être reproduite en entier

12. D'APPROUVER le rapport de M<sup>e</sup> Louise Comeau, syndique du Barreau visant à mettre sur pied les fonctions de syndics-correspondants (mars 2006, rés. 84)
13. DE RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau d'approuver l'indexation de la cotisation annuelle pour le CAIJ exigible de 2,2% à compter de l'exercice 2007-2008 (mars 2006, rés. 91.3)
14. D'APPROUVER le plan stratégique et opérationnel du Barreau du Québec pour la période 2006-2010 (mars 2006, rés. 93)
15. D'APPROUVER le plan stratégique et opérationnel du Service de la formation continue pour la période 2006-2010 (mars 2006, rés. 94.1)
16. D'ADOPTER une résolution concernant le *Tarif des honoraires judiciaires* selon laquelle les règles régissant l'attribution des dépens doivent permettre l'atteinte d'un équilibre, à savoir que les dépens doivent être proportionnés, prévisibles et suffisamment élevés pour décourager le recours à des procédures (en demande ou en défense), déraisonnables ou inutiles, mais que les dépens ne devraient jamais être d'un montant de nature à décourager le justiciable de bonne foi d'avoir recours aux tribunaux (mars 2006, rés. 103)

17. CONSIDÉRANT le plan d'action sur la justice participative et les consultations menées pour évaluer les impacts de chacune des 15 recommandations du plan, lequel n'a pas fait l'objet d'une approbation;

CONSIDÉRANT L'OPPORTUNITÉ POUR LE BARREAU DE PRENDRE LE VIRAGE DE LA JUSTICE PARTICIPATIVE ET DE SE POSITIONNER À L'AVANT-PLAN DE CETTE TENDANCE;

DE RECOMMANDER AU CONSEIL GÉNÉRAL D'ADOPTER LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

- De CRÉER une table de concertation judiciaire avec le Barreau du Québec, le ministère de la Justice et la magistrature afin de donner suite à la mise en œuvre du plan de développement sur la justice participative;
- De CRÉER une table de concertation de formation avec le Barreau du Québec, les facultés de droit, l'École du Barreau et le Service de la formation continue afin de donner suite à la mise en œuvre du plan de développement sur la justice participative;
- De POURSUIVRE la tournée des chambres de commerce régionales qui a été à ce jour un grand succès et qui démontre un intérêt grandissant pour la justice participative et la médiation civile et commerciale;
- D'ADOPTER le plan de communication sur la justice participative présenté par le Service des communications;

De MODIFIER le nom du Comité sur la médiation pour celui de Comité sur la justice participative.



## 9 Les membres du Comité administratif

### LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

M<sup>e</sup> Madeleine Lemieux, bâtonnière du Québec  
 M<sup>e</sup> Stéphane Rivard, vice-président  
 M. le bâtonnier David R. Collier (Montréal)  
 M<sup>e</sup> Julie Latour (Montréal)  
 M<sup>e</sup> Vincent Thibeault (Montréal)  
 M. le bâtonnier Jacques G. Bouchard (Québec)  
 M<sup>e</sup> Jean-Louis Lemay (Québec)  
 M<sup>e</sup> Charles Belleau (Hull)  
 M<sup>e</sup> Marie-Josée Garneau (Arthabaska)  
 M. Raoul Desmeules (Office des professions)

### AUTRES PERSONNES QUI ASSISTENT AUX SÉANCES

M<sup>e</sup> Denis Mondor, observateur à titre de bâtonnier sortant  
 M<sup>e</sup> Jacques Houle, directeur général et secrétaire  
 M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère spéciale de la bâtonnière, assiste M<sup>e</sup> Houle



## 10 Les réunions du Comité administratif

### DATES ET LIEUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

21 avril 2005	Montréal
26 mai 2005	Montréal
15 juin 2005	Montréal
11-12 août 2005	St-Marc-sur-Richelieu
28 septembre 2005	Drummondville
20 octobre 2005	Montréal
10 novembre 2005	Montréal
7-8 décembre 2005	Montréal
12 janvier 2006	Montréal
16-17 février 2006	Bromont
22 mars 2006	Québec

## 11 La liste des principales résolutions du Comité administratif

- D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 1 000 \$ à l'Association nationale de la femme et du droit pour aider à la conférence bilingue et nationale, intitulée « Les droits et libertés des femmes » qui célébrera le 20<sup>e</sup> anniversaire des droits à l'égalité énoncés à l'article 15 de la Charte (Vancouver du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai 2005).
- D'APPROUVER en principe la création du Centre de recherche et d'expertises sur les services juridiques sous réserve de la signature d'une entente à cet effet.
- D'APPROUVER les recommandations suivantes :
  - De ne pas contester la constitutionnalité du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés;
  - De ne pas intervenir dans le débat engagé par le Barreau de l'Ontario auprès de la Cour fédérale;
  - D'être vigilant sur l'exercice illégal du droit en matière d'immigration sous juridiction québécoise, et conséquent s'il y a lieu;
  - De prendre l'initiative d'une coordination avec les différents barreaux du Canada pour le même objet que ce qui précède;

De faire les représentations appropriées auprès du gouvernement du Québec pour que ne soit pas adopté un règlement québécois sur l'immigration imitant le règlement fédéral.
- DE RECOMMANDER la candidature de M. Fernand Côté comme récipiendaire du prix Robert-Sauvé 2005 pour le volet grand public (hors réseau).
- D'APPROUVER le projet de renouvellement de l'entente sur le tarif d'Aide juridique tel que proposé et;
 

DE MANDATER le Comité de pratique privée afin d'en venir à une entente sur le renouvellement sur le tarif d'Aide juridique.
- DE CRÉER un Groupe de travail sur la révision du processus disciplinaire.
- DE RECOMMANDER la candidature de M<sup>e</sup> Marie-Claire Kirkland pour recevoir le Prix de la Justice 2005.
- DE FORMER un Groupe de travail sur le *pro bono*, dont la composition sera complétée à une séance ultérieure.
- D'APPROUVER la convention sur la contribution du Barreau du Québec au financement du Centre d'accès à l'information juridique intervenue entre le Barreau du Québec et le Centre d'accès à l'information juridique en modifiant l'article C.1 pour préciser que le Barreau versera annuellement 25 % des revenus « nets, c'est à dire, déduction faite des frais de gestion exigés par les institutions financières » des intérêts sur les comptes en fidéicommis perçus par le Fonds d'études juridiques.

10. CONSIDÉRANT le rapport du Comité *ad hoc* sur les frais du Barreau de Montréal de mai 2004;

CONSIDÉRANT la position du Comité sur la procédure civile du Barreau du Québec sur ce rapport du Comité *ad hoc* sur les frais du Barreau de Montréal daté de septembre 2005;

CONSIDÉRANT que ces deux rapports poursuivent des objectifs communs d'accessibilité à la justice et de promotion du fonctionnement plus équitable et efficace du système de justice;

CONSIDÉRANT que ces deux rapports en arrivent au même constat que le système de justice est injuste et inéquitable en matière de dépens et que le système judiciaire est de plus en plus inaccessible pour les justiciables;

CONSIDÉRANT que les deux rapports proposent toutefois des solutions différentes et que le Comité sur la procédure civile n'entérine pas toutes les recommandations contenues au rapport du Comité *ad hoc* sur les frais du Barreau de Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessité de canaliser les efforts et les énergies investis par plusieurs comités, groupes de travail et individus au cours des derniers mois dans les dossiers touchant la procédure en matière civile ou familiale;

D'ÉTABLIR un plan d'action concerté avec les différents comités internes du Barreau du Québec, les barreaux de section, la magistrature et le ministère de la Justice du Québec dans les dossiers de procédure civile ET;

DE CIBLER les priorités à atteindre dans des délais à être fixés.

11. DE RECOMMANDER au Conseil général l'adoption de la recommandation du Comité sur la planification de la retraite à l'effet de créer une catégorie d'avocats à la retraite avec les conditions d'admission, de reprise d'exercice et les restrictions suggérées par le Comité.

12. DE RECOMMANDER au Conseil général la résolution suivante :

DE FIXER à 300 \$ la contribution annuelle de base pour défrayer le coût de fonctionnement du Fonds d'assurance pour l'année 2006;

D'ACCORDER, comme convenu, un crédit de 100 \$ pour l'année 2006, aux avocats qui ont suivi le cours « *Réforme du Code de procédure civile : votre pratique ne sera plus jamais la même* », organisé par le Service de la formation permanente du Barreau du Québec et commandité par le Fonds d'assurance;

DE MAINTENIR les limites et garanties d'assurance, de même que les termes et conditions (sauf en ce qui concerne la contribution

annuelle de base) de la police d'assurance tels qu'ils étaient en 2005.

13. D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 5 000 \$ à l'organisation Avocats sans frontières Québec comme marque tangible d'appui.

14. DE RÉFÉRER la problématique du traitement réservé par le système judiciaire aux personnes atteintes d'un problème de santé mentale ou de déficience intellectuelle aux comités suivants :

- Comité sur le droit des personnes;
- Comité sur les droits de la personne;
- Comité en droit criminel;

DE MANDATER les membres de ces comités afin de soumettre dans un seul rapport leurs analyses et leurs recommandations au Comité administratif du Barreau du Québec.

15. D'APPROUVER le mandat du Groupe de travail sur les services juridiques *pro bono* à l'effet :

- De définir et circonscrire ce qu'on entend par « services juridiques *pro bono* ».
- D'agir à titre d'agent de liaison du Barreau du Québec dans la collaboration avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJ) et la Fondation du Barreau le cas échéant, dans la recension des initiatives de *pro bono* existantes au Québec et au Canada.
- De réfléchir à l'opportunité d'assurer une meilleure coordination des initiatives de *pro bono* déjà existantes au Québec et de définir, le cas échéant, une structure adéquate pour ce faire.
- De réfléchir à l'opportunité de faire davantage la promotion des services *pro bono* existants au Québec et de définir, le cas échéant, les moyens pour ce faire.
- De proposer, le cas échéant, des sources de financement nécessaires à la mise en place des suggestions qui seront formulées.

DE DÉSIGNER les membres du Groupe de travail sur les services juridiques *pro bono*.

16. DE SOUMETTRE le projet de règlement type sur les exigences d'identification et de vérification d'identité des clients au Bureau du syndic, au Service de l'inspection professionnelle et au Service de recherche et de législation afin que ces derniers analysent le projet de règlement type sur les exigences d'identification et de vérification d'identité des clients en vue de suggérer des propositions de modifications appropriées au règlement actuel visant à exiger la vérification d'identité.

17. DE DEMANDER au ministre de la Justice du Québec de mettre en marche immédiatement le processus de révision du *Tarif des honoraires judiciaires des avocats* (le « *Tarif* ») pour faire approuver, conformément à la loi, un tarif révisé, afin que, sujet à la discrétion balisée et motivée du tribunal en matière de dépens, ce nouveau tarif prévoit, d'une part, l'ensemble des actes que peut poser un avocat pour représenter les intérêts de ses clients et, d'autre part, reflète plus équitablement les véritables coûts des litiges y compris les honoraires extrajudiciaires des avocats;

DE DEMANDER au ministre de la Justice du Québec de présenter dans les plus brefs délais un projet de loi à l'Assemblée nationale ayant pour but d'amender le *Code de procédure civile*, et toute autre loi et règlement nécessaire pour donner effet aux recommandations suivantes :

- Qu'un comité permanent soit mis en place afin de faire des recommandations écrites et publiques concernant la révision du *Tarif* au moins tous les quatre ans, ce comité devant être composé de représentants de la magistrature, des barreaux, du public ainsi que du ministère de la Justice du Québec;

- Que l'article 479 C.p.c. soit amendé afin de prévoir que les dépens appartiennent à la partie et non à son avocat;
- Que les articles 477 et 480 C.p.c. soient amendés afin de reconnaître au tribunal une discrétion motivée et balisée d'accorder des dépens supérieurs à ceux prévus au *Tarif* jusqu'à concurrence de certaines limites proportionnelles au montant ou à la valeur des questions en litige;

DE DEMANDER au ministre de la Justice du Québec d'amender le *Code de procédure civile* afin de reconnaître explicitement le pouvoir discrétionnaire de la Cour supérieure, énoncé par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Colombie Britannique (ministre des Forêts) c. Bande indienne Okanagan*, (2003) 3 R.C.S. 371, et de l'étendre à la Cour du Québec et à la Cour d'appel du Québec, d'accorder exceptionnellement une provision pour frais, y compris les frais extrajudiciaires.

18. D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 1 000 \$ pour aider au réseau pour la résolution des conflits du Canada Inc.
19. DE FORMER en vertu de l'article 52.2 du *Code des professions* un comité d'experts dont le mandat comporte les deux volets suivants :
  - Soumettre des analyses et des recommandations au Comité administratif pour toute décision en vertu de l'article 52.1 ou de l'article 48 du *Code des professions*;
  - De soumettre des suggestions en vue d'améliorer le *modus operandi* en ces matières et plus particulièrement d'élaborer des instructions claires et précises qui seront transmises aux experts appelés à se prononcer en vertu de l'article 48 du *Code des professions* sur l'aptitude d'un avocat à exercer sa profession;
20. DE SE DÉCLARER OUVERT à consacrer ultérieurement des ressources financières et humaines sur les questions d'équité et de diversité dans la profession au Québec;
 

DE MANDATER le Comité sur les femmes dans la profession afin de préciser et d'expliquer les principaux volets d'intervention qui seraient privilégiés et auxquels seraient consacrées ces ressources;

DE PRÉCISER quelles ressources financières et humaines il serait opportun d'y affecter afin de réaliser cet objectif.
21. CONSIDÉRANT la présentation du document-synthèse sur le plan stratégique du Barreau du Québec pour les trois à quatre prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'obtenir l'éclairage de plusieurs membres du Conseil général concernant l'analyse de l'environnement externe;

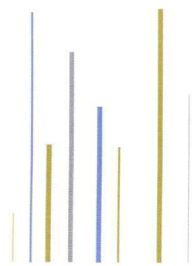
DE FORMER un sous-comité du Conseil général à cet effet et d'en désigner les membres.

22. D'APPROUVER les cinq recommandations soumises par le Comité sur les communautés culturelles et reproduites ci-après;
  - améliorer la représentation des groupes ethnoculturels parmi les intervenants du système judiciaire à tous les niveaux, incluant la magistrature et plus particulièrement au niveau des Tribunaux administratifs;
  - recueillir des données sur la représentation des groupes ethnoculturels parmi les membres du Barreau du Québec et les analyser en vue de déterminer l'existence de barrières systémiques;
  - favoriser l'accès à la profession juridique des membres des groupes ethnoculturels en mettant en place des programmes novateurs au niveau du Barreau du Québec afin de les appuyer dans leur recherche de stage et lors de leur passage à l'École du Barreau;
  - améliorer la formation de tous les intervenants du système judiciaire sur la discrimination;
  - s'assurer que les projets de loi et politiques susceptibles d'avoir un impact sur les membres des groupes ethnoculturels soient accompagnés d'une analyse quant à l'égalité.
23. CONSIDÉRANT la conclusion du Comité sur le droit de la famille du Barreau du Québec à l'effet qu'un système de révision administrative des pensions alimentaires pour enfants dans les cas simples visés à l'article 25.1 de la *Loi sur le divorce* et selon les paramètres envisagés est souhaitable dans une optique d'accès à la justice;
 

D'AVALISER la recommandation du Comité sur le droit de la famille pour en faire la position du Barreau du Québec sur cette question; ET

DE COMMUNIQUER la position du Barreau du Québec aux représentants du Barreau au sein du Comité provincial sur la simplification du droit de la famille.
24. DE CRÉER un Groupe de travail concernant le règlement sur l'exercice de la profession en société et en multidisciplinarité et de désigner les membres.
25. DE DÉSIGNER à titre de récipiendaire du Mérite du Barreau 2006 les deux personnes suivantes :
  - M<sup>e</sup> Rolland Boudreau, c.r.;
  - M<sup>e</sup> Odette Jobin-Laberge.

Et D'OCTROYER la Médaille du Barreau à M<sup>e</sup> André Gauthier.
26. DE DÉSIGNER à titre de récipiendaire du Mérite Christine Tourigny 2006 M<sup>e</sup> Andrée Côté (Hull).
27. Fin de l'exemption du paiement des cotisations pour les avocats atteignant 45 ans d'inscription au Tableau de l'ordre, à compter de l'exercice 2007-2008
28. DE FORMER un nouveau comité sur les relations internationales dont le mandat sera :
  - Définir le rôle et le positionnement du Barreau du Québec dans les relations internationales;
  - Identifier les pistes d'actions en lien avec la mission du Barreau et le plan stratégique;
  - Soutenir l'action et les projets du milieu juridique québécois à l'étranger;
  - Faire valoir et promouvoir l'expertise juridique québécoise, incluant l'expertise du Barreau du Québec.



## 12

# Les cotisations annuelles 2005-2006

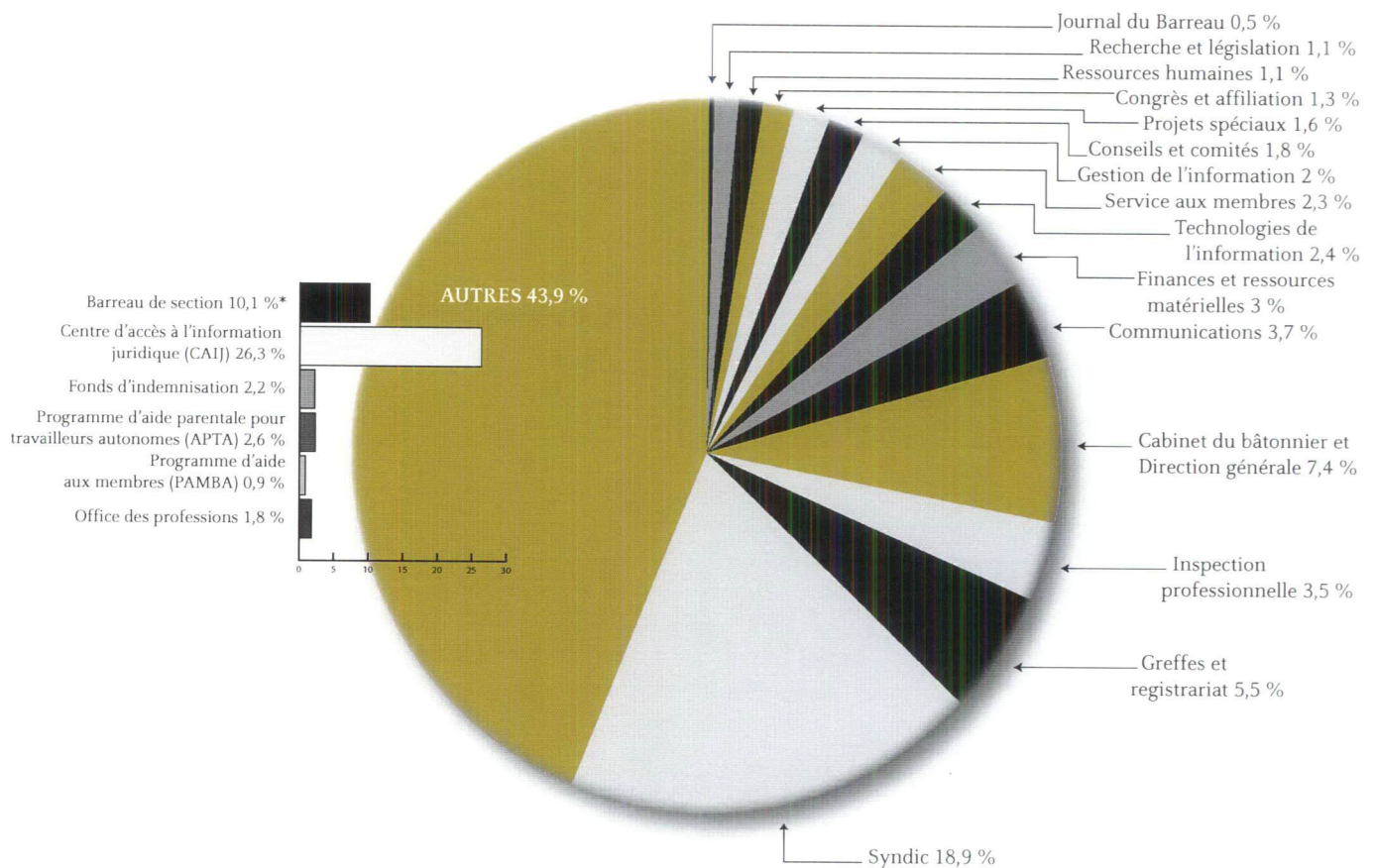
### DES DOLLARS PERÇUS, DES DOLLARS REDISTRIBUÉS

Des 1 142 \$ payés par l'avocat, le Barreau du Québec ne conserve que 642 \$ dans son Fonds général. Les 500 autres dollars sont redistribués. En fait, quelque 44 % des sommes perçues sont retournées, notamment aux 15 sections du Barreau, puisque nous percevons la cotisation pour toutes les sections. Nous retournons aussi 300 \$ au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ). D'autres montants vont au

Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA), au Fonds d'indemnisation, au Programme d'aide parentale pour travailleurs autonomes (APTA) ainsi qu'à l'Office des professions.

Du total de la cotisation perçue (1 142 \$), 28 % des sommes sont affectées aux trois services dédiés directement à la protection du public. Toutefois, plusieurs autres activités mises de l'avant par d'autres services contribuent activement à la protection du public (ex. : activités de gestion, de communications, de formation, d'information et de prévention).

### Comment est investie la cotisation annuelle de 1 142 \$ ?\*



\* Exemple basé sur la cotisation d'un membre montréalais, puisque les cotisations des sections varient.

## LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC

Première année	186,00 \$
Deuxième année	448,00 \$
Troisième année	538,00 \$
Quatrième année et plus	642,00 \$

## LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC

Première année et plus	25,00 \$
------------------------	----------

## LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)

Première année et plus	10,00 \$
------------------------	----------

## LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)

Première année	90,00 \$
Deuxième année	210,00 \$
Troisième année	255,00 \$
Quatrième année et plus	300,00 \$

Notes :

- Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.
- Un abonnement de 15 \$ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation annuelle.
- La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année financière.
- Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les Barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.
- La cotisation aux sections inclut 30 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et Québec.

## LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE POUR LES TRAVAILLEURS AUTONOMES (APTA)

Première année et plus	30,00 \$
------------------------	----------

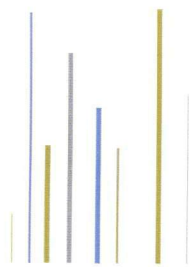
## LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS

Première année et plus	20,20 \$
------------------------	----------

## LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION

Abitibi-Témiscamingue	110,00 \$
Arthabaska	125,00 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	102,00 \$
Bedford	90,00 \$
Côte-Nord	192,54 \$
Hull	
Première année	60,84 \$
Deuxième année et plus	105,00 \$
Laurentides-Lanaudière	108,12 \$
Laval	
Première et deuxième années	75,00 \$
Troisième année et plus	125,00 \$
Longueuil	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	85,00 \$
Troisième année	105,00 \$
Quatrième année et plus	155,00 \$
Mauricie	
Première année	85,00 \$
Deuxième année et plus	140,00 \$
Montréal	
Première année	55,00 \$
Deuxième année	70,00 \$
Troisième année	80,00 \$
Quatrième année et plus	115,00 \$
Québec	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Richelieu	
Première année	100,00 \$
Deuxième année et plus	140,00 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	140,00 \$
Saint-François	150,00 \$





## 13 Administration des registres

### 13.1 LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

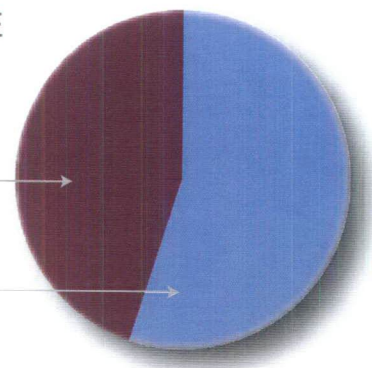
En plus d'offrir au public un service de renseignements du Tableau de l'Ordre durant les heures normales d'ouverture, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponse mécanisée afin de réduire au minimum le temps d'attente et permettre une réponse 24 heures par jour et ce, 7 jours sur 7.

Les permis d'exercice au 31 mars 2006

#### MEMBRES DU BARREAU

FEMMES  
45 %

HOMMES  
55 %



#### SECTIONS

SECTIONS	Avocats		Conseillers en loi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi - Témiscamingue	75	74		
Arthabaska	136	76		
Bas Saint-Laurent - Gaspésie	141	103		
Bedford	110	79		
Hull	667	634	3	1
Laurentides - Lanaudière	435	383		
Montréal	6 512	5 310	8	2
Québec	1 890	1 461	2	1
Richelieu	302	256		1
Saint-François	237	209		
Saguenay - Lac Saint-Jean	195	125		
Mauricie	160	107		
Côte-Nord	61	39		
Longueuil	466	487	3	
Laval	371	262		
<b>Total</b>	<b>11 758</b>	<b>9 605</b>	<b>16</b>	<b>5</b>

Il est à noter que 106 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 2005-2006, il y a eu 764 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 39 avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 20 899 à 21 384 au 31 mars 2006.

#### Autorisations spéciales d'exercer

Au cours de l'année, 108 demandes d'autorisations spéciales pour personne exerçant hors du Québec ont été accordées; 106 de ces demandes provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario, un du Nouveau-Brunswick, un des États-Unis.

## 13.2 REGISTRE DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ET SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

### Formation

Mai 2004

### Responsables

M<sup>e</sup> Claire Moffet

M<sup>e</sup> Annie Chapados, registraire

### Rapport

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions* et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité* lequel est entré en vigueur le 6 mai 2004.

2004-2005 2005-2006

Nombre total des membres actifs	2 132	4 076
Nombre total des membres du Barreau du Québec	1 620	3 008
Nombre total de S.E.N.C.R.L.	20	34
Nombre de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	1 898	3 684
Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires	7	8
Nombre total de S.P.A.	98	76
Nombre de membres faisant partie d'une S.P.A.	234	392
Nombre de S.P.A. multidisciplinaires	2	6

## 13.3 REGISTRE DES TESTAMENTS ET MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991 pour celui des mandats.

Depuis septembre 2003, un guichet unique de recherche a été institué en collaboration avec la Chambre des notaires. Ainsi, le public, les avocats et les notaires peuvent s'adresser à un seul endroit pour une demande de recherche et obtenir les résultats en un seul envoi tant du Barreau du Québec que de la Chambre des notaires.

Il importe de signaler que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires conservent toutefois l'autonomie de leurs registres respectifs.

### Rapport

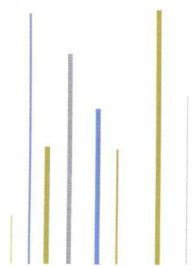
2005-2006

#### REGISTRE DES TESTAMENTS :

Inscriptions	8 613
Inscriptions cumulatives (depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1979)	103 091
Recherches	135 118
Recherches cumulatives	281 246
Testaments retracés	3 117

#### REGISTRE DES MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE :

Inscriptions	4 607
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	15 914
Recherches	7 250
Recherches cumulatives	10 654
Mandats retracés	31



## 14

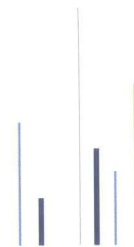
# Le Bureau du syndic

Le Bureau du syndic est l'instrument de contrôle curatif par lequel le Barreau s'acquitte de sa mission de protection du public. Le Bureau du syndic, de concert avec les Greffes et l'Inspection professionnelle, se situe au carrefour de l'accès et du contrôle de la profession. À cet effet, il est responsable des enquêtes et des plaintes disciplinaires. Il offre aussi un service d'information destiné aux avocats et au public en matière de déontologie. Il est responsable également de la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Enfin, il gère les prises de possession et les perquisitions.

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DU SYNDIC

Demandes d'enquête	1 619
Plaintes portées devant le Comité de discipline	88
Demande de conciliation reçues	848
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	497
Dossiers référés à l'arbitrage	285
Appels reçus pour des demandes d'information	22 798
Dossiers d'information	598
Interventions diverses	234
Réinscription sous les articles 65, 70, 74 et 122 L.B.	64
Article 55.1	18
Perquisitions	14
Prises de possession	41



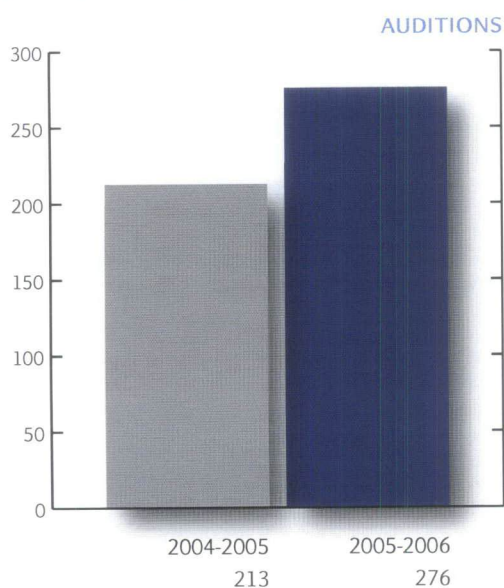


## 15.1 LE COMITÉ DE DISCIPLINE

### Formation

C.G. 03/06/67

### Nombre de séances



### Membres

*Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :*

M<sup>e</sup> Réjean Blais

*Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau :*

*Depuis le 3 décembre 2003 - mandat de 3 ans*

M<sup>e</sup> Delpha Bélanger

M<sup>me</sup> la bâtonnière France Bergeron

M<sup>e</sup> Jean-Jacques Gagnon

M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux

M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

M<sup>e</sup> Pierre Linteau

M<sup>e</sup> Jean Pâquet

M<sup>e</sup> François Samson

*Membres désignés par le Conseil général le 9 décembre 2005 :*

#### MONTRÉAL

M<sup>e</sup> Gérald N. Apostolatos

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Arsenault

M<sup>e</sup> Pierre Audet

M<sup>e</sup> François Barette

M<sup>e</sup> Pierre Barsalou

M<sup>e</sup> Marc Beauchemin

M<sup>e</sup> Guylène Beaugé

M<sup>e</sup> Ronald R. Blumer

M<sup>e</sup> J.L. Marc Boivin

M<sup>e</sup> Myriam Bordeleau

M<sup>e</sup> Pierre Bourque c.r.

M<sup>e</sup> Pierre Boyer

M<sup>e</sup> Alain Breault

M<sup>e</sup> Annie Breault

M<sup>e</sup> Jean-Yves Brière

M<sup>e</sup> Christiane Brizard

M<sup>e</sup> William Brock

M<sup>e</sup> Pierre Brossoit

M<sup>e</sup> Daniel Brunet

M<sup>e</sup> Marc Charbonneau

M<sup>e</sup> Denyse Charest

M<sup>e</sup> Maurice Cloutier

M<sup>e</sup> Roger Coulombe

M<sup>e</sup> Sylvain Coutlée

M<sup>e</sup> Lewis M. Cytrynbaum

M<sup>e</sup> Jean-Claude Danis

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Dépelteau

M<sup>e</sup> Luc Deshaies

M<sup>e</sup> Marie Deslauriers

M<sup>e</sup> Martin Desrosiers

M<sup>e</sup> Donald Devine

M<sup>e</sup> José P. Dorais

M<sup>e</sup> Armand Elbaz

M<sup>e</sup> Leslie B. Erdle

M<sup>e</sup> Harold Gagnon

M<sup>e</sup> Benoît Gendron  
M<sup>e</sup> Luc R. Gervais  
M<sup>e</sup> Theodore Goloff  
M<sup>e</sup> Michael Peter Goodhue  
M<sup>e</sup> Yves Hamel  
M<sup>e</sup> Michael-John Hanlon  
M<sup>e</sup> Guylaine Henri  
M<sup>e</sup> Patrick C. Henry  
M<sup>e</sup> Scott Hughes  
M<sup>e</sup> Gérald F. Kandestin  
M<sup>e</sup> Steven B. Katkin  
M<sup>e</sup> Christian Lachance  
M<sup>e</sup> Nicole Laflamme-Robinson  
M<sup>e</sup> Barry Landy  
M<sup>e</sup> Marc Laperrière  
M<sup>e</sup> Marie-Michelle Lavigne  
M<sup>e</sup> Pierre Lecavalier  
M<sup>e</sup> Hélène Leduc  
M<sup>e</sup> Jean-François Lehoux  
M<sup>e</sup> Benoît Lemire  
M<sup>e</sup> Michael D. Levinson  
M<sup>e</sup> Irwin Liebman  
M<sup>e</sup> David H. Linetsky  
M<sup>e</sup> Steve McInnes  
M<sup>e</sup> Joel Mercier  
M<sup>e</sup> Julie Messier  
M<sup>e</sup> Donald Michelin  
M<sup>e</sup> Michel Miller  
M<sup>e</sup> Stéphane William Miron  
M<sup>e</sup> Benoît Monette  
M<sup>e</sup> Claude Nadeau  
M<sup>e</sup> Howard Nemeroff  
M<sup>e</sup> Mark Paci  
M<sup>e</sup> Etienne Panet-Raymond  
M<sup>e</sup> Nicole Parent  
M<sup>e</sup> Benoît Pelchat  
M<sup>e</sup> Jean-Luc Pétrin  
M<sup>e</sup> Mireille Pinard  
M<sup>e</sup> Sylvie Poirier  
M<sup>e</sup> Gilbert Poliquin  
M<sup>e</sup> Claude Provencher  
M<sup>e</sup> Isabelle Roy  
M<sup>e</sup> André Royer

M<sup>e</sup> Paul Ryan  
M<sup>e</sup> Guy Saint-Aubin  
M<sup>e</sup> Pierre Salois  
M<sup>e</sup> Chantal Sauriol  
M<sup>e</sup> Denis Sauvé  
M<sup>e</sup> Claude Savoie  
M<sup>e</sup> Christian M. Tremblay  
M<sup>e</sup> Jean Tremblay  
M<sup>e</sup> Martine L. Tremblay  
M<sup>e</sup> Danielle Turcotte  
M<sup>e</sup> Eric Vanchestein  
M<sup>e</sup> Paul Veillette  
M<sup>e</sup> Julie Veilleux  
M<sup>e</sup> David H. Wood  
M<sup>e</sup> Georges Wurtele

#### QUÉBEC

M<sup>e</sup> Michel Beaupré  
M<sup>e</sup> Jean-François Bertrand  
M<sup>e</sup> Line Boivin  
M<sup>e</sup> Réjean Bouchard  
M<sup>e</sup> Christian Boulet  
M<sup>e</sup> Reynald Brochu c.r.  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Brodeur  
M<sup>e</sup> Michelle Carignan  
M<sup>e</sup> Jacques Casgrain  
M<sup>e</sup> Pierre Coderre  
M<sup>e</sup> Pierre Daignault  
M<sup>e</sup> Claire Delisle  
M<sup>e</sup> Luc Dignard  
M<sup>e</sup> Jean-Marc Dufour  
M<sup>e</sup> Brigitte Émond  
M<sup>e</sup> Marie-Paule Gagnon  
M<sup>e</sup> Marc Germain  
M<sup>e</sup> Pierre Giroux  
M<sup>e</sup> Guy Grantham  
M<sup>e</sup> François Huot  
M<sup>e</sup> André Jacques  
M<sup>e</sup> Stéphane Lamonde  
M<sup>e</sup> Geneviève Lapointe  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Lebel  
M<sup>e</sup> Jean-H. Lemire  
M<sup>e</sup> Serge Létourneau  
M<sup>e</sup> Denis Matte

M<sup>e</sup> Johanne McNeil  
 M<sup>e</sup> Marie-Alyne Pearson  
 M<sup>e</sup> Gilles Provençal  
 M<sup>e</sup> Henri Renault  
 M<sup>e</sup> Michel Roberge  
 M<sup>e</sup> Guy G. Roy  
 M<sup>e</sup> Hughes Roy  
 M<sup>e</sup> Jean-Guy Roy  
 M<sup>e</sup> Bernard Tremblay  
 M<sup>e</sup> Benoît Trotier

#### AUTRES RÉGIONS

M<sup>e</sup> Ginette Bertrand  
 M<sup>e</sup> Hubert Besnier  
 M<sup>e</sup> Denis Luc Blouin  
 M<sup>e</sup> Paul Charlebois  
 M<sup>e</sup> Grégoire Dostie  
 M<sup>e</sup> Paul Dunnigan  
 M<sup>e</sup> Christine Fournier  
 M<sup>e</sup> Michel Isabelle  
 M<sup>e</sup> Paul LeBoutillier  
 M<sup>e</sup> Louis Marquis  
 M<sup>e</sup> Jacinthe L. Mercier  
 M<sup>e</sup> Rose-Marie Millar  
 M<sup>e</sup> Hélène Ouellet  
 M<sup>e</sup> Guy G. Pinsonnault  
 M<sup>e</sup> Gislaine Radoux  
 M<sup>e</sup> Jocelyn Rancourt  
 M<sup>e</sup> Reine-Marie Roy  
 M<sup>e</sup> Louis Savoie  
 M<sup>e</sup> Normande Savoie  
 M<sup>e</sup> Nicole Soucy  
 M<sup>e</sup> Roland Veilleux

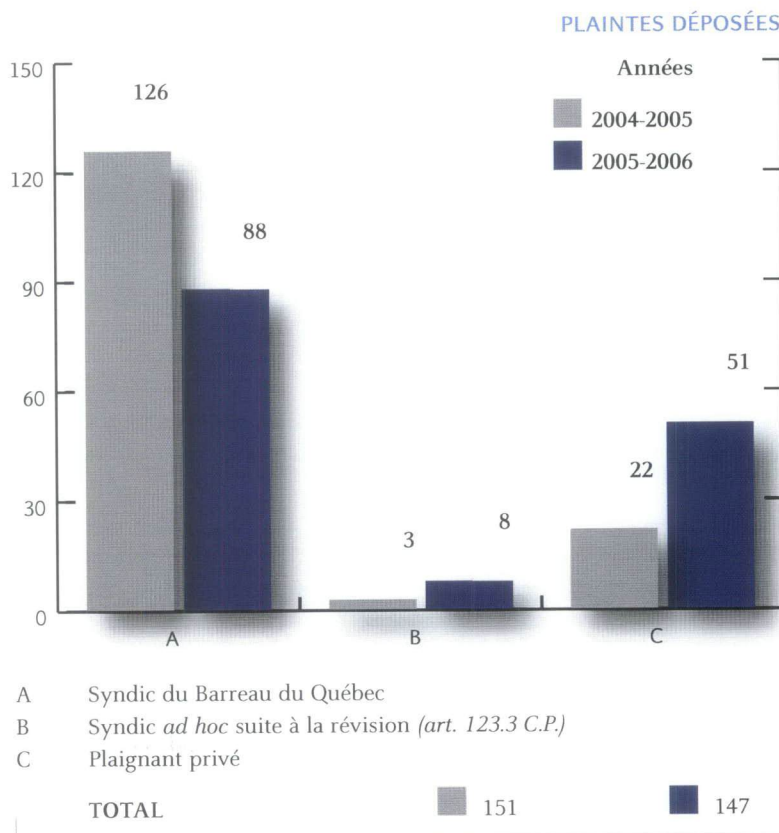
#### Secrétaire désignée par le Conseil général :

M<sup>e</sup> Annie Chapados (depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2001)

#### Rapport

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et est saisi de toute plainte formulée contre un avocat pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou de la *Loi sur le Barreau*, en autant que la plainte respecte la forme et le contenu prescrits par le *Code des professions*. Durant l'année 2005 – 2006, le Comité de discipline a ordonné cinq radiations provisoires, a rejeté 39 plaintes disciplinaires et a vu 16

de ses décisions portées en appel devant le Tribunal des professions, dont deux faisant l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure. Pendant cette période, le Directeur général a transmis 30 avis de radiation, concernant 23 avocats impliqués, à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du *Journal du Barreau*, ainsi qu'aux directeurs des Services judiciaires de chaque Palais de justice.



#### SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'ACCUSATION DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2005 AU 31 MARS 2006

Période de radiation de trois mois et moins	27
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	12
Période de radiation d'un an à cinq ans	45
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	32
Radiation permanente	19
Limitation du droit de pratique	1
Amende de 600 \$ et moins	18
Amende de plus de 600 \$	22
Réprimande	16
Ordonnance de remboursement	22

## 15.2 LE COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### Nombre de séances

21

### Les membres du comité

M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, présidente

M<sup>e</sup> Robert Max Lebeau

M<sup>e</sup> Errol Payne

M<sup>e</sup> Eva Petras

M<sup>e</sup> Gérard Soulière

M<sup>e</sup> François Valin

M<sup>e</sup> François Vigeant

M<sup>e</sup> Kenneth Zigby

M<sup>e</sup> William Dufort, Secrétaire

### Les enquêteurs

M<sup>e</sup> Jean-Claude Demers

M<sup>e</sup> Paul Dionne

M<sup>e</sup> Christiane Filteau

M<sup>e</sup> Pierre A. Fournier

M<sup>e</sup> Robert W. Gasco

M<sup>e</sup> Denis Gingras

M<sup>e</sup> Elizabeth Greene

M<sup>e</sup> Gilles Jobin

M<sup>e</sup> Louis Huot

M<sup>e</sup> Denyse Langelier

M<sup>e</sup> Alain Laviolette

M<sup>e</sup> Louise Levesque

M<sup>e</sup> Yvan Moisan

M<sup>e</sup> Robert Monette

M<sup>e</sup> Jean Nadeau

M<sup>e</sup> Hubert Pépin

M<sup>e</sup> Francine R. Pharand

M<sup>e</sup> Michael Peter Polak

M<sup>e</sup> Benoit Roberge

M<sup>e</sup> Isabelle Roy

M<sup>e</sup> Jean-Claude Sarrazin

M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman

M<sup>e</sup> Denise Synnott

M<sup>e</sup> Robert Truchon

M<sup>e</sup> Bernard Vachon

M<sup>e</sup> Guy Wells

### Les inspecteurs

M<sup>e</sup> Dominique Audet

M<sup>e</sup> Jean R. Barbès

M<sup>e</sup> Jean L. Beauchamp

M<sup>e</sup> Jacques Beauchemin

M<sup>e</sup> Claude Blouin

M<sup>e</sup> Jacques Bouchard

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Bousquet

M<sup>e</sup> Gilles Charpentier

M<sup>e</sup> François Doré

M<sup>e</sup> Gaston Gauthier

M<sup>e</sup> Bernard Grenier

M<sup>e</sup> Suzanne Guillet

M<sup>e</sup> Catherine La Rosa

M<sup>e</sup> Pierre Latulippe

M<sup>e</sup> Charles Morisset

M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin

M<sup>e</sup> Denise Roy

M<sup>e</sup> Carole St-Jean

M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay

M<sup>e</sup> Thierry Usclat

### Rapport

Le Comité de l'inspection professionnelle a tenu 21 réunions, dont 15 réunions régulières, une réunion de remue-ménages et cinq réunions pour procéder exclusivement à l'audition d'avocats ayant fait l'objet d'une enquête spéciale.

#### Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Le Comité, dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession, utilise son Guide d'autoévaluation ainsi que ses programmes de visites d'inspection professionnelle régulières pour aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. C'est ainsi que les cabinets visités ont pu bénéficier de recommandations visant à accroître leur efficacité.

Le Comité continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau d'avocat à tous les avocats et avocates qui en font la demande. De plus, 257 envois de trousse de démarrage ont été effectués. Au cours du dernier exercice, ce service a offert, gratuitement, 120 rencontres. Le programme sera maintenu au cours du prochain exercice.

#### Les enquêtes spéciales

Il y a des avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue de la part du Comité de l'inspection professionnelle. Ainsi, dix dossiers d'enquêtes spéciales étaient encore actifs au début de l'exercice 2005-2006 au cours duquel le Comité a ordonné la tenue de sept nouvelles enquêtes spéciales. Onze dossiers ont connu leur dénouement et les recommandations du Comité de l'inspection professionnelle ont été acheminées au Comité administratif comme l'exige le *Règlement sur la procédure du Comité d'inspection pro-*

professionnelle des avocats. Dix dossiers sont encore actifs à la fin de l'exercice.

Également deux dossiers d'enquêtes spéciales ont été transmis au Bureau du syndic pour enquête.

Les recommandations formulées par le Comité de l'inspection professionnelle comportent notamment : sept ordonnances de stage de perfectionnement, dont deux programmes de lectures dirigées, deux ordonnances avec pratique sous surveillance d'un maître de stage; deux ordonnances avec limite totale du droit de pratique et une ordonnance avec limite partielle du droit de pratique. Quatre de ces dossiers se sont terminés par la démission du Tableau de l'ordre de l'avocat concerné.

#### Autres activités

Le Comité d'inspection professionnelle a procédé à la mise à jour des documents suivants :

- 1) Guide sur *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir? Quelles clauses prévoir?*, préparé par M<sup>e</sup> Michelle Thériault. Ce document est maintenant disponible sur le site Internet du Barreau du Québec.
- 2) Liste de contrôle en matière de Droit de la famille qui est disponible sur le site Internet du Barreau du Québec.
- 3) Guide d'autoévaluation.

Le Comité de l'inspection professionnelle a terminé la révision du *Règlement sur la procédure d'inspection professionnelle des avocats*. Le projet de règlement a été adopté par le Conseil général et sera soumis à l'Office des professions au cours de l'exercice 2006-2007.

Le Comité de l'inspection professionnelle a poursuivi la révision en profondeur de son processus d'évaluation de la compétence professionnelle des avocats, particulièrement en matière d'enquêtes spéciales. Il se dotera ainsi d'un processus plus efficace, plus précis, et dont la méthodologie rencontre toutes les exigences de la docimologie moderne. Ce processus est à l'essai dans deux dossiers et sa version définitive sera adoptée au cours de l'exercice 2006-2007.

Le Comité de l'inspection professionnelle s'est vu confier le mandat de l'inspection des comptes en fidéicommiss des avocats. Il a commencé à élaborer un nouveau règlement sur la comptabilité des avocats qui devrait être adopté par le Conseil général au cours de l'année 2006-2007. Le Comité de l'inspection professionnelle a aussi amorcé l'élaboration d'une procédure d'inspection qui sera soumise au Conseil général au cours de l'exercice 2006-2007 pour approbation.

## 15.3 LE COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION

### Formation

1973

### Membres

M<sup>e</sup> André Roy, président  
 M<sup>e</sup> Charles E. Bertrand (démission)  
 M<sup>e</sup> Yvan Biron (démission)  
 M<sup>e</sup> Jacques Casgrain  
 M<sup>e</sup> Johanne De Grand'Maison  
 M<sup>e</sup> Jean-François Jobin  
 M<sup>e</sup> Sabin Ouellet  
 M<sup>e</sup> Pierre Proulx (démission)  
 M<sup>e</sup> Julie Veilleux  
 M<sup>e</sup> Joëlle L'heureux  
 M<sup>e</sup> Michel F. St-Denis  
 M<sup>e</sup> Annie Chapados, secrétaire

### Rapport

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

DOSSIERS	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre total de candidats	141	143	233
CHEMINEMENTS	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de dossiers traités par conférence téléphonique	52	73	168
Nombre de convocations	76	63	53
Désistements	13	7	12
RÉSULTATS	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Candidats admissibles	112	131	214
Candidats admissibles sous conditions	2	0	1
Candidats inadmissibles	12	5	3
Enquêtes en cours	2	2	3
Désistements	13	7	12

## 15.4 LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

### Le mandat du Comité

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996. Le comité a tenu neuf réunions au cours desquelles il a reçu 66 candidats pour une recommandation d'équivalence. De plus, 1 300 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec ont été reçues.

Ce même comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année en cours, la tenue des examens a eu lieu les 1, 4, 7 et 10 novembre 2005.

Il incombe également au Sous-comité des équivalences de conseiller les anciens confrères et consœurs qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Ce sous-comité a également tenu neuf réunions au cours desquelles il a reçu 27 candidats.

### Nombre de séances

Neuf

### Membres

M<sup>e</sup> Odette Jobin-Laberge, présidente

M<sup>e</sup> Babak Barin

M<sup>e</sup> Jacques Bissonnette

M<sup>e</sup> Pierre Deschamps

M<sup>e</sup> Philippe Fortin

M<sup>e</sup> Pierre Nollet

M<sup>e</sup> Alain Prujiner

M<sup>e</sup> Louise Hélène Richard

M<sup>e</sup> Pierre Thibault

M<sup>e</sup> Gretchen Timmins

M<sup>e</sup> Nathalie Vézina

M<sup>e</sup> Pierre Chagnon, secrétaire

M<sup>e</sup> Gilles Bachand, secrétaire

## 15.5 LE COMITÉ CONSULTATIF DU FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

### Nombre de séances

Aucune

### Membres

M. le juge Jules Allard, j.c.s., président

M. Raoul Desmeules, représentant le public

M. le bâtonnier Jacques G. Bouchard

M<sup>me</sup> la bâtonnière Madeleine Lemieux

M<sup>e</sup> Charles Belleau

M<sup>e</sup> Stéphane Rivard, vice-président

M. le bâtonnier David R. Collier

M<sup>e</sup> Jacques Houle, secrétaire.

### Rapport

En vertu de la *Loi sur le Barreau*, le Fonds d'études juridiques (F.E.J.) doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèque de droit.

Malheureusement, depuis plusieurs années, les programmes de subventions et de bourses de perfectionnement ont été pratiquement annulés compte tenu de la baisse dans le niveau de revenus du Fonds d'études juridiques. Cela explique pourquoi le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques, dont le mandat premier est d'examiner les demandes de subventions, ne s'est pas réuni cette année.

## 15.6 LE COMITÉ DE LA FORMATION DES AVOCATS

### Formation

C.G. 09/12/2005

### Nombre de séances

Deux

### Les membres

#### *Représentants du Barreau nommés par le Conseil général*

M<sup>e</sup> Jacques Lemay, président du Comité sur la formation des avocats

M<sup>e</sup> Nicole Gibeau, présidente du Comité de la formation professionnelle (depuis le 9 décembre 2005)

#### *Représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec*

M<sup>e</sup> Anne-Marie Boisvert, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

M<sup>e</sup> André Lareau, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval

*Représentant du ministère de l'Éducation nommé par le Ministre*

M. Jean-Denis Moffet, direction générale de l'enseignement et de la recherche

*Secrétaire du comité*

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice de l'École du Barreau du Québec

## Le rapport

Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau programme de la formation professionnelle, le comité s'est réuni à deux reprises pendant l'exercice 2005-2006 afin de discuter, notamment, de ce nouveau programme et de l'arrimage nécessaire entre la formation universitaire et la formation professionnelle pour assurer la compétence des futurs avocats.

## 15.7 LE COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Formation

C.G. 09/12/05

### Nombre de séances

Auditions : deux

Régulières : 17

### Les membres

M<sup>e</sup> Nicole Gibeau, présidente

M<sup>e</sup> Raymond Doray, vice-président

M<sup>e</sup> Antoine Aylwin

M<sup>e</sup> Jacques Beaudet

M<sup>e</sup> Sylvie Drouin

M<sup>e</sup> Catherine La Rosa

M<sup>e</sup> Doug Mitchell

M<sup>e</sup> Marco Rivard

M<sup>e</sup> Stéphane Rivard

M<sup>e</sup> Simon Roy

M<sup>e</sup> Tamara Thermitus

### Autre participant

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, secrétaire

## Le rapport

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (*article 128, Loi sur le Barreau*).

## 15.8 LE COMITÉ DES REQUÊTES

### Mandat

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

### Nombre de séances

15

### Membres

M<sup>e</sup> Johanne April

M<sup>e</sup> Luc Béliveau

M<sup>e</sup> Charles Belleau

M<sup>e</sup> Casper Bloom, c.r.

M. le bâtonnier Jacques Bouchard

M<sup>e</sup> Bernard Boucher

M<sup>e</sup> Daniel Bourgeois

M<sup>e</sup> Raymond Clair

M. le bâtonnier David R. Collier

M<sup>e</sup> Christian Daneau

M<sup>e</sup> Jean Deaudelin

M<sup>e</sup> Marie-Josée Garneau

M. le bâtonnier André Gauthier

M. le bâtonnier Francis Gervais

M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.

M<sup>e</sup> Catherine La Rosa

M<sup>e</sup> Julie Latour  
 M<sup>e</sup> Jean-Louis Lemay  
 M<sup>me</sup> la bâtonnière Madeleine Lemieux  
 M<sup>e</sup> Alain Létourneau, c.r.  
 M<sup>e</sup> Claude Marchand  
 M<sup>e</sup> Pierre Mazurette, c.r.  
 M<sup>e</sup> Jean-François Michaud  
 M<sup>e</sup> Marek Nitoslawski  
 M<sup>e</sup> Robert Parrot  
 M<sup>e</sup> Louise Poudrier-LeBel  
 M<sup>e</sup> Stéphane Rivard  
 M<sup>e</sup> Anne Robert-Payne  
 M<sup>e</sup> Claude Savoie  
 M<sup>e</sup> Martin F. Sheehan  
 M<sup>e</sup> Michel-Paul Synnott  
 M<sup>e</sup> Michel Tessier  
 M<sup>e</sup> Vincent Thibeault  
 M<sup>e</sup> Michèle Thivierge  
 M<sup>e</sup> Annie Chapados, secrétaire

## GREFFE DU COMITÉ DES REQUÊTES 2005-2006

REQUÊTES EN INSCRIPTION	
- en vertu de l'article 67 L.B.	2
REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION	
- en vertu de :	
l'article 65.3 L.B.	6
l'article 70 L.B.	40
articles 70 et 72 L.B.	1
l'article 70 (122.2) L.B.	-
l'article 74 L.B.	6
l'article 122 L.B.	2
REQUÊTES EN APPEL (CFP, CE, CAP)	
- en vertu de l'article 48 L.B.	1 CFP
	1 CE
	0 CAP
VÉRIFICATION D'UN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION	
- en vertu de l'article 55.1 C.P.	13
<b>TOTAL DES DOSSIERS OUVERTS</b>	<b>72</b>

## 15.9 LE COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

### Formation

CG. 27/10/94, 26/10/95, 07/03/96

### Nombre de séances

20 (incluant 3 trois séances spéciales)

### Membres

M<sup>e</sup> Charles E. Bertrand, président  
 M<sup>e</sup> Raymond Bérubé (démission)  
 M<sup>e</sup> André P. Casgrain  
 M<sup>e</sup> Jacques Chandonnet  
 M<sup>e</sup> Geneviève Cotnam  
 M<sup>e</sup> Gabriel Gaudet  
 M<sup>e</sup> Pierre Gourdeau  
 M<sup>e</sup> Claude Lemire  
 M<sup>e</sup> Normand Lord  
 M<sup>e</sup> Marie A. Pettigrew  
 M. Pierre Carrier (démission)  
 M. Jean-Luc Henry (démission)  
 M. Georges Koutchougoura  
 M. Benoit Lauzière  
 M<sup>me</sup> Renée O'Dwyer  
 M<sup>me</sup> Jeannine Tellier-Cormier  
 M. Georges Roy (démission)  
 M<sup>e</sup> Annie Chapados, secrétaire

### Rapport

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Années	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Demandes de révision totales	193	231	265
Demandes de révision Montréal	116	157	200
Demandes de révision Québec	77	74	65
Avis rendus	191	171	144
Avis négatifs	186	166	142
Avis positifs	3	3	1
Compléments d'enquête	1	0	1
Désistements	1	2	0
Absence de juridiction	0	0	0

## 15.10 L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES AVOCATS

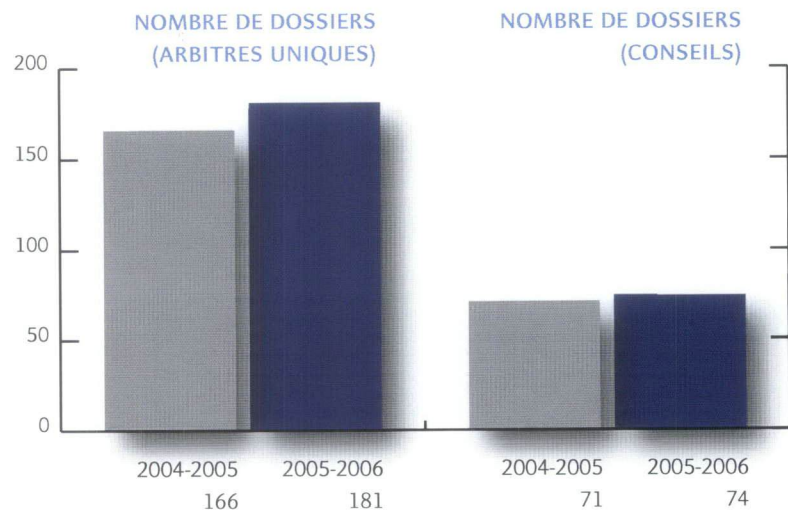
L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci.

Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le bureau du syndic du Barreau du Québec.

### Rapport

	2004-2005	2005-2006
Demandes d'arbitrage :	240	255
Montréal	116	138
Extérieur de Montréal	124	117
Auditions tenues :	230	290
Dossiers fermés	232	294

Sentences arbitrales		
Comptes réduits	102	118
Comptes maintenus	78	95
Règlements intervenus	31	58
Remboursements aux clients	11	8
Désistements	6	5
Absences de juridiction	4	5
Rejets de la demande hors délai	0	2
*Nombre de dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2006		123



## 15.11 LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE ET AUX PETITES CRÉANCES

### Formation

C.A. 25/10/99

16/10/2003 – Modification: ajout de juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à des petites créances.

### Nombre de séances

Quatre

### Membres

M<sup>e</sup> Paul Michaud

M<sup>e</sup> Denis F. Gauthier

M<sup>e</sup> Yves Tourangeau

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Archambault

– nomination le 18 décembre 2005

M<sup>e</sup> Chantale Beaudin, secrétaire

### Rapport

Ce service s'inscrit dans la continuité du projet pilote de conciliation à la Cour supérieure dans le cadre duquel le Barreau avait déjà accrédité 250 médiateurs. Le rôle du Barreau, est d'assurer la formation et l'accréditation des médiateurs, conformément aux conditions d'accréditation adoptées par le Conseil général le 18 juin 1999.

Depuis que la Cour Supérieure s'est désengagée du Service de référence en juin 2001, le Barreau, dans le cadre de son service de référence à la médiation en matières civile et commerciale, répond à toutes les demandes de renseignements du public et de la communauté juridique.

Au 31 mars 2006, il y a au Barreau du Québec 638 médiateurs accrédités. Depuis avril 2005, 23 nouveaux médiateurs ont été accrédités alors que deux anciens médiateurs ont été retirés de la liste pour diverses raisons.

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

Au 31 mars 2006, il y a 321 avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateur aux petites créances.

### Nombre total de médiateurs par Barreau de section :

SECTIONS	2005-2006	2004-2005	ACCRÉDITATIONS DÉFINITIVES
Abitibi - Témiscamingue	9	9	0
Arthabaska	10	10	0
Bas Saint-Laurent - Gaspésie	14	14	0
Bedford	20	18	+2
Hull	31	28	+3
Laurentides – Lanaudière	44	43	+1
Montréal	262	252	+10
Québec	90	89	+1
Richelieu	24	22	+2
Saint-François	28	29	-1
Saguenay – Lac Saint-Jean	22	23	-1
Mauricie	12	10	+2
Côte-Nord	5	5	0
Longueuil	43	40	+3
Laval	24	24	0
<b>Total</b>	<b>637</b>	<b>616</b>	

Nombre total de médiateurs à la médiation relative à des petites créances.

SECTIONS	2005-2006
Abitibi - Témiscamingue	5
Arthabaska	7
Bas Saint-Laurent - Gaspésie	10
Bedford	2
Hull	8
Laurentides - Lanaudière	41
Montréal	101
Québec	35
Richelieu	24
Saint-François	19
Saguenay - Lac Saint-Jean	19
Mauricie	4
Côte-Nord	3
Longueuil	24
Laval	19
Total	321

## 15.12 LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION FAMILIALE

### Formation

C.A. 29-03-94

### Nombres de séances

Six

### Membres

M<sup>e</sup> Danielle Lambert

M<sup>e</sup> Violaine Belzile

M<sup>e</sup> Suzanne Clairmont

### Rapport

À ce jour, il y a 487 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec dont 437 détiennent une accréditation définitive et 50, une accréditation sous conditions. Au cours du dernier exercice, 32 avocats et avocates de diverses sections ont reçu une accréditation en médiation familiale. Le Comité accréditeur a également traité 10 demandes de prolongation de délais.

SECTIONS	ACCRÉDIATIONS DÉFINITIVES	ACCRÉDIATIONS TEMPORAIRES	RÉVOICATIONS
Abitibi-Témiscamingue	1	0	0
Arthabasca	0	0	0
Bas Saint-Laurent-Gaspésie	0	0	0
Bedford	0	0	0
Hull	0	0	2
Laurentides-Lanaudière	1	2	3
Montréal	5	7	2
Québec	4	2	2
Richelieu	3	1	0
Saint-François	0	1	0
Saguenay-Lac Saint-Jean	0	0	0
Mauricie	0	0	0
Côte-Nord	0	0	1
Longueuil	1	0	1
Laval	1	3	1
Total	16	16	12

## 15.13 LE COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION D'AVOCATS

### Formation :

C.A. 06/11/96-11/12/96-17/12/96

### Nombre de séances

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du congrès de l'Association des avocats et avocates de province. À cette occasion, le comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

### Membres :

M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, président

M<sup>e</sup> Jules Berthelot,

M<sup>e</sup> Jocelyn Geoffroy

M<sup>e</sup> Daniel Champagne

M<sup>e</sup> Catherine Claveau

M<sup>e</sup> Charles Ouellette

M<sup>e</sup> Paul Faribault

M<sup>e</sup> Vicky Lapierre

M<sup>e</sup> Régis Gaudreault

M<sup>e</sup> Denys P. Godin

M<sup>e</sup> Nathalie Guertin

M<sup>e</sup> Thomas A. Lavin

M<sup>e</sup> Mélanie Lenneville

M<sup>e</sup> Suzanne Paradis

M<sup>e</sup> Francine R. Pharand

M<sup>e</sup> Dyane Perreault, secrétaire

### Comité exécutif sur l'exercice illégal

Ce comité se réunit habituellement par conférence téléphonique et au besoin en personne. Le Comité a tenu douze réunions au cours de la dernière année.

M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, président

M<sup>e</sup> Suzanne Paradis

M<sup>e</sup> Thomas A. Lavin

M<sup>e</sup> Catherine Claveau

M<sup>e</sup> Nathalie Guertin

M<sup>e</sup> Dyane Perreault, secrétaire

### Rapport

Le Barreau du Québec a reçu 53 plaintes pour l'année 2005-2006. Le Barreau assure le soutien technique auprès des sections en procédant à l'étude des plaintes. Le cas échéant, il voit à la préparation des résolutions et des constats d'infractions pour la section concernée. Le Comité a eu recours à un procureur en droit professionnel dans les dossiers où il a requis l'interprétation de dispositions de la *Loi sur le Barreau*.

L'augmentation des plaintes d'exercice illégal au cours des deux dernières années a mené le Comité à se questionner sur les actions qui pourraient être mise en place afin de freiner l'augmentation des plaintes, voire de les diminuer. Dans cette optique, le comité s'est donné comme objectif, pour les trois prochaines années, de développer un volet préventif. À titre d'exemple, le Comité a préparé un dépliant sur les enjeux de l'exercice illégal. Déjà, sur le site Web du Barreau du Québec, on peut y lire certaines mises en garde adressées aux membres du public pour les sensibiliser à cette réalité. Le Comité étudie la possibilité de diffuser la liste des personnes ayant été condamnées pour exercice illégal, afin de mieux protéger le public.



## 15.14 LE COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

### Formation

C.A. 01/04/85

### Nombre de séances

16

### Membres

M<sup>e</sup> Michèle St-Onge, présidente

M<sup>e</sup> Frank Barnard

M<sup>e</sup> Lise Bergeron

M<sup>e</sup> Marie-Josée Corriveau

M<sup>e</sup> Jean-François Dagenais

M<sup>e</sup> René Gauthier

M<sup>e</sup> Jacques Jeansonne

M<sup>e</sup> Joëlle L'Heureux

M<sup>e</sup> Michèle Léger

M<sup>e</sup> Philippe Pagé

M<sup>e</sup> Jocelyn F. Rancourt

M<sup>e</sup> Mario Welsh

M<sup>e</sup> Annie Chapados, secrétaire

## Rapport

2005-2006

Dossiers actifs au 31-03-2005	153
Montants concernés	15 296 895,90 \$
Nouvelles réclamations :	121
Montants visés	43 167 741,96 \$
Nombre d'avocats concernés	36
Total des dossiers	274
Montants concernés	58 464 637,86 \$
Dossiers distribués pour enquête	117
Dossiers suspendus - Ordonnance de la Cour	4
Dossiers à distribuer au C.A.	0
Dossiers à distribuer au prochain CFI	2
Dossiers en attente du rapport du syndic	104
Recommandations du Comité du fonds d'indemnisation	48
Montants concernés	518 451,08 \$
Accueillant la réclamation	35
Montants versés	518 451,08 \$
Rejetant la réclamation	6
Montants rejetés	423 224,69 \$
Dossiers fermés	7
Montants des dossiers fermés	93 346,50 \$
Dossiers actifs au 31 mars 2006	227
Montants concernés	57 026 546,30 \$

## 15.15 LE COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

### Mandat

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui oeuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

### Nombre de séances

3

### Les membres

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité administratif, trois sténographes désignés par une association représentative, et une personne désignée par le ministre de la Justice. Ces personnes sont :

M. André Boudreau

M<sup>e</sup> André Dion

M<sup>e</sup> Michel Isabelle

M<sup>e</sup> Claude Leduc

M. Jean Riopel

M<sup>me</sup> Lise Robitaille

M<sup>e</sup> Roger Vallières

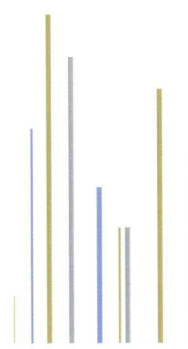
### Rapport

Bien que le *Règlement sur les règles de fonctionnement du Comité sur la sténographie* soit entré en vigueur le 27 avril 2005, le Comité a commencé ses travaux dès le 1<sup>er</sup> mai 2002 afin de soumettre un projet de règlement visant à régir l'entrée dans la profession et la discipline des sténographes le plus rapidement possible. Un projet a donc été rédigé et transmis aux autorités compétentes.

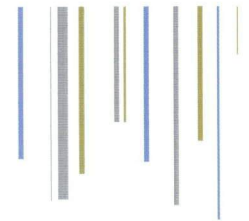
Le Comité sur la sténographie sera, en vertu du projet de règlement, responsable du Tableau des sténographes officiels du Québec, ainsi que de la formation des sténographes judiciaires, de leur compétence et de leur discipline à compter de son entrée en vigueur. À cet égard, un examen permettant l'entrée dans la profession doit être élaboré et le Comité devra l'administrer. Il devra également déterminer les équivalences afin de reconnaître les diplômes provenant de d'autres institutions que l'École de sténographie judiciaire du Québec et ainsi permettre aux détenteurs de tels diplômes de s'inscrire au Tableau des sténographes. Enfin, ce règlement mettra en place un processus disciplinaire pour lequel le Comité doit d'ores et déjà anticiper le fonctionnement lui permettant d'appliquer les règles énoncées.

L'entrée en vigueur du règlement précité est prévu pour le 1<sup>er</sup> mai 2006, et le Comité s'efforce de mettre en œuvre toutes les énergies nécessaires afin que le premier Tableau des sténographes officiels du Québec puisse se faire dans les meilleurs délais possibles, et que les examens d'entrée dans la profession puissent être mis sur pied dès l'automne 2006. Le Comité sur la sténographie devra également se pencher sur la reconnaissance d'équivalence permettant à des personnes ayant étudié à l'extérieur du Québec d'exercer la profession dans la province.



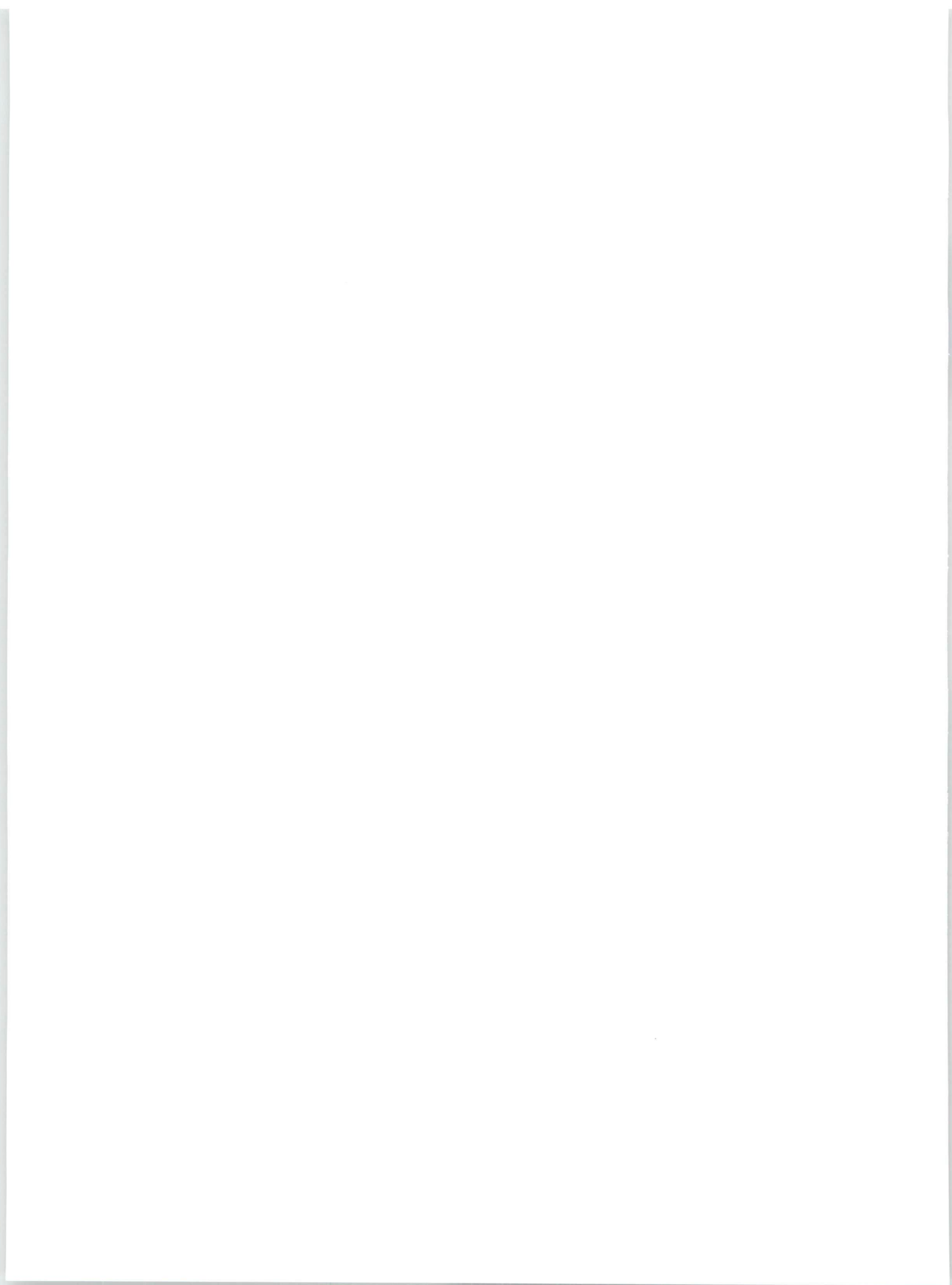


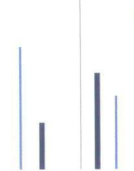
Partie 3  
états financiers



états financiers

Barreau  
du Québec 





états  
financiers  
au 31 mars 2006

AUX MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 2006 et l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds général, les états des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble, l'état des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale et d'indemnisation, et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Laliberté Grand Préfontaine S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 27 avril 2006

# Fonds général

## REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

REVENUS	2006	2005	DÉPENSES	2006	2005
Cotisations (note 3)	12 995 325 \$	12 289 365 \$	Protection du public et contrôle de la profession		
Vente de publicité			Syndic	4 927 171 \$	5 058 294 \$
- Journal du Barreau	803 430	750 184	Inspection professionnelle	828 431	803 422
Registre des testaments	659 266	683 472	Greffes et registrariat	1 513 990	1 293 022
Congrès	342 466	347 284	Recherche	267 614	279 440
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	30 517	33 956		7 537 206	7 434 178
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	396 658	267 630	Communications et services aux membres		
Intérêts sur les prêts à Juriportail Inc.		13 479	Communications	908 260	857 164
Honoraires de gestion	314 040	314 749	Journal du Barreau	931 701	951 363
Services de garde	102 463	86 595	Services aux membres et aux groupements d'avocats	816 959	759 428
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	90 005	135 891		2 656 920	2 567 955
Comité des équivalences	130 757	120 216	Autres dépenses		
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	102 213	100 747	Congrès et affiliations	649 380	659 535
Revenus divers	17 184	16 104	Conseils et comités	589 641	599 960
<b>TOTAL des revenus</b>	<b>15 984 324</b>	<b>15 159 672</b>		1 239 021	1 259 495
			Projets spéciaux	194 760	-
			Remboursements avocats parents	135 563	128 162
			Frais généraux		
			Direction générale	1 897 532	2 125 121
			Finances et ressources matérielles	827 567	823 016
			Informatique	745 017	818 953
			Ressources humaines	337 788	227 815
			Gestion de l'information	609 137	506 066
				4 417 041	4 500 971
			Moins : frais généraux répartis	988 365	1 004 761
				3 428 676	3 496 210
			Total des dépenses avant provisions	15 192 146	14 886 000
			Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant provisions	792 178	273 672
			Provisions		
			Provision pour les prêts et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.	311 479	
			Provision pour éventualités (note 17)	244 767	2 500 000
				556 246	2 500 000
			<b>EXCÉDENT (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>235 932</b>	<b>(2 226 328)</b>

## Fonds général

### SURPLUS RÉSERVÉS de l'exercice terminé le 31 mars 2006

						2006	2005
	Acquisitions d'immobilisations	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Réserve pour autoprotection des dirigeants (note 4)	Projet d'infrastructure à clé publique	Restructuration du Tableau de l'Ordre	Total	Total
Solde au début							1 185 120 \$
Virement du surplus libre							461 000
	-	-	-	-	-	-	1 646 120
Virement au surplus libre							1 646 120
Solde à la fin	-	-	-	-	-	-	-

Le déficit prévu pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 est de 538 460 \$, et ce, excluant les réparations majeures à la Maison du Barreau.

## Fonds général

### SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET DÉFICIT de l'exercice terminé le 31 mars 2006

			2006	2005
	Surplus investis en immobilisations	Déficit	Total	Total
Surplus (déficit) au début	767 892 \$	(965 408) \$	(197 516) \$	843 692 \$
Acquisitions de l'exercice	248 761	(248 761)		
Virement des surplus réservés				1 646 120
	1 016 653	(1 214 169)	(197 516)	2 489 812
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(336 119)	572 051	235 932	(2 226 328)
Virement aux surplus réservés				(461 000)
Surplus (déficit) à la fin	680 534	(642 118)	38 416	(197 516)



# Fonds général

## BILAN au 31 mars 2006

ACTIF	2006	2005
Actif à court terme		
Encaisse	255 260 \$	386 817 \$
Débiteurs (note 5)	324 518	462 487
Avances à d'autres fonds et entités, sans intérêt (note 6)	190 371	256 257
Frais payés d'avance	136 205	120 503
Portion à court terme des placements (note 7)	9 734 080	7 721 135
Encaissements sur l'effet à recevoir	221 410	213 911
	10 861 844	9 161 110
Prêts à Juriportail Inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %		298 000
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	137 153	137 153
Placements (note 7)	5 502 680	4 951 268
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 3,76 % (3,64 % en 2005), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	473 667	695 077
Immobilisations (note 8)	680 534	767 892
	17 655 878	16 010 500
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 455 392	2 305 379
Provision pour vacances à payer	641 207	591 423
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 079 612	998 078
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 357 146	2 148 195
Cotisations à remettre à l'Office des professions	157 713	173 579
Cotisations reportées	5 963 555	5 215 370
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	88 820	82 940
Dûs à d'autres fonds et entités, sans intérêt (note 9)	529 109	435 657
Charge de retraite à payer (note 20)	379 320	379 320
	13 651 874	12 329 941
Provision pour éventualités (note 17)	2 744 767	2 500 000
Charge de retraite à payer (note 20)	1 220 821	1 378 075
	17 617 462	16 208 016
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>		
Surplus investis en immobilisations	680 534	767 892
Déficit	(642 118)	(965 408)
	38 416	(197 516)
	17 655 878	16 010 500



# Fonds d'études juridiques

## REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

REVENUS	2006	2005
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	2 759 433 \$	1 888 980 \$
Formation continue	1 132 196	1 184 443
Annonces et abonnements	11 005	11 210
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	81 392	94 740
Subventions de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle		17 650
	<b>3 984 026</b>	<b>3 197 023</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Recherche	777 863	629 170
Formation continue	1 386 400	1 239 748
Aide à la recherche	52 966	46 974
Information juridique	316 807	425 886
Centre d'accès à l'information juridique	729 758	612 089
Projets spéciaux	73 040	(25 954)
Frais généraux	565 351	599 370
	<b>3 902 185</b>	<b>3 527 283</b>
<b>EXCÉDENT (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>81 841</b>	<b>(330 260)</b>

# Fonds d'études juridiques

## SURPLUS RÉSERVÉS ET SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Surplus Réserve générale	investis en immobilisations	2006 Total	2005 Total
Solde au début	689 895 \$	241 299 \$	435 192 \$	1 366 386 \$	1 646 646 \$
Acquisitions de l'exercice		(73 382)	73 382		
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000		50 000	50 000
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		250 783	(168 942)(a)	81 841	(330 260)
Virement	(689 895)	689 895			
<b>Solde à la fin</b>	<b>–</b>	<b>1 158 595</b>	<b>339 632</b>	<b>1 498 227</b>	<b>1 366 386</b>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.



# Fonds d'études juridiques

## BILAN au 31 mars 2006

<b>ACTIF</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
Actif à court terme		
Encaisse	166 536 \$	107 957 \$
Débiteurs (note 10)	115 227	119 558
Avances à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	3 385	
Frais payés d'avance	7 239	1 000
Portion à court terme des placements (note 11)	89 184	85 318
	381 571	313 833
Avances – projet Éducaloi, sans intérêt	140 000	150 000
Placements (note 11)	1 399 874	1 107 669
Immobilisations (note 8)	339 632	435 192
	2 261 077	2 006 694
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	370 730	157 000
Provision pour vacances à payer	85 207	66 045
Revenus perçus par anticipation	122 187	181 557
Dû à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	2 422	
Dûs au fonds général, sans intérêt	42 757	89 824
Charge de retraite à payer (note 20)	48 134	48 134
	671 437	542 560
Charge de retraite à payer (note 20)	91 413	97 748
	762 850	640 308
<b>SURPLUS</b>		
Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent		689 895
Réserve générale	1 158 595	241 299
Surplus investis en immobilisations	339 632	435 192
	1 498 227	1 366 386
	2 261 077	2 006 694



# Fonds d'opérations de l'immeuble

## REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

REVENUS	2006	2005
Fonds général		
Loyer	504 228 \$	497 196 \$
Fonds d'études juridiques		
Loyer	84 396	83 232
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	418 392	388 068
Location	437 256	433 798
Intérêts sur l'encaisse	1 509	1 627
Amortissement de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
	<b>1 462 206</b>	<b>1 420 346</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Opérations	1 351 743	1 348 515
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général	30 517	33 956
	<b>1 382 260</b>	<b>1 382 471</b>
<b>EXCÉDENT des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>79 946</b>	<b>37 875</b>

# Fonds d'opérations de l'immeuble

## SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET DÉFICIT de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005		
	Surplus investis en immobilisations	Déficit	Total	Total
Surplus (déficit) au début	2 662 854 \$	(48 700)\$	2 614 154 \$	2 626 279 \$
Versements sur l'effet à payer au fonds général	213 911	(213 911)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Acquisitions de l'exercice	6 969	(6 969)		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(214 110)(a)	294 056	79 946	37 875
<b>Surplus (déficit) à la fin</b>	<b>2 669 624</b>	<b>(25 524)</b>	<b>2 644 100</b>	<b>2 614 154</b>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.



# Fonds d'opérations de l'immeuble

BILAN au 31 mars 2006

ACTIF	2006	2005
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	10 470 \$	24 585 \$
Loyers à recevoir	32 894	32 073
Taxes payées d'avance	59 609	59 535
	102 973	116 193
Immobilisations (note 8)	3 797 447	4 021 013
	3 900 420	4 137 206
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	93 539	67 975
Dûs au fonds général, sans intérêt	34 958	96 918
Portion à court terme de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer	221 410	213 911
	366 332	395 229
Dûs au fonds général, sans intérêt ni modalités de remboursement	137 153	137 153
Apport reporté (note 13)	279 168	295 593
Effet à payer au fonds général, 3,76 % (3,64 % en 2005), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	473 667	695 077
	1 256 320	1 523 052
<b>SURPLUS</b>		
Surplus investis en immobilisations	2 669 624	2 662 854
Déficit	(25 524)	(48 700)
	2 644 100	2 614 154
	3 900 420	4 137 206

# Fonds du programme d'assistance parentale

REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS RÉSERVÉS de l'exercice terminé le 31 mars 2006

REVENUS	2006	2005
Cotisations	634 950 \$	619 400 \$
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	57 464	23 535
	692 414	642 935
<b>DÉPENSES</b>		
Prestations versées	204 080	8 934
Remboursements avocats parents	6 030	3 015
Frais d'administration	5 950	15 750
Frais généraux	26 276	26 194
	242 336	53 893
EXCÉDENT des revenus par rapport aux dépenses	450 078	589 042
Surplus réservés au début	589 042	
Surplus réservés à la fin	1 039 120	589 042

# Fonds du programme d'assistance parentale

BILAN au 31 mars 2006

ACTIF	2006	2005
Actif à court terme		
Encaisse	20 094 \$	3 066 \$
Intérêts courus	13 445	6 319
Avances au fonds général, sans intérêt	265 715	209 085
Portion à court terme des placements (note 14)	71 082	46 845
	370 336	265 315
Placements (note 14)	937 645	574 756
	1 307 981	840 071
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	35 116	32 704
Cotisations reportées	233 745	218 325
	268 861	251 029
SURPLUS RÉSERVÉS	1 039 120	589 042
	1 307 981	840 071



# Fonds d'indemnisation

## REVENUS, DÉPENSES ET SURPLUS RÉSERVÉS de l'exercice terminé le 31 mars 2006

REVENUS	2006	2005
Cotisations	529 126 \$	516 165 \$
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	376 612	318 283
Recouvrement d'indemnités	400	61 585
	906 138	896 033
<b>DÉPENSES</b>		
Indemnités	690 867	1 460 858
Remboursements avocats parents	5 488	5 662
Traitements et avantages sociaux	29 060	28 249
Honoraires juridiques		1 110
Frais de comité	5 422	4 088
Frais de bureau	471	1 977
Honoraires de vérification	4 500	4 000
Frais généraux provenant du fonds général	89 449	102 146
	825 257	1 608 090
EXCÉDENT (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	80 881	(712 057)
Surplus réservés au début	2 413 651	3 125 708
Surplus réservés à la fin	2 494 532	2 413 651



# Fonds d'indemnisation

BILAN au 31 mars 2006

ACTIF	2006	2005
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	4 975 \$	1 440 \$
Intérêts courus	67 219	70 468
Avances au fonds général, sans intérêt	199 319	165 578
Portion à court terme des placements (note 15)	364 574	441 610
	636 087	679 096
Placements (note 15)	5 522 448	5 426 723
	6 158 535	6 105 819
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Charges à payer	34 059	31 238
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Indemnités à payer	23 979	236 282
Provision pour indemnités (note 17)	3 160 445	2 991 978
Cotisations reportées	194 788	181 938
	3 664 003	3 692 168
<b>SURPLUS RÉSERVÉS</b>	2 494 532	2 413 651
	6 158 535	6 105 819



# Bilan cumulé au 31 mars 2006

								2006	2005
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds de programme d'assistance parentale	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>									
<b>Actif à court terme</b>									
Encaisse	255 260	166 536	10 470	20 094		452 360	4 975	457 335	523 865
Débiteurs	324 518	115 227	32 894	13 445		486 084	67 219	553 303	690 905
Avances à d'autres fonds et entités, sans intérêt									
Fonds général				265 715	(265 715)		199 319		
Fonds d'études juridiques	42 757				(42 757)				
Fonds d'opérations de l'immeuble	34 958				(34 958)				
École du Barreau du Québec	72 405					72 405		72 405	57 190
Fondation du Barreau du Québec		3 385				3 385		3 385	
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 825					7 825		7 825	12 325
La Corporation de services du Barreau du Québec	4 159					4 159		4 159	
École de sténographie judiciaire du Québec	28 267					28 267		28 267	
Frais payés d'avance	136 205	7 239	59 609			203 053		203 053	181 038
Portion à court terme des placements	9 734 080	89 184		71 082		9 894 346	364 574	10 258 920	8 294 908
Encaissements sur l'effet à recevoir	221 410				(221 410)				
	10 861 844	381 571	102 973	370 336	(564 840)	11 151 884	636 087	11 588 652	9 760 231
Avances – projet Éducaloi, sans intérêt		140 000				140 000		140 000	150 000
Prêts à Juriportail Inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %									298 000
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	137 153				(137 153)				
Placements	5 502 680	1 399 874		937 645		7 840 199	5 522 448	13 362 647	12 060 416
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 3,76 % (3,64 % en 2005), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	473 667				(473 667)				
Immobilisations	680 534	339 632	3 797 447			4 817 613		4 817 613	5 224 097
	17 655 878	2 261 077	3 900 420	1 307 981	(1 175 660)	23 949 696	6 158 535	29 908 912	27 492 744
<b>PASSIF</b>									
<b>Passif à court terme</b>									
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 455 392	370 730	93 539	35 116		2 954 777	34 059	2 988 836	2 594 296
Provisions pour vacances à payer	641 207	85 207				726 414		726 414	657 468
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 079 612					1 079 612		1 079 612	998 078
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 357 146					2 357 146		2 357 146	2 148 195
Cotisations à remettre à l'Office des professions	157 713					157 713		157 713	173 579
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer							250 732	250 732	250 732
Indemnités à payer							23 979	23 979	236 282
Provision pour indemnités							3 160 445	3 160 445	2 991 978
Cotisations reportées	5 963 555			233 745		6 197 300	194 788	6 392 088	5 615 633
Revenus perçus par anticipation		122 187				122 187		122 187	181 557
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	88 820					88 820		88 820	82 940
Dûs au fonds général, sans intérêt		42 757	34 958		(77 715)				
Dûs au fonds d'études juridiques, sans intérêt									
Dûs au fonds du programme d'assistance parentale, sans intérêt	265 715				(265 715)				
Dûs au fonds d'indemnisation, sans intérêt	199 319					199 319			
Dûs à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	64 075					64 075		64 075	58 625
Dûs à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt		2 422				2 422		2 422	2 369
Charges de retraite à payer	379 320	48 134				427 454		427 454	427 454
Portion à court terme de l'apport reporté			16 425			16 425		16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer			221 410		(221 410)				
	13 651 874	671 437	366 332	268 861	(564 840)	14 393 664	3 664 003	17 858 348	16 435 611
Dûs au fonds général, sans intérêt ni modalités de remboursement			137 153		(137 153)				
Charges de retraite à payer	1 220 821	91 413				1 312 234		1 312 234	1 475 823
Provision pour éventualités	2 744 767					2 744 767		2 744 767	2 500 000
Apport reporté			279 168			279 168		279 168	295 593
Effet à payer au fonds général, 3,76 % (3,64 % en 2005), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement			473 667		(473 667)				
	17 617 462	762 850	1 256 320	268 861	(1 175 660)	18 729 833	3 664 003	22 194 517	20 707 027
<b>SURPLUS</b>									
Réservés		1 158 595		1 039 120		2 197 715	2 494 532	4 692 247	3 933 887
Investis en immobilisations	680 534	339 632	2 669 624			3 689 790		3 689 790	3 865 938
Déficit	(642 118)		(25 524)			(667 642)		(667 642)	(1 014 108)
	38 416	1 498 227	2 644 100	1 039 120	-	5 219 863	2 494 532	7 714 395	6 785 717
	17 655 878	2 261 077	3 900 420	1 307 981	(1 175 660)	23 949 696	6 158 535	29 908 912	27 492 744

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur

# Revenus et dépenses cumulés de l'exercice terminé le 31 mars 2006

								2006	2005
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds de programme d'assistance parentale	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>									
Cotisations	12 995 325			634 950		13 630 275	529 126	14 159 401	13 424 930
Vente de publicité - Journal du Barreau	803 430					803 430		803 430	750 184
Registre des testaments	659 266					659 266		659 266	683 472
Congrès	342 466					342 466		342 466	347 284
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	30 517				(30 517)				
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		2 759 433				2 759 433		2 759 433	1 888 980
Formation continue		1 132 196				1 132 196		1 132 196	1 184 443
Annonces et abonnements		11 005				11 005		11 005	11 210
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	396 658	81 392	1 509	57 464		537 023	376 612	913 635	705 815
Intérêts sur les prêts à Juriportail Inc.									13 479
Honoraires de gestion	314 040				(26 274)	287 766		287 766	283 555
Services de garde	102 463					102 463		102 463	
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	90 005					90 005	400	90 405	197 476
Comité des équivalences	130 757					130 757		130 757	120 216
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	102 213					102 213		102 213	100 747
Location			1 025 880		(588 624)	437 256		437 256	430 978
École du Barreau du Québec - Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			418 392			418 392		418 392	388 068
Amortissement de l'apport reporté			16 425			16 425		16 425	16 425
Revenus divers et subventions	17 184					17 184		17 184	36 123
	15 984 324	3 984 026	1 462 206	692 414	(645 415)	21 477 555	906 138	22 383 693	20 583 385
<b>DÉPENSES</b>									
Services									
Syndic	4 927 171				(197 184)	4 729 987		4 729 987	4 869 198
Inspection professionnelle	828 431				(16 644)	811 787		811 787	787 006
Greffes et registrariat	1 513 990				(45 408)	1 468 582		1 468 582	1 248 958
Recherche et aide à la recherche	267 614	830 829			(33 252)	1 065 191		1 065 191	922 464
Communications	908 260				(23 784)	884 476		884 476	833 140
Journal du Barreau	931 701				(2 832)	928 869		928 869	948 339
Services aux membres et aux groupements d'avocats	816 959				(33 540)	783 419		783 419	642 082
Formation continue		1 386 400			(32 256)	1 354 144		1 354 144	1 208 440
Information juridique		316 807			(28 584)	288 223		288 223	397 422
Centre d'accès à l'information juridique		729 758				729 758		729 758	612 089
Projets spéciaux	194 760	73 040				267 800		267 800	(25 954)
Prestations versées				204 080		204 080		204 080	8 934
Remboursements avocats parents	135 563			6 030		141 593	5 488	147 081	136 839
Indemnités							690 867	690 867	1 460 858
Autres dépenses									
Congrès et affiliations	649 380					649 380		649 380	659 535
Conseils et comités	589 641					589 641		589 641	599 960
Frais d'administration				5 950		5 950		5 950	50 174
Frais généraux	3 428 676	565 351		26 276	(201 414)	3 818 889	128 902	3 947 791	4 017 114
Provision pour les prêts et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.	311 479					311 479		311 479	
Provision pour éventualités	244 767					244 767		244 767	2 500 000
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			1 351 743			1 351 743		1 351 743	1 348 515
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général			30 517		(30 517)				
	15 748 392	3 902 185	1 382 260	242 336	(645 415)	20 629 758	825 257	21 455 015	23 225 113
<b>EXCÉDENT (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	235 932	81 841	79 946	450 078	-	847 797	80 881	928 678	(2 641 728)

# Flux de trésorerie cumulés

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2006	2005
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	928 678 \$	(2 641 728) \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	735 596	726 217
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Provision pour les prêts et les intérêts courus à recevoir de Juriportail Inc.	298 000	
Gain sur la cession de placements	(346 776)	(94 976)
Diminution (augmentation) des débiteurs	137 602	(181 662)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(22 015)	16 574
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	394 540	(455 359)
Augmentation des provisions pour vacances à payer	68 946	63 528
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	(212 303)	190 865
Augmentation de la provision pour indemnités	168 467	1 105 018
Augmentation des cotisations reportées	776 455	1 094 433
Diminution de la subvention perçue par anticipation		(17 650)
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	(59 370)	28 653
Augmentation des honoraires à payer	5 880	7 065
Diminution des charges de retraite à payer	(163 589)	(161 051)
Augmentation de la provision pour éventualités	244 767	2 500 000
Rentrées nettes de fonds	2 938 453	2 163 502
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>		
Avances - projet Éducaloi	10 000	
Placements	(2 919 467)	(1 645 761)
Avances à l'École du Barreau du Québec	(15 215)	(42 641)
Avances à la Fondation du Barreau du Québec	(3 385)	
Avances au fonds d'assurance responsabilité professionnelle	4 500	(12 325)
Avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(4 159)	
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(28 267)	
Immobilisations	(329 112)	(881 608)
Cotisations à remettre aux barreaux de section	81 534	100 314
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	208 951	211 455
Cotisations à remettre à l'Office des professions	(15 866)	(9 070)
Dûs à la Fondation du Barreau du Québec	5 450	7 597
Dûs à La Corporation de services du Barreau du Québec	53	(1 382)
Sorties nettes de fonds	(3 004 983)	(2 273 421)
<b>Diminution de l'encaisse</b>	(66 530)	(109 919)
Encaisse au début	523 865	633 784
Encaisse à la fin	457 335	523 865

# Notes complémentaires

au 31 mars 2006

## 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la *Loi sur le Barreau* (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la *Loi sur le Barreau* et le *Code des professions du Québec* et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

## 2 - CONVENTIONS COMPTABLES

### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

### Comptabilité par fonds

#### FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

#### FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation continue, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

#### FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

#### FONDS DU PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais d'opérations engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant en l'absence d'un programme d'aide gouvernementale en vigueur.

#### FONDS D'INDEMNISATION

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

### Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

## 2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### États financiers

Ces états financiers n'incluent ni les éléments d'actif et de passif, ni les opérations des fonds de l'École du Barreau du Québec et de l'assurance responsabilité professionnelle, puisque des états financiers distincts sont préparés annuellement pour ces fonds.

### Immobilisations et amortissements

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans les fonds qui en font l'utilisation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment - Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux - fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Système de climatisation	10 ans
Aménagement des locaux - fonds général	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

### Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général et du fonds d'indemnisation.

### Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

### Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

### Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

### Contribution à l'École du Barreau du Québec

Le fonds général verse une contribution à l'École du Barreau du Québec d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École.

### Surplus du fonds d'indemnisation

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

## Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. Puisque les bénéfices et avantages du fonds sont réservés aux membres participant au fonds d'assurance responsabilité professionnelle, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 18.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du Comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de la fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 19.

## Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

### → Instruments financiers à court terme :

L'encaisse, les créances diverses, les intérêts courus et les taxes à la consommation, les comptes fournisseurs et charges à payer, les provisions pour vacances à payer, les cotisations à remettre aux barreaux de section, au Centre d'accès à l'information juridique et à l'Office des professions, les indemnités à payer et les honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;

### → Placements :

- La juste valeur des quotes-parts des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes, des quotes-parts des actions de sociétés ouvertes canadiennes, des quotes-parts des actions de sociétés ouvertes étrangères et des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur;
- La juste valeur du dépôt en fidéicommiss est équivalente à la valeur comptable en raison du taux d'intérêt variable;
- La juste valeur des fonds communs de placement du marché monétaire est équivalente à la valeur comptable, car la valeur unitaire ne fluctue pas;

### → Autres instruments financiers :

La juste valeur des avances à l'École du Barreau du Québec, à la Fondation du Barreau du Québec, à La Corporation de services du Barreau du Québec, à l'École de sténographie judiciaire du Québec et au fonds d'assurance responsabilité professionnelle, des dûs à la Fondation du Barreau du Québec et à La Corporation de services du Barreau du Québec, et des avances - projet Éducaloi n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

## Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

## 3 - COTISATIONS

	2006	2005
Cotisations totales	20 463 468 \$	19 570 945 \$
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(6 091 777)	(5 939 005)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance parentale	(634 950)	(619 400)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	(529 126)	(516 165)
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	(212 290)	(207 010)
	12 995 325	12 289 365



## 4 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

Le Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Conformément à une résolution du Comité administratif, le Barreau assume directement la totalité de ce risque de même que, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, sans contrepartie financière, celui de certaines organisations liées.

À cette fin et pour couvrir les risques de responsabilité excédant les limites d'assurance des polices échues, le Barreau prévoit affecter, depuis 2003, une portion de son surplus accumulé disponible correspondant à une somme annuelle cumulative de 461 000 \$.

Aucun surplus accumulé n'ayant été disponible au cours des deux derniers exercices, aucun montant n'apparaît au poste Réserve pour autoprotection des dirigeants.

Au 31 mars 2006, la réserve pour autoprotection des dirigeants aurait dû s'élever à 868 000 \$ et n'a pas été inscrite aux surplus réservés compte tenu du déficit accumulé.

## 5 - FONDS GÉNÉRAL - DÉBITEURS

	2006	2005
Créances diverses	279 816 \$	403 246 \$
Intérêts courus (incluant 13 749 \$ sur les prêts à Juriportail Inc. en 2005)	44 702	59 241
	324 518	462 487

## 6 - FONDS GÉNÉRAL - AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2006	2005
Fonds d'études juridiques	42 757 \$	89 824 \$
Fonds d'opérations de l'immeuble	34 958	96 918
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 825	12 325
École du Barreau du Québec	72 405	57 190
La Corporation de services du Barreau du Québec	4 159	
École de sténographie judiciaire du Québec	28 267	
	190 371	256 257

## 7 - FONDS GÉNÉRAL - PLACEMENTS

	2006	2005
Quote-part de 20,63 % (19,24 % en 2005) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2006 de 4,73 % (5,37 % au 31 mars 2005), échéant de juin 2006 à juin 2018 (septembre 2005 à juin 2018 en 2005), au coût (valeur de marché 3 302 556 \$; 2 976 536 \$ en 2005)	3 256 115 \$	2 887 704 \$
Quote-part de 27,67 % (26,83 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 1 095 225 \$; 949 866 \$ en 2005)	809 605	793 234
Quote-part de 41,11 % (22,11 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 1 090 807 \$; 320 491 \$ en 2005)	1 026 757	314 616
Actions de sociétés ouvertes étrangères, au coût (valeur de marché 386 388 \$; 900 107 \$ en 2005)	334 635	914 272
Dépôt en fidéicommiss, taux préférentiel moins 2,5 %	360 000	360 000
Fonds communs de placement du marché monétaire, au coût équivalant à la valeur de marché	9 449 648	7 402 577
	15 236 760	12 672 403
Portion disponible à court terme	9 734 080	7 721 135
	5 502 680	4 951 268

## 8 - IMMOBILISATIONS

2006

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Fonds général				
Mobilier et équipement	202 975 \$	90 812 \$	112 163 \$	47 150 \$
Équipement informatique	165 487	96 557	68 930	84 781
Aménagement des locaux	455 150	253 660	201 490	52 798
Ordinateurs	124 285	62 424	61 861	24 840
Logiciels	481 516	245 426	236 090	126 550
	1 429 413	748 879	680 534	336 119
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	18 982	11 389	7 593	5 665
Équipement informatique	5 304	2 810	2 494	3 252
Logiciels	583 836	254 291	329 545	160 025
	608 122	268 490	339 632	168 942
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	3 876 490	3 178 508	176 375
Mobilier et équipement	34 816	22 112	12 704	7 886
Système de climatisation	191 664	38 332	153 332	19 166
Aménagement des locaux	229 680	116 777	112 903	27 108
	7 851 158	4 053 711	3 797 447	230 535

2005

Fonds général				
Mobilier et équipement	172 585 \$	76 428 \$	96 157 \$	38 275 \$
Équipement informatique	213 219	100 644	112 575	111 917
Aménagement des locaux	506 583	273 699	232 884	50 659
Ordinateurs	124 285	37 584	86 701	24 840
Logiciels	509 678	270 103	239 575	102 125
	1 526 350	758 458	767 892	327 816
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	28 325	15 067	13 258	6 321
Équipement informatique	7 597	4 010	3 587	3 601
Logiciels	728 897	310 550	418 347	149 514
	764 819	329 627	435 192	159 436
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	3 700 115	3 354 883	176 375
Mobilier et équipement	32 462	18 841	13 621	6 492
Système de climatisation	191 664	19 166	172 498	19 166
Aménagement des locaux	271 077	131 066	140 011	36 932
	7 890 201	3 869 188	4 021 013	238 965

**9 - FONDS GÉNÉRAL - DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS**

	2006	2005
Fonds du programme d'assistance parentale	265 715 \$	209 085 \$
Fonds d'indemnisation	199 319	165 578
Fondation du Barreau du Québec	64 075	58 625
La Corporation de services du Barreau du Québec		2 369
	529 109	435 657

**10 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - DÉBITEURS**

	2006	2005
Créances diverses	104 330 \$	103 975 \$
Intérêts courus	10 897	15 583
	115 227	119 558

**11 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - PLACEMENTS**

	2006	2005
Quote-part de 6,77 % (5,44 % en 2005) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2006 de 4,73 % (5,37 % au 31 mars 2005), échéant de juin 2006 à juin 2018 (septembre 2005 à juin 2018 en 2005), au coût (valeur de marché 1 083 879 \$; 841 722 \$ en 2005)	1 068 825 \$	816 602 \$
Quote-part de 9,01 % (9,94 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 356 605 \$; 316 375 \$ en 2005)	263 607	264 205
Quote-part de 6,27 % (7,88 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 166 396 \$; 114 275 \$ en 2005)	156 626	112 180
	1 489 058	1 192 987
Portion disponible à court terme	89 184	85 318
	1 399 874	1 107 669

**12 - SUBVENTION PERÇUE PAR ANTICIPATION DE LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC**

	2006	2005
Solde au début		17 650 \$
Virement des revenus		17 650
Solde à la fin	-	-

La subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec était constituée des montants encaissés pour le projet de bibliothèque virtuelle.

**13 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE - APPORT REPORTÉ**

	2006	2005
L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :		
Solde au début	312 018 \$	328 443 \$
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	295 593	312 018

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ (16 425 \$ en 2005).

## 14 - FONDS DU PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE - PLACEMENTS

	2006	2005
Quote-part de 5,43 % (3,19 % en 2005) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2006 de 4,73 % (5,37 % au 31 mars 2005), échéant de juin 2006 à juin 2018 (septembre 2005 à juin 2018 en 2005), au coût (valeur de marché 869 999 \$; 494 017 \$ en 2005)	857 263 \$	479 273 \$
Quote-part de 3,23 % (3,43 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 127 940 \$; 121 428 \$ en 2005)	94 575	101 405
Quote-part de 2,28 % (2,88 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 60 437 \$; 41 687 \$ en 2005)	56 889	40 923
	<b>1 008 727</b>	<b>621 601</b>
Portion disponible à court terme	71 082	46 845
	<b>937 645</b>	<b>574 756</b>

## 15 - FONDS D'INDEMNISATION - PLACEMENTS

	2006	2005
Quote-part de 27,72 % (30,10 % en 2005) des bons du Trésor canadien et des obligations gouvernementales, paragonnementales et de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2006 de 4,73 % (5,37 % au 31 mars 2005), échéant de juin 2006 à juin 2018 (septembre 2005 à juin 2018 en 2005), au coût (valeur de marché 4 437 491 \$; 4 657 154 \$ en 2005)	4 370 890 \$	4 518 165 \$
Quote-part de 32,52 % (32 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 1 287 356 \$; 1 132 909 \$ en 2005)	951 631	946 094
Quote-part de 22,60 % (28,40 % en 2005) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur de marché 599 715 \$; 411 621 \$ en 2005)	564 501	404 074
	<b>5 887 022</b>	<b>5 868 333</b>
Portion disponible à court terme	364 574	441 610
	<b>5 522 448</b>	<b>5 426 723</b>

## 16 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2016, à verser une somme de 777 976 \$ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 104 529 \$ en 2007, à 108 990 \$ en 2008 et 2009, à 58 856 \$ en 2010 et à 60 261 \$ en 2011.



## 17 - ÉVENTUALITÉS

### Fonds général

Le fonds général fait l'objet de réclamations pour un montant total de 15 000 000 \$. Une provision pour éventualités au montant de 2 744 767 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'une évaluation effectuée par la direction.

### Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de 57 028 820 \$. Une provision pour indemnités au montant de 3 160 445 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'une évaluation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation. Cependant, suivant la recommandation du Comité administratif, le Conseil général peut décider de verser une indemnité supérieure aux montants maximums mentionnés ci-dessus.

## 18 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 73 808 \$ (68 924 \$ en 2005) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 149 793 \$ (133 555 \$ en 2005) au fonds d'assurance responsabilité professionnelle. De plus, le fonds d'assurance responsabilité professionnelle offre des services de gestion administrative des litiges de responsabilité du Barreau du Québec en contrepartie de 50 000 \$ par an.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2005 :

	2005	2004
Total de l'actif	114 100 667 \$	104 470 427 \$
Actif net	75 763 766	78 883 645
Revenus	5 859 325	6 251 435
Dépenses	8 979 204	10 972 534
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(6 029 501)	(4 307 277)
Activités d'investissement	6 551 238	3 457 907

## 19 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 418 392 \$ (388 068 \$ en 2005), des frais de développement informatique de 123 408 \$ (15 967 \$ en 2005) et des frais généraux de 359 325 \$ (330 436 \$ en 2005) à l'École du Barreau du Québec.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2005 :

	2005	2004
Total de l'actif	3 583 630 \$	3 665 867 \$
Actif net	2 798 112	2 797 835
Revenus	6 197 702	5 894 200
Dépenses	6 197 425	5 708 948
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(76 382)	521 046
Activités de financement et d'investissement	50 244	(605 539)



## 20 - RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2003, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2003 s'élève à 19 089 200 \$ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 17 226 800 \$. Au 31 décembre 2003, le manque d'actif de capitalisation est de 1 862 400 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 12 405 \$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, au 31 décembre 2003, l'insuffisance de solvabilité est de 1 614 100 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 23 412 \$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2008. Le taux de cotisation patronale pour le Barreau du Québec est de 10,8 % du salaire versé. Les charges de retraite de 1 039 566 \$ (1 019 580 \$ en 2005) imputées aux revenus et dépenses de l'exercice courant tiennent compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 12 ans des prestations au titre des services passés en date du 31 mars 2006. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 1 203 155 \$ (1 180 631 \$ en 2005).

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2006	2005
Taux d'actualisation	5,25%	6,00%
Taux de rendement prévu des actifs	7,50	7,50
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00

## 21 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.



# Tableau complémentaire 1

## Fonds général

### DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>SYNDIC</b>		
Traitements et charges sociales	3 955 470 \$	3 914 689 \$
Syndic <i>ad hoc</i>	179 289	333 632
Frais d'enquête et de déplacement	28 340	29 168
Charges locatives et taxes	295 505	280 280
Inspection des comptes en fidéicomis	8 875	9 177
Frais de saisie de dossiers	12 019	6 351
Frais de perquisition	24 892	4 062
Frais de bureau	80 960	82 930
Frais de poste et de courrier	45 845	51 728
Télécommunications	27 008	25 152
Accès aux banques de données	35 200	37 268
Comité de déontologie	1 036	938
Honoraires juridiques	95 053	121 454
Honoraires de consultants	3 305	33 926
Cotisations	31 988	25 606
Location d'équipement	5 365	5 544
Entretien et réparations	36 423	30 378
Amortissement de mobilier et d'équipement	14 731	14 203
Amortissement d'équipement informatique	10 298	16 239
Amortissement d'aménagement des locaux	27 813	27 813
Amortissement de logiciels	7 756	7 756
	<b>4 927 171</b>	<b>5 058 294</b>
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>		
Traitements et charges sociales	310 582	321 086
Frais de déplacement	6 639	4 219
Frais de bureau	18 345	28 892
Frais de poste et de courrier	5 791	9 594
Frais d'inspection et d'audition	282 288	267 613
Formation des inspecteurs	12 123	12 934
Honoraires professionnels	22 117	15 357
Honoraires de consultants		19 050
Enquêtes spéciales	97 149	59 368
Annonces - service de démarrage	2 835	4 514
Télécommunications	2 267	1 687
Charges locatives et taxes	17 430	17 191
Cotisations	1 360	1 136
Comités	29 879	19 749
Amortissement de mobilier et d'équipement	1 278	2 684
Amortissement d'équipement informatique	518	518
Amortissement de logiciels	17 830	17 830
	<b>828 431</b>	<b>803 422</b>

# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

2006 2005

### GREFFES ET REGISTRARIAT

#### Direction

Traitements et charges sociales	773 210 \$	657 385 \$
Charges locatives et taxes	48 617	46 149
Entretien et réparations	15 395	14 290
Frais de bureau	35 554	36 483
Frais de poste et de courrier	9 052	7 280
Télécommunications	10 893	7 300
Cotisations et formation	3 335	2 773
Honoraires professionnels	3 118	
Honoraires de recouvrement	15 573	16 946
Registre des testaments	3 155	3 614
Registre des membres en sociétés par actions et en multidisciplinarité		5 318
Tableau de l'Ordre	4 153	3 276
Amortissement de mobilier et d'équipement	3 500	3 500
Amortissement d'équipement informatique	1 838	3 399
Amortissement d'aménagement des locaux	4 586	4 016
Amortissement de logiciels	34 533	26 897
	966 512	838 626

#### Comité de discipline

Débours du comité de discipline	40 387	20 475
Honoraires juridiques	17 378	8 698
Huissiers et sténographes	73 215	31 607
Dossiers conjoints	19 977	13 718
Frais et taxes - témoins	11 660	4 740
Avis de suspension et de radiation	80 091	72 740
Honoraires	26 892	21 110
Salles d'audience	43 550	37 811
	313 150	210 899

#### Comité des requêtes

Débours du comité des requêtes	21 491	21 051
Honoraires juridiques	783	15 170
Huissiers et sténographes	4 810	14 228
Dossiers conjoints	8 221	2 145
	35 305	52 594

#### Comité d'arbitrage

Débours du Comité d'arbitrage et honoraires des greffiers	75 887	62 825
Honoraires juridiques	6 007	14 442
	81 894	77 267

#### Comité de révision des plaintes

Débours du Comité de révision des plaintes	9 958	7 100
Honoraires juridiques	57 360	42 708
	67 318	49 808

# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>GREFFES ET REGISTRARIAT (suite)</b>		
Comité d'accréditation en médiation familiale et commerciale		
Débours du Comité d'accréditation en médiation	2 094 \$	1 415 \$
Honoraires du coordonnateur	36 585	42 861
	38 679	44 276
Comité d'accès à la profession		
Débours du Comité d'accès à la profession	5 560	9 054
Honoraires juridiques		1 273
Huissiers et sténographes	3 631	8 708
Greffiers-audienciers	1 941	517
	11 132	19 552
	1 513 990	1 293 022
<b>RECHERCHE</b>		
Traitements et charges sociales	221 159	202 780
Frais de voyage et de séjour	5 642	5 456
Charges locatives et taxes	10 126	10 135
Frais de bureau	3 977	3 776
Entretien et réparations	2 026	2 008
Télécommunications	1 463	2 155
Cotisations	1 700	2 188
Comités : réunions, représentation et honoraires	14 928	29 410
Guide sur l'exercice en société en nom collectif à responsabilité limitée	3 271	19 577
Guide de déontologie appliquée	1 367	
Amortissement de mobilier et d'équipement	222	222
Amortissement d'équipement informatique	838	838
Amortissement d'aménagement des locaux	895	895
	267 614	279 440



# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>COMMUNICATIONS</b>		
Traitements et charges sociales	271 016 \$	401 507 \$
Frais de voyage et de séjour	4 620	7 912
Charges locatives et taxes	24 890	25 802
Autres publications	88 344	68 261
Rapport annuel	16 384	16 756
Entretien et réparations	3 748	3 664
Frais de bureau	5 539	7 593
Frais de poste et de courrier	5 121	3 970
Télécommunications	3 585	4 137
Cotisations		1 529
Campagne de publicité institutionnelle et de relations publiques	433 881	166 277
Initiation aux médias	11 386	9 126
Communications internes	11 024	6 207
Interface communicationnelle	1 008	1 285
Outils et soutien aux membres	10 075	18 647
Gestion de la réputation	10 454	36 299
Relations gouvernementales/lobbying		12 028
Sondage - situation économique des membres		57 933
Amortissement de mobilier et d'équipement	3 140	3 140
Amortissement d'équipement informatique	1 341	2 387
Amortissement d'aménagement des locaux	2 704	2 704
	<b>908 260</b>	<b>857 164</b>

## JOURNAL DU BARREAU

Traitements et charges sociales	111 365	92 591
Commissions	159 107	185 392
Impression du journal	123 862	132 237
Distribution du journal	269 743	308 150
Pigistes	185 344	149 605
Composition et montage	53 599	62 917
Photos	13 798	8 459
Charges locatives	4 212	4 473
Frais de déplacement	6 451	3 937
Fournitures et dépenses de bureau	2 208	1 534
Télécommunications	295	351
Amortissement de mobilier et d'équipement	727	727
Amortissement d'équipement informatique	990	990
	<b>931 701</b>	<b>951 363</b>



# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>SERVICES AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS</b>		
Services aux membres		
Traitements et charges sociales	430 412 \$	426 133 \$
Frais de voyage et de séjour	3 483	2 195
Charges locatives et taxes	35 075	34 625
Frais de bureau	8 183	3 287
Frais de poste et de courrier	5 837	5 762
Télécommunications	5 875	6 621
Entretien et réparations	7 026	6 134
Cotisations et formation	3 008	2 773
	<b>498 899</b>	<b>487 530</b>
Comité de la pratique privée		
Comités	33 229	44 786
Honoraires et débours de négociation	46 772	53 701
Arbitrage	9 599	7 522
	<b>89 600</b>	<b>106 009</b>
Services de garde		
Traitements et charges sociales	87 346	63 030
Frais de voyage et de séjour	466	1 929
Publicité	1 450	4 868
Télécommunications	8 105	5 790
Entretien et réparations	2 849	2 370
Amortissement d'équipement informatique	1 829	1 829
Amortissement de logiciels	4 410	4 410
	<b>106 455</b>	<b>84 226</b>
Groupement des avocats de l'administration et de l'entreprise		
Comités	4 717	2 641
Exercice illégal		
Comités	4 126	829
Honoraires	101 237	72 843
	<b>105 363</b>	<b>73 672</b>
Médiation		
Comités	11 925	5 350
	<b>816 959</b>	<b>759 428</b>



# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>CONGRÈS ET AFFILIATIONS</b>		
Congrès du Barreau du Québec	311 321 \$	365 295 \$
Congrès du Barreau canadien	13 305	7 925
Affiliations		
Conseil interprofessionnel du Québec	32 496	31 667
Fédération des professions juridiques du Canada	254 263	197 286
Affiliations internationales		
Union internationale des avocats	13 721	19 223
Conférence internationale des barreaux francophones	7 200	12 452
Barreau pénal international	6 561	
Association internationale des avocats de la défense	1 000	2 000
Autres frais	9 513	23 687
	<b>649 380</b>	<b>659 535</b>
<b>CONSEILS ET COMITÉS</b>		
Assemblée générale	7 520	8 148
Conseil général	195 321	262 658
Comité administratif	171 441	169 850
Comité des équivalences	93 478	103 468
Comité sur la gouvernance	72 166	
Comité sur les femmes dans la profession	17 506	18 104
Comité sur la planification de la retraite	6 143	4 027
Comité sur le développement de la profession	10 906	6 766
Table de concertation avec les jeunes avocats	5 040	4 678
Autres comités	10 120	22 261
	<b>589 641</b>	<b>599 960</b>
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>		
Projet d'amélioration de la qualité des services	97 486	
Projet d'innovation et de développement de la formation continue	97 274	
	<b>194 760</b>	<b>-</b>



# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
Direction générale		
Traitements et charges sociales	680 580 \$	682 244 \$
Traitement du bâtonnier	224 218	221 088
Traitement du vice-président	112 109	110 544
Débours du bâtonnier	28 910	52 294
Débours du vice-président	15 761	13 479
Frais de logement du vice-président et du bâtonnier	15 666	16 914
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	82 998	91 946
Honoraires professionnels	102 206	87 355
Frais de voyage et de séjour	6 857	13 792
Charges locatives et taxes	71 600	67 129
Assurances	157 068	188 403
Entretien et réparations	15 075	13 460
Frais de bureau	29 108	30 970
Frais de poste et de courrier	3 732	3 462
Télécommunications	22 682	18 247
Frais de réception	79 150	88 475
Tournée du bâtonnier	1 980	16 200
Prix et gratifications	24 935	16 181
Cotisations et formation	2 699	3 552
Honoraires juridiques	174 470	324 491
Frais de vérification	32 520	21 000
Élection		33 963
Amortissement de mobilier et d'équipement	7 192	5 056
Amortissement d'équipement informatique	831	1 261
Amortissement d'aménagement des locaux	4 838	3 268
Amortissement de logiciels	347	347
	<b>1 897 532</b>	<b>2 125 121</b>



# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

2006 2005

### FRAIS GÉNÉRAUX (suite)

#### Finances et ressources matérielles

##### Finances

Traitements et charges sociales	516 175 \$	501 118 \$
Frais de déplacement et de repas	1 859	1 775
Charges locatives et taxes	31 382	31 069
Entretien et réparations	13 695	10 980
Frais de bureau	26 898	26 826
Frais de poste et de courrier	53 210	42 209
Télécommunications	5 133	4 980
Intérêts et frais bancaires	8 625	7 220
Amortissement de mobilier et d'équipement	527	527
Amortissement d'équipement informatique	1 121	5 206
Amortissement d'aménagement des locaux	2 513	2 513
Amortissement de logiciels	12 935	9 680

##### Ressources matérielles

Traitements et charges sociales	107 846	176 074
Charges locatives et taxes	10 566	21 892
Entretien et réparations	4 767	2 785
Fournitures de bureau	17 301	17 359
Impression	93 149	80 792
Frais de poste et de courrier	186 854	165 200
Frais de bureau	2 199	2 258
Recouvrement de frais	(278 026)	(298 005)
Amortissement de mobilier et d'équipement	5 142	5 142
Amortissement d'équipement informatique		1 720
Amortissement d'aménagement des locaux	3 696	3 696

827 567 823 016

#### Informatique

Traitements et charges sociales	373 938	438 475
Frais de déplacement et de repas	3 961	3 747
Honoraires professionnels	14 995	74 117
Charges locatives et taxes	37 459	36 987
Entretien et réparations	117 734	121 439
Frais de bureau	39 379	35 729
Télécommunications	17 555	19 666
Location d'équipement et site de relève	9 960	
Développement d'un plan de continuité des opérations	24 700	
Développement d'un plan de sécurité informatique	11 100	
Développement d'un plan de téléphonie	6 800	
Recouvrement de frais	(24 890)	(21 468)
Amortissement de mobilier et d'équipement	7 963	
Amortissement d'équipement informatique	60 236	74 515
Amortissement d'aménagement des locaux	4 401	4 401
Amortissement de l'ordinateur	24 840	24 840
Amortissement de logiciels	14 886	6 505

745 017 818 953

# Fonds général (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>FRAIS GÉNÉRAUX (suite)</b>		
Ressources humaines		
Traitements et charges sociales	285 675 \$	183 271 \$
Frais de voyage et de séjour	1 686	1 337
Charges locatives et taxes	10 855	11 075
Frais de bureau	4 247	3 871
Entretien et réparations	6 746	7 137
Télécommunications	1 866	1 595
Cotisations, formation et recrutement	23 744	17 077
Amortissement de mobilier et d'équipement	850	850
Amortissement d'équipement informatique	1 550	1 033
Amortissement d'aménagement des locaux	569	569
	337 788	227 815
Gestion de l'information		
Traitements et charges sociales	406 385	337 700
Frais de déplacement et de repas	1 794	1 257
Charges locatives et taxes	30 701	30 069
Entreposage extérieur	44 491	37 942
Frais de bureau	5 776	4 337
Entretien et réparations	50 558	20 880
Télécommunications	2 716	2 515
Cotisations et formation	2 641	980
Reliure et microfilms		1 678
Destruction	2 421	894
Guide des archives	7 910	
Numérisation des dossiers	13 840	34 124
Amortissement de mobilier et d'équipement	1 878	2 224
Amortissement d'équipement informatique	3 389	1 982
Amortissement d'aménagement des locaux	784	784
Amortissement de logiciels	33 853	28 700
	609 137	506 066
	4 417 041	4 500 971
<b>RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
Fonds d'études juridiques	539 591	572 179
École du Barreau du Québec	359 325	330 436
Fonds d'indemnisation	89 449	102 146
	988 365	1 004 761
Fonds général	3 428 676	3 496 210
	4 417 041	4 500 971



# Tableau complémentaire 2

## Fonds d'études juridiques

DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>RECHERCHE</b>		
Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	512 493 \$	430 303 \$
Charges locatives et taxes	28 823	26 083
Frais de déplacement	3 312	1 860
Frais de bureau	7 367	13 345
Frais de poste et de courrier	992	1 071
Télécommunications	3 202	3 274
Entretien et réparations	3 481	3 914
Cotisations et formation	7 326	3 502
Comités : réunions, représentation et honoraires	122 979	99 894
Sondage : Code de procédure civil	18 300	
Amortissement de mobilier et d'équipement	1 949	2 605
	710 224	585 851
Publications		
Revue du Barreau	67 639	43 319
	777 863	629 170
<b>FORMATION CONTINUE</b>		
Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	497 117	441 182
Charges locatives et taxes	35 499	34 330
Frais de déplacement	5 515	9 113
Frais de bureau	8 435	9 287
Entretien et réparations	9 631	6 196
Télécommunications	4 232	4 163
Honoraires professionnels		
Cotisations et formation	2 284	2 273
Frais de réunion des comités	16 425	7 390
Amortissement de mobilier et d'équipement	3 716	3 716
Amortissement d'équipement informatique	2 654	1 934
Amortissement de logiciels	39 814	39 657
	625 322	559 241
Frais de fonctionnement		
Honoraires pédagogiques	111 826	139 302
Frais de collaboration	43 133	38 761
Annonces et publicité	94 273	110 645
Frais de poste et de courrier	61 138	48 483
Documentation	125 447	113 210
Frais de cours	195 935	104 332
Frais de déplacement et de séjour	48 319	47 567
Techniques de plaidoirie	81 007	78 207
	761 078	680 507
	1 386 400	1 239 748

# Fonds d'études juridiques (suite)

## DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>AIDE À LA RECHERCHE</b>		
Subventions	28 250 \$	23 774 \$
Octrois à la Fondation du Barreau du Québec	24 716	23 200
	52 966	46 974
<b>INFORMATION JURIDIQUE</b>		
Publications et brochures	11 503	5 918
Réseau Internet (incluant l'amortissement de 110 563 \$; 96 474 \$ en 2005)	110 563	223 274
Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	116 504	106 520
Charges locatives et taxes	29 904	29 774
Frais de bureau	2 920	3 065
Entretien et réparations	4 665	4 175
Télécommunications	863	843
Accès aux banques de données	1 144	1 132
Cotisations et formation	830	495
Abonnements	22 914	20 305
Achats de volumes	2 800	3 373
Reliure	663	663
Catalogage des documents	5 333	15 345
Amortissement d'équipement informatique	598	1 667
Amortissement de logiciels	5 603	9 337
	194 741	196 694
	316 807	425 886
<b>CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE</b>		
Subvention au Centre d'accès à l'information juridique	729 758	612 089
<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>		
Frais de licence et d'entretien d'un moteur de recherche (incluant l'amortissement de 4 046 \$; 4 046 \$ en 2005)	73 040	64 046
Projet « JURICERT »		
Projet de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur l'infrastructure à clés publiques		(90 000)
	73 040	(25 954)
<b>FRAIS GÉNÉRAUX</b>		
Frais de vérification	7 500	6 960
Honoraires professionnels	17 183	19 326
Intérêts et frais bancaires	1 077	905
	25 760	27 191
Frais généraux provenant du fonds général	539 591	572 179
	565 351	599 370

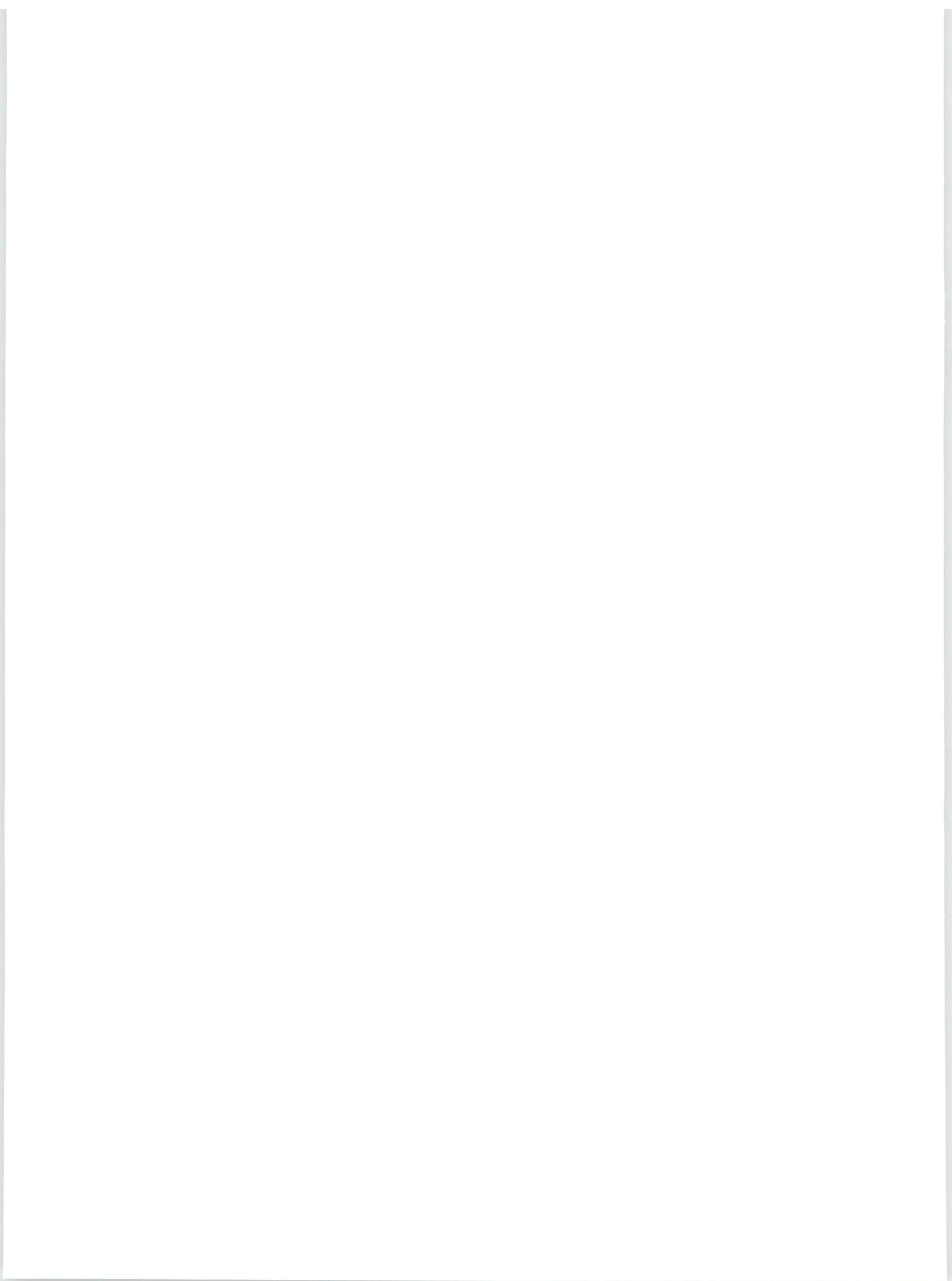


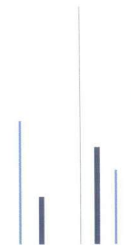
# Tableau complémentaire 3

## Fonds d'opérations de l'immeuble

DÉTAIL DES DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
<b>OPÉRATIONS</b>		
Taxes foncières	259 188 \$	251 736 \$
Assurances	15 159	15 887
Énergie	209 584	225 585
Nettoyage	90 105	88 515
Contrats de service	66 406	59 236
Gestion, traitements et charges sociales	226 615	220 265
Sécurité	81 764	80 435
Entretien du bâtiment	159 315	160 145
Frais divers	13 072	7 746
Amortissement du bâtiment - Maison du Barreau	176 375	176 375
Amortissement du mobilier et de l'équipement	7 886	6 492
Amortissement du système de climatisation	19 166	19 166
Amortissement de l'aménagement des locaux	27 108	36 932
	<b>1 351 743</b>	<b>1 348 515</b>





Fonds de formation  
professionnelle

états  
financiers

au 31 mai 2005

AUX MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL  
DU BARREAU DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2005 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2005 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Laliberté Grand-Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 26 juillet 2005

(Le 30 septembre 2005 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés)

# Fonds de formation professionnelle

## REVENUS ET DÉPENSES de l'exercice terminé le 31 mai 2005

REVENUS	2005	2004
Subvention gouvernementale - ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec	2 957 316 \$	2 957 316 \$
Subventions - programme de stages internationaux - gouvernements fédéral et provincial	190 790	153 168
Frais d'admission et d'inscription et droits de scolarité	2 107 928	1 917 089
Documentation	444 150	397 727
Séances de reprise	168 331	209 771
Demandes de révision	16 371	14 085
Intérêts, dividendes et gain (perte) sur la cession de placements	185 334	155 580
Contribution du Fonds général du Barreau du Québec		8 911
Autres	127 482	80 553
	6 197 702	5 894 200
<b>DÉPENSES</b>		
Direction de la formation	1 007 579	1 113 341
Services aux étudiants	366 100	
Direction du programme	448 996	487 161
Personnel pédagogique	1 374 999	1 169 071
Frais d'examen	739 720	697 325
Services des stages et des activités étudiantes	293 525	446 810
Centre de Montréal	433 489	522 039
Centre de Québec	396 111	378 247
Centre d'Ottawa	172 967	170 909
Centre de Sherbrooke	180 499	173 817
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	339 346	331 551
Comité de la formation professionnelle	90 779	93 263
Projet d'amélioration du programme	353 315	125 414
	6 197 425	5 708 948
<b>EXCÉDENT des revenus par rapport aux dépenses</b>	277	185 252



# Fonds de formation professionnelle

## SURPLUS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS ET SURPLUS NON AFFECTÉS de l'exercice terminé le 31 mai 2005

			2005	2004
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début	291 109 \$	197 106 \$	488 215 \$	509 583 \$
Acquisitions de l'exercice	60 607	(60 607)		
Affectation des surplus réservés		694 620	694 620	180 000
	351 716	831 119	1 182 835	689 583
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(212 338)	212 615	277	185 252
Virement aux surplus réservés		(219 000)	(219 000)	(386 620)
	(212 338)	(6 385)	(218 723)	(201 368)
Solde à la fin	139 378	824 734	964 112	488 215

# Fonds de formation professionnelle

## SURPLUS RÉSERVÉS de l'exercice terminé le 31 mai 2005

									2005	2004
	Équilibre budgétaire \$	International \$	Projet informatique \$	Développement et mise en place de programmes \$	Numérisation \$	Imprévus \$	Allègement transitoire \$	Aménagement \$	Total \$	Total \$
Solde au début	336 620	250 000	500 000	875 000	5 000	100 000		243 000	2 309 620	2 103 000
Affectation des surplus non affectés	112 000						100 000	7 000	219 000	386 620
	448 620	250 000	500 000	875 000	5 000	100 000	100 000	250 000	2 528 620	2 489 620
Virement aux surplus non affectés	336 620			353 000	5 000				694 620	180 000
Solde à la fin	112 000	250 000	500 000	522 000	-	100 000	100 000	250 000	1 834 000	2 309 620



# Fonds de formation professionnelle

## FLUX DE TRÉSORERIE de l'exercice terminé le 31 mai 2005

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	2005	2004
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	277 \$	185 252 \$
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	212 338	316 784
Gain sur la cession de placements	(44 471)	(1 026)
Diminution de la subvention à recevoir		7 500
Diminution (augmentation) des créances diverses	(85 388)	5 610
Diminution (augmentation) des intérêts courus	5 131	(8 814)
Augmentation des frais payés d'avance	(56 497)	(34 206)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	23 806	(89 718)
Augmentation de la subvention perçue par anticipation	7 944	25 856
Augmentation (diminution) des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	(90 194)	49 593
Augmentation de la provision pour vacances à payer	7 215	
Augmentation (diminution) de la charge de retraite à payer	(56 543)	64 215
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(76 382)	521 046
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	80 670	(337 358)
Avances à Juriportail Inc.		(149 000)
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	31 799	
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec	1 393	
Immobilisations	(60 607)	(54 444)
Dette à long terme	(7 934)	
Avances au Fonds général du Barreau du Québec	4 923	(4 923)
Dû au Fonds général du Barreau du Québec		(3 780)
Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec		(56 034)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	50 244	(605 539)
<b>Diminution de l'encaisse</b>	<b>(26 138)</b>	<b>(84 493)</b>
Encaisse au début	99 016	183 509
Encaisse à la fin	72 878	99 016



# Fonds de formation professionnelle

## BILAN au 31 mai 2005

ACTIF	2005	2004
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	72 878 \$	99 016 \$
Créances diverses	171 714	86 326
Intérêts courus, incluant 6 740 \$ sur les avances à Juriportail Inc.	56 268	61 399
Avances au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt		4 923
Frais payés d'avance	162 174	105 677
Placements (note 5)	187 412	742 144
	650 446	1 099 485
Avances à Juriportail Inc., taux préférentiel majoré de 0,5 %, encaissables au plus tard le 31 janvier 2008	149 000	149 000
Placements, au coût (note 5)	2 585 806	2 067 273
Immobilisations (note 6)	198 378	350 109
	3 583 630	3 665 867
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	245 878	222 072
Provision pour vacances à payer	96 331	89 116
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	31 799	
Dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec, sans intérêt	1 393	
Subvention perçue par anticipation	33 800	25 856
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	67 324	157 518
Versements sur la dette à long terme	7 044	7 934
Charge de retraite à payer (note 9)	87 374	
	570 943	502 496
Charge de retraite à payer (note 9)	170 553	314 470
Dette à long terme (note 7)	44 022	51 066
	785 518	868 032
<b>SURPLUS</b>		
Investis en immobilisations	139 378	291 109
Non affectés	824 734	197 106
Réservés	1 834 000	2 309 620
	2 798 112	2 797 835
	3 583 630	3 665 867

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur



# Notes complémentaires

au 31 mai 2005

## 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Le Fonds de formation professionnelle fait partie intégrante du Barreau du Québec. Il est régi par la *Loi sur le Barreau* et le *Code des professions du Québec* et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi sur les impôts*. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

## 2 - CONVENTIONS COMPTABLES

### Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Fonds de formation professionnelle doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Fonds de formation professionnelle pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### Constatation des revenus

Le Fonds de formation professionnelle applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

Le revenu de subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et est confirmé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

### Immobilisations et amortissement

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux - Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 4 ans
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	7 ans

### Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

### 3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

La police d'assurance des administrateurs et dirigeants du Barreau du Québec ayant pris fin le 30 juin 2003, et considérant le caractère excessif et déraisonnable des offres de maintien, de renouvellement ou de remplacement de ladite police, le Comité administratif du Barreau du Québec, par la résolution n° 66 adoptée le 27 juin 2003, a décidé d'affecter au début de chacun des exercices 2004, 2005 et 2006 un montant de 461 000 \$, créant ainsi une réserve permettant au Barreau du Québec d'assumer par litige, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$, les frais de défense et la défense des personnes désignées, incluant le Barreau du Québec – Fonds de formation professionnelle, au sens de la dernière police d'assurance en vigueur, qui sont poursuivies par un tiers pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions, de même que le paiement de dommages et intérêts ou d'une indemnité en compensation du préjudice causé par cet acte.

### 4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 384 636 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (344 848 \$ en 2004). De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 7 651 \$ (9 652 \$ en 2004).

### 5 - PLACEMENTS

	2005	2004
Quote-part (14,40 %; 14,34 % en 2004) des bons du Trésor, des coupons détachés, des obligations résiduelles et des obligations gouvernementales et paragouvernementales canadiens et d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2005 de 5,26 % (5,2 % au 31 mai 2004), échéant de septembre 2005 à juin 2018 (de juin 2004 à avril 2012 au 31 mai 2004), au coût (valeur du marché 2 289 680 \$; 2 795 758 \$ en 2004)	2 166 179 \$	2 705 239 \$
Quote-part (12,86 %; 10 % en 2004) des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur du marché 453 747 \$; 123 965 \$ en 2004)	388 401	104 178
Quote-part (15,34 %) des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA), au coût (valeur du marché 229 977 \$)	218 638	
	<hr/> 2 773 218	<hr/> 2 809 417
Encaissements disponibles à court terme	187 412	742 144
	<hr/> 2 585 806	<hr/> 2 067 273

## 6 - IMMOBILISATIONS

2005

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	5 862 \$	2 345 \$	3 517 \$	7 705 \$
Administration des examens	5 541	3 324	2 217	1 108
Services des stages et des activités étudiantes				195
Centre de Montréal	3 741	1 999	1 742	5 380
Centre de Québec	5 335	4 268	1 067	1 528
Centre d'Ottawa	7 460	4 476	2 984	1 492
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	59 000	7 935	51 065	7 935
	86 939	24 347	62 592	25 343
Équipement informatique				
Direction de la formation	7 538	3 694	3 844	4 900
Services aux étudiants	3 707	1 236	2 471	1 236
Administration des examens	700	466	234	3 129
Centre de Montréal	1 369	913	456	456
Centre de Sherbrooke	2 440	813	1 627	813
	15 754	7 122	8 632	10 534
Aménagement des locaux	87 021	53 782	33 239	8 846
Logiciels	628 610	534 695	93 915	167 615
	715 631	588 477	127 154	176 461
	818 324	619 946	198 378	212 338

2004

Mobilier et équipement				
Direction de la formation	25 338 \$	14 115 \$	11 223 \$	100 020 \$
Direction du programme				
Administration des examens	5 541	2 216	3 325	1 108
Services des stages et des activités étudiantes	977	782	195	195
Centre de Montréal	25 583	19 777	5 806	5 337
Centre de Québec	7 640	5 045	2 595	1 668
Centre d'Ottawa	7 460	2 984	4 476	1 492
Centre de Sherbrooke				541
Mobilier et équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	59 000		59 000	
	131 539	44 919	86 620	110 361
Équipement informatique				
Direction de la formation	10 705	5 956	4 749	19 445
Direction du programme				1 562
Administration des examens	9 385	6 023	3 362	3 452
Services des stages et des activités étudiantes				2 617
Centre de Montréal	1 369	456	913	3 829
	21 459	12 435	9 024	30 905
Aménagement des locaux	84 443	44 936	39 507	10 857
Logiciels	823 303	608 345	214 958	164 661
	907 746	653 281	254 465	175 518
	1 060 744	710 635	350 109	316 784

## 7 - DETTE À LONG TERME

	Court terme	2005	2004
Obligations relatives aux biens loués, 9,38 %, remboursables par versements trimestriels de 2 898 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2011	7 044 \$	51 066 \$	59 000 \$
		51 066	59 000
Versements exigibles à court terme	7 044	7 044	7 934
		44 022	51 066

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Obligations relatives aux biens loués
2006	11 592 \$
2007	11 592
2008	11 592
2009	11 592
2010	11 592
2011	8 694
Total des paiements minimums exigibles	66 654
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	15 588
	51 066

## 8 - ENGAGEMENTS

Le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2016, à verser une somme de 2 477 689 \$ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'école de Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 178 355 \$ en 2006, à 205 296 \$ en 2007 et à 218 767 \$ en 2008, 2009 et 2010.

De plus, le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, d'après un contrat de développement et d'exploitation d'un portail échéant en mars 2008, à verser une somme de 190 200 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 63 400 \$ de 2006 à 2008.

## 9 - RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2003, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2003 s'élève à 19 089 200 \$ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 17 226 800 \$. Au 31 décembre 2003, le manque d'actifs de capitalisation est de 1 862 400 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec – Fonds de formation professionnelle sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 2 522 \$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2018. De plus, au 31 décembre 2003, l'insuffisance de solvabilité est de 1 614 100 \$ pour l'ensemble du régime. La quote-part du Barreau du Québec – Fonds de formation professionnelle sera amortie par des cotisations supplémentaires mensuelles de 4 760 \$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2008. Le taux de cotisation patronale pour le Barreau du Québec est de 10,8 % du salaire versé. La charge de retraite de 175 257 \$ (168 486 \$ en 2004) imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 13 ans des prestations au titre de services passées en date du 31 mai 2005. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 231 800 \$ (104 269 \$ en 2004).



## 9 - RÉGIME DE RETRAITE (SUITE)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2005	2004
Taux d'actualisation	6,00 %	6,25%
Taux de rendement prévu des actifs	6,75	7,50
Taux de croissance de la rémunération	3,00	4,00

## 10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

### Instruments financiers à court terme

La juste valeur de l'encaisse, des créances diverses, des intérêts courus, des comptes fournisseurs et charges à payer et de la provision pour vacances à payer est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

### Placements

La juste valeur de la quote-part des bons du Trésor, des coupons détachés, des obligations résiduelles et des obligations gouvernementales et paragouvernementales canadiens et d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes et de la quote-part des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur.

### Autres instruments financiers

La juste valeur des avances à Juriportail Inc., du dû au Fonds général du Barreau du Québec et du dû à l'École de sténographie judiciaire du Québec n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.



# Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mai 2005

2005 2004

## DIRECTION DE LA FORMATION

Direction

Traitements et charges sociales	547 184 \$	674 810 \$
Charges locatives	56 876	97 922
Frais de déplacement et de séjour	7 244	9 067
Entretien et réparations	4 421	1 528
Fournitures aux étudiants		6 874
Fournitures de bureau	4 008	41 175
Frais postaux	2 820	3 282
Télécommunications	5 530	6 802
Publicité	20 340	8 499
Honoraires	49 151	8 561
Intérêts et frais bancaires	4 354	3 695
Impression	324	73 325
Cotisations	1 142	1 630
Numérisation des dossiers	37 875	8 413
Cotisations à Juriportail Inc.	63 400	34 167
Frais divers	1 918	3 431
Amortissement du mobilier et équipement, d'équipement informatique et des logiciels	180 220	284 126
Amortissement du mobilier et de l'équipement loués en vertu de contrats de location-acquisition	7 935	
Recouvrement de frais		(172 182)
	994 742	1 095 125
-----		
Sous-comité de l'administration et sous-comité de coordination		
Honoraires	11 336	11 303
Frais de déplacement et de séjour	1 501	6 480
Frais divers		433
	12 837	18 216
	1 007 579	1 113 341

## SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Traitements et charges sociales	304 635	
Charges locatives	46 252	
Frais de déplacement et de séjour	239	
Entretien et réparations	469	
Fournitures de bureau	1 414	
Frais postaux	1 152	
Télécommunications	1 562	
Fournitures aux étudiants	6 835	
Impression	1 849	
Frais divers	457	
Amortissement d'équipement informatique	1 236	
	366 100	-

**DIRECTION DU PROGRAMME**

## Direction

Traitements et charges sociales	81 736 \$	103 208 \$
Charges locatives	19 725	20 266
Frais de déplacement et de séjour	629	1 940
Entretien et réparations	182	77
Fournitures de bureau	206	555
Frais postaux	3 170	2 842
Télécommunications	1 266	2 360
Documentation aux étudiants	240 865	211 774
Impression	101 013	129 976
Frais divers	160	135
Amortissement du mobilier et équipement et d'équipement informatique		1 562
	448 952	474 695

## Sous-comité du programme

Honoraires	44	8 999
Frais de déplacement et de séjour		3 210
Frais divers		257
	44	12 466
	448 996	487 161

**PERSONNEL PÉDAGOGIQUE**

## Responsables et rédacteurs

Honoraires	255 354	277 403
Frais de déplacement et de séjour		85
Frais divers	564	115
	255 918	277 603

## Professeurs

Honoraires	1 109 873	886 690
Frais de déplacement et de séjour	2 523	1 741
	1 112 396	888 431

## Formation des professeurs

Honoraires	4 647	2 912
Frais de déplacement et de séjour	2 038	125
	6 685	3 037
	1 374 999	1 169 071



**FRAIS D'EXAMEN**

	2005	2004
<b>Administration</b>		
Traitements et charges sociales	181 403 \$	169 544 \$
Charges locatives	26 735	30 422
Frais de déplacement et de séjour	2 007	1 827
Location d'équipement	1 416	1 057
Entretien et réparations	770	671
Fournitures de bureau	5 194	2 617
Frais postaux	12 204	10 696
Télécommunications	1 439	1 621
Honoraires de consultants	3 693	3 619
Impression	15 965	20 159
Frais divers	173	274
Amortissement du mobilier et équipement et d'équipement informatique	4 237	4 560
	<b>255 236</b>	<b>247 067</b>
<b>Sous-comité des évaluations</b>		
Honoraires	44 620	35 568
Frais de déplacement et de séjour	1 817	2 817
Frais divers	66	181
	<b>46 503</b>	<b>38 566</b>
<b>Sessions régulières</b>		
Préparation des questionnaires	58 778	62 382
Tenue des séances	45 524	40 051
Correction des examens	200 224	168 515
	<b>304 526</b>	<b>270 948</b>
<b>Sessions de reprise</b>		
Préparation des questionnaires	57 501	60 104
Tenue des séances	9 081	11 758
Correction des examens	66 873	68 882
	<b>133 455</b>	<b>140 744</b>
	<b>739 720</b>	<b>697 325</b>

2005 2004

## SERVICES DES STAGES ET DES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Traitements et charges sociales	78 615 \$	222 592 \$
Charges locatives	17 831	43 186
Frais de déplacement et de séjour	8 230	2 730
Location d'équipement		205
Entretien et réparations	1 566	2 167
Fournitures de bureau	181	1 780
Frais postaux	1 216	1 913
Télécommunications	1 333	2 293
Impression	2 605	1 674
Matériel pédagogique		
Honoraires de consultants	10 319	8 541
Activités des étudiants	11 090	10 059
Développement des stages		1 750
Stages internationaux	159 050	142 478
Promotion et représentation		1 605
Cotisations	1 142	546
Frais divers	152	479
Amortissement du mobilier et équipement et d'équipement informatique	195	2 812
	293 525	446 810

## CENTRE DE MONTRÉAL

Traitements et charges sociales	150 337	247 299
Charges locatives, incluant un montant de 7 651 \$ (9 652 \$ en 2004) d'amortissement d'aménagement des locaux	266 351	251 730
Frais de voyage	335	661
Location d'équipement	455	519
Entretien et réparations	449	751
Fournitures de bureau	742	2 534
Frais postaux	1 650	2 465
Télécommunications	2 270	2 365
Cotisations	1 177	1 136
Impression	2 163	1 542
Frais divers	1 724	1 872
Amortissement du mobilier et équipement et d'équipement informatique	5 836	9 165
	433 489	522 039



	2005	2004
<b>CENTRE DE QUÉBEC</b>		
Traitements et charges sociales	153 784 \$	140 648 \$
Charges locatives	203 313	195 620
Taxes et permis	11 482	19 867
Frais de voyage	3 497	1 973
Location d'équipement	1 322	1 289
Entretien et réparations	5 958	1 488
Fournitures de bureau	3 668	3 120
Frais postaux	1 061	927
Télécommunications	4 437	5 309
Sécurité	1 296	1 791
Cotisations et formation	2 088	1 936
Frais divers	1 950	1 877
Amortissement du mobilier et équipement et d'équipement informatique	1 528	1 668
Amortissement d'aménagement des locaux	727	734
	<b>396 111</b>	<b>378 247</b>
<b>CENTRE D'OTTAWA</b>		
Honoraires, traitements et charges sociales	114 448	113 177
Charges locatives	41 173	40 990
Frais de voyage	194	184
Location d'équipement	385	420
Entretien et réparations	594	914
Fournitures de bureau	3 844	2 482
Frais postaux	1 944	1 944
Télécommunications	6 047	6 996
Frais divers	2 846	2 310
Amortissement du mobilier et équipement et d'équipement informatique	1 492	1 492
	<b>172 967</b>	<b>170 909</b>
<b>CENTRE DE SHERBROOKE</b>		
Honoraires, traitements et charges sociales	112 673	109 320
Charges locatives	45 400	45 400
Frais de voyage	1 131	655
Location d'équipement	420	420
Entretien et réparations	1 672	
Fournitures de bureau	6 245	6 100
Frais postaux	3 500	3 500
Télécommunications	6 100	6 100
Frais divers	2 077	1 309
Amortissement du mobilier et équipement	813	541
Amortissement d'aménagement des locaux	468	472
	<b>180 499</b>	<b>173 817</b>



**FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC**

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	339 346 \$	331 551 \$
--	------------	------------

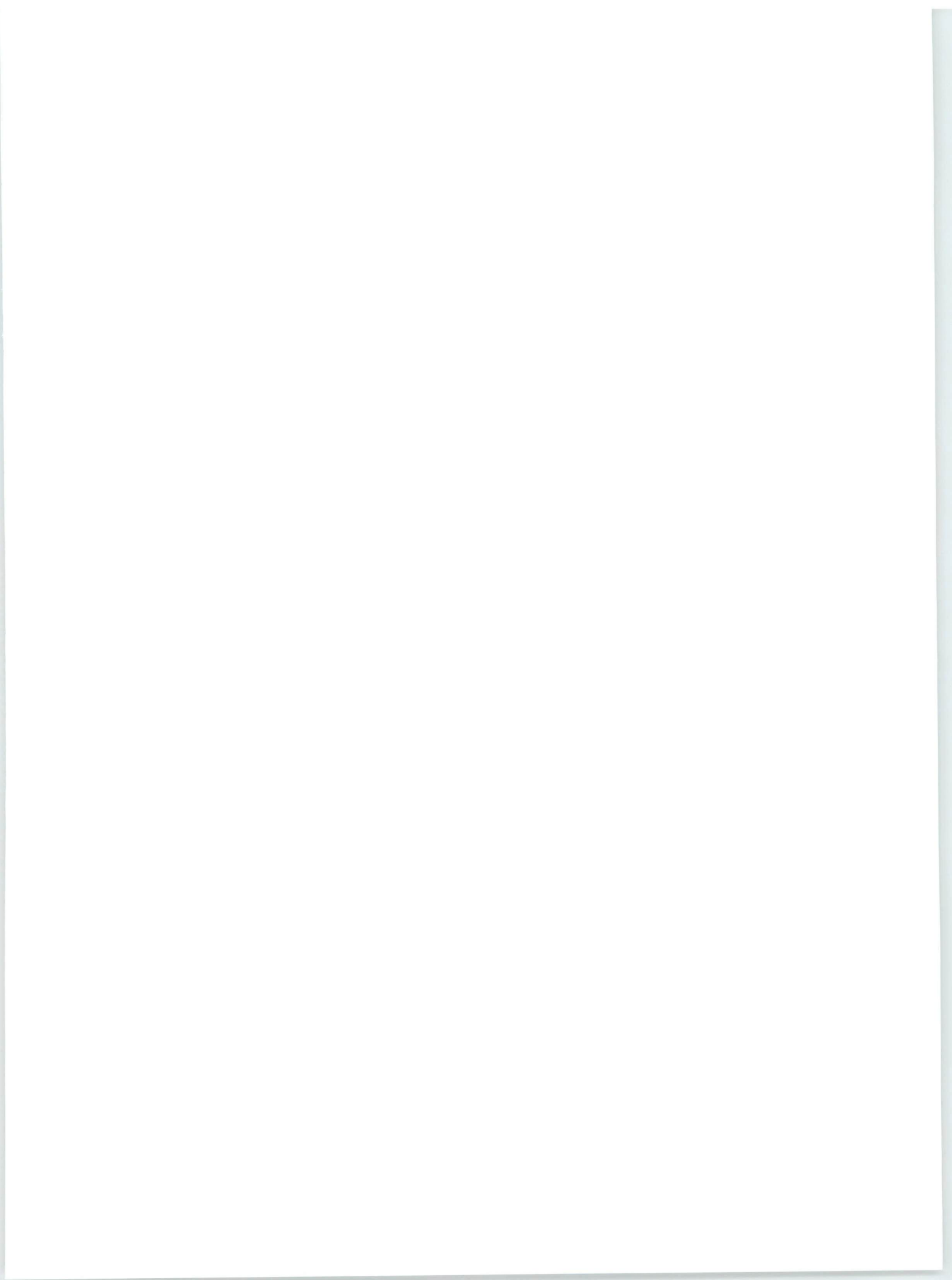
**COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

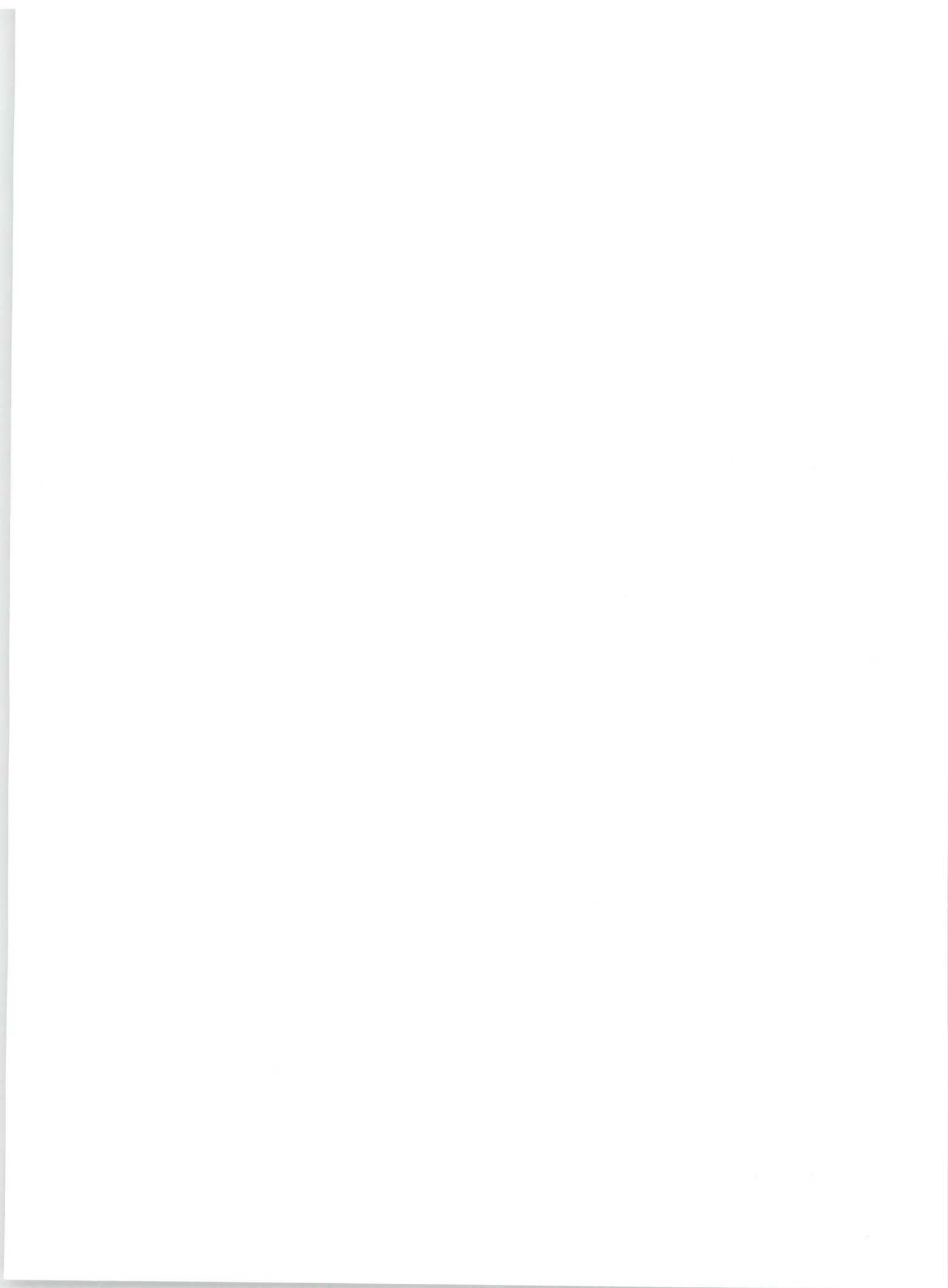
Honoraires	64 621	69 609
Frais de déplacement et de séjour	23 879	22 127
Frais divers	2 279	1 527
	90 779	93 263

**PROJET D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME**

Honoraires professionnels	243 906	97 166
Publicité	57 175	12 348
Frais de déplacement	41 253	9 431
Frais divers	10 981	6 469
	353 315	125 414







Barreau du Québec  
ISBN : 2-922151-34-4  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2006



445, boul. Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2Y 3T8  
514 954-3400  
[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

Barreau  
du Québec



compétence

